Investing in rural people

Cadre de gestion environnementale et sociale
(ESMF)

République Centrafricaine

Table des matières

Abréviations et acronymes 3
Carte de la zone du projet 5
1. Introduction 5
1.1. Contexte 5
1.2. Raison d'être et objectifs du CGES 6
1.3. Approche, portée et méthodologie utilisées pour le CGES 8
1.4. Consultations des parties prenantes dans un contexte de COVID -19 9
1.5. Divulgation de l'ESMF 9
1.6. Plan du rapport 9
2. Description du projet proposé 10
2.1. Zone du projet et groupe cible et situation de référence 10
2.2. Leçons sur la gestion sociale et environnementale 13
2.3. Classification Environnementale et Sociale 13
3. Cadre institutionnel et juridique de l'EIES 14
3.1. Cadre institutionnel 14
3.2. Cadre juridique national 14
3.3. Politiques 16
3.4. Procédures environnementales du FIDA/Directives du FIDA 16
4. Contexte du pays/Description du contexte environnemental, climatique et social 20
5. Impact des changements climatiques dans les zones cibles 36
5.1. Présentation 36
5.2. Impact, risques potentiels et mesures d'atténuation du programme sur les plans, l'environnement et le changement climatique 42
5.3. Impacts et risques potentiels 43
5.4. Évaluation du risque climatique 46
6. Plan de gestion environnementale, climatique et sociale 51
6.1. Introduction: principales activités, responsabilités et aperçu 51
6.2. Plan de gestion de l'environnement et climatique 0
6.3. Plan de gestion sociale 11
6.4. Engagement des parties prenantes, sensibilisation de la communauté et gestion des attentes 44
6.5. Gestion des griefs 44
6.6. Analyse des alternatives 52
7. Examen environnemental et social des sous-projets 53
7.1. Introduction: dépistage et examen 53
7.2. Dépistage de l'éligibilité 54
7.3. Dépistage des impacts environnementaux et sociaux 54
7.4. Dépistage des impacts climatiques 54
7.5. Évaluation de l'importance de l'impact 54
8. Suivi des impacts environnementaux, climatiques et sociaux 56
8.1. Introduction 56
8.2. Indicateurs de performance clés 56
Plan de surveillance environnementale, climatique et sociale 57
Étude de base 57

8.3. Coûts de la surveillance environnementale et sociale 57
9. Renforcement des capacités et formation pour la gestion environnementale et sociale.....58
9.1. Renforcer les capacités et améliorer la résilience 58
9.2. Capacité existante.....58
9.3. Sujets de formation.....58
9.4. Public cible.....58
9.5. Approche de formation.....59
9.6. Coûts du renforcement des capacités (estimation) au regard de la faiblesse des capacités nationales 60
ANNEXES 62
Annexe 1 - Formulaire de vérification de l'admissibilité 62
Annexe 2 - Formulaire d'examen environnemental préalable et social s 63
Annexe 3 - Directives environnementales et sociales pour les entrepreneurs[5] 69
Annexe 4 - Liste de contrôle des impacts environnementaux et sociaux des travaux de construction (Appliquer les normes et réglementations nationales de construction) ..72
Annexe 5 - Une stratégie d'inclusion sociale sera élaborée et utilisée comme levier pour d'autres projets et initiatives agricoles.....72
Annexe 8 - Processus abrégé pour un plan d'action de réinstallation (PAR)[7].....74

Abréviations et acronymes

ASAP	Adaptation for Smallholder Agriculture Programme
BAD	Banque Africaine de Développement
CC	Climate Change
CEEAC	Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEO	Chief Executive Officer
CGES	Cadre de Gestion. Environnementale et Sociale
CIEWS	Climate Information and Early Warning Systems
CAR	Central African Republic
CLPE	Cadre logique de programmation
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COSOP	Programmes d'options stratégiques pour les pays
CV	Chaîne de valeur
DCP	Document Cadre de Partenariat
DGE	Direction Générale de l'Environnement
EIES	Etudes d'impact environnemental et social
EMS	Environmental Management System
ENRM	Environmental and Natural Resource Management
ENSA	Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire
ESIA	Environmental and Social Impact Assessment
ESMF	Environmental and Social Management Framework
FAO	Food and Agriculture Organization
FIDA	Fonds international de développement agricole
FPIC	Free Prior and Informed Consent
GALS	Gender Action Learning Strategy
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GINI	Inégalités des Revenus
GRN	Global Recordings Network
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
IPC	Integrated Phase Classification
ITC	International Trade Centre
LGA	Local Government Area
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement

MEFCPE	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine
MOU	Memorandum of Understanding
NPMU	National Program Management Unit
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ONG	ONG Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PAR	Processus abrégé pour un plan d'action de réinstallation
PDAA	Développement de l'Agriculture Africaine
PDR	Project Development Report
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIM	Program Implementation Manual
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRAPAM	Projet de Renforcement de la Productivité et de l'accès aux marchés des Produits agropastoraux dans les savanes
RCA	République centrafricaine
RCPCA	de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RSES	Le Rapport Final Environnemental et Social
RUFIN	Rural Finance
SDRASA	Stratégie de Développement Rural, d'Agriculture et de Sécurité Alimentaire.
SECAP	Social Environment Climate Assessment Procedure
SFI	Secteur Financier Inclusif
SIG	Système d'information géographique
UNDAF	The United Nations Development Assistance Framework
USD	United State Dollars
VIH/SIDA	virus de l'immunodéficience humaine/Le syndrome d'immunodéficience acquise
WHH	Welthungerhilfe

Carte de la zone du projet

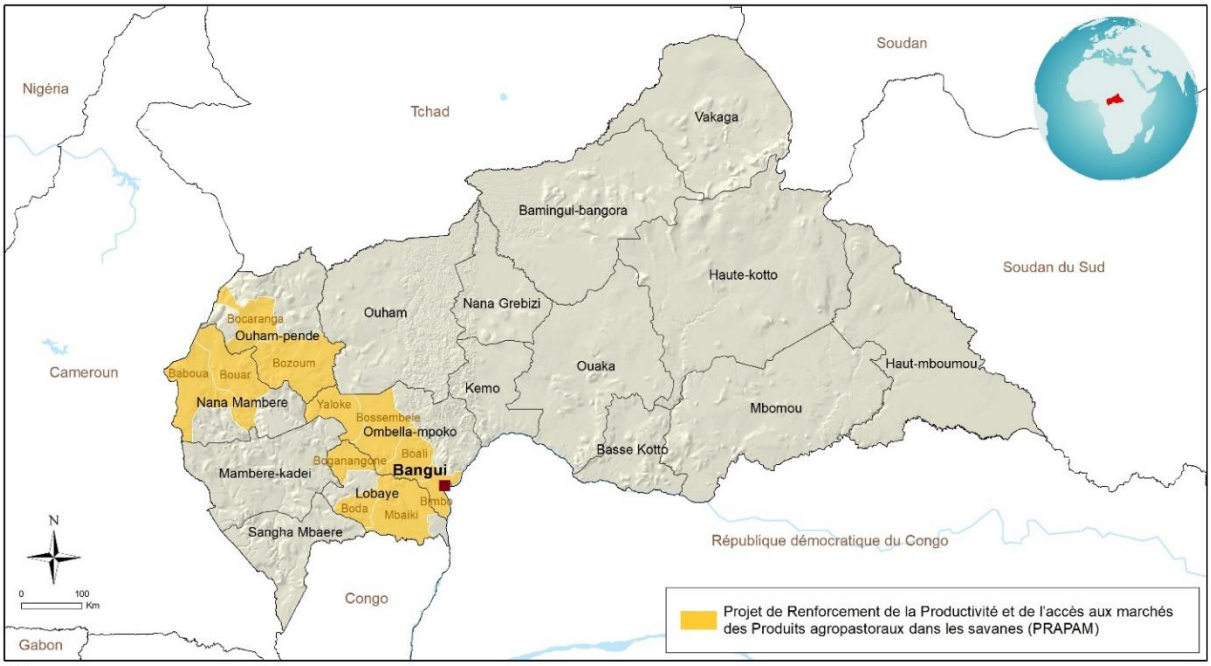

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

FIDA *Source: FIDA* | 13-08-2020

1. Introduction

1.1. Contexte

1. L'objectif global du PRAPAM est de contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages pauvres des zones rurales et à l'intégration économique et à l'autonomisation des femmes et des jeunes ruraux. Son objectif de développement est de renforcer la résilience des populations rurales et d'améliorer leur accès aux opportunités de marché dans les régions 1, 2 et 3 de la République centrafricaine. Il vise à créer les conditions nécessaires à une augmentation de la production végétale et animale et à ouvrir la voie à une meilleure commercialisation des produits dans les zones d'intervention grâce à des infrastructures de qualité.
2. **Les principaux Résultats attendus**. La performance du projet au terme des interventions se traduira notamment par : (i) 17 000 ménages touchés et 119 000 personnes effectivement touchées ; (ii) 85 000 emplois crées (directs et indirects); (iii) 730 ha aménagés (605 ha neufs et 125 ha réhabilités) ; (iv) 850 ha défrichés et labourés ; (v) 525 km de pistes réalisées (25 km construites et 500 réhabilitées) ; (vi) 53 brigades d'entretien routier équipées et installées ; (v) 4 Plateformes multifonctionnelles équipés et fonctionnelles ; (vi) 6 magasins de stockages des productions végétales livrés aux coopératives ; (vii) 20 aires de stockage des productions végétales livrées aux coopératives ; (viii) 3 unités de transformation de haricots et du riz en produits dérivés fonctionnelles ; (ix) 5 décortiqueuses de riz fonctionnelles. ; (x) le financement et l'installation de 100 unités de micro-projets individuelles liées à la transformation et commercialisation des produits (48 séchoirs solaires simples, 10 plateformes de marchés ruraux , 10 fromageries artisanales, 22 unités d'appui au transport et 10 unités de batteuses) ; et (xi) rendements augmentés (Riz de 1.5 T/ha à 4 T/ha ; Maïs de 0.85 T/ha à 1.5 T/ha ; Manioc 8.4 T/ha à 10.8 T/ha; Haricot 0.86 T/ha à 1.28 T/ha; Oignon de 12 T/ha à 18 T/ha; Concombre de 15 T/ha à 23 T/ha; Amarante de 11.5 T/ha à 16.6 T/ha) ; (xii) contrats commerciaux signés ;

3. En outre, l'amélioration de l'état nutritionnel dans la zone du projet se traduira par le soutien: (i) à 10800 ménages en matière d'éducation nutritionnelle intégrale et sur les gestes barrières et les effets du COVID-19 (soit 45% des ménages) ; (ii) à 3000 ménages (dont 50% avec chef de ménage femme et 30 % de jeunes de 15-35 ans dont 20% de jeunes filles mères) en matière de soutien aux activités économiques.
4. Le PRAPAM contribuera aussi à la professionnalisation et à l'autonomisation des organisations de producteurs à travers l'appui à la dynamisation/redynamisation de la vie organisationnelle, l'accompagnement à l'organisation et la structuration des membres des OP.
5. Enfin, le PRAPAM contribuera à la promotion de l'équité genre avec une priorité à l'autonomisation des femmes et aux actions d'inclusion sociale permettant d'offrir des opportunités aux groupes marginalisés ou minoritaires à l'instar des personnes en situation de handicap, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les personnes victimes de violences basées sur le genre et autres formes de violence affectant leur état de bien-être.
6. L'objectif global du projet est de réduire les effets directs du changement climatique sur les 17.000 ménages et indirectement 119 000 bénéficiaires.
7. Au regard de ces résultats attendus, le projet pourrait en effet avoir des impacts environnementaux et sociaux. Ces impacts pourront être engendrés par la construction des infrastructures et la construction de routes qui dépassent les 10 km pour les projets de catégorie B, l'aménagement de terres qui dépassent 100 h. Aussi dans un contexte de COVID-19, les risques sociaux restent élevés en plus des maladies comme le VIH/SIDA.
8. La RCA fait partie également des pays les vulnérables aux changements climatiques et par conséquences les risques climatiques pourront engendrer des effets négatifs sur le portefeuille et vice versa.
9. Cet objectif contribue aux objectifs stratégiques du COSOP 2020-2024 pour la RCA: (i) OS1: Augmenter la production et la productivité agricoles pour renforcer la résilience des petits producteurs et (ii) OS2: Augmentation durable des revenus des producteurs grâce au renforcement des activités post-récolte. Le projet contribue également aux indicateurs du cadre de gestion des résultats du COSOP en termes d'augmentation des revenus des ménages supervisés, d'amélioration de l'alimentation, de réduction de la malnutrition infantile et aiguë, de réduction du taux de pertes post-récolte, d'augmentation des quantités de produits vendus, de emplois permanents au profit des femmes et des jeunes le long des chaînes de valeur et développement des routes de raccordement.
10. L'objectif est aligné sur les stratégies et plans nationaux de développement du secteur rural ainsi que sur ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement pour l'aide au développement (UNDAF +) pour la période 2018-2020 et le cadre stratégique du FIDA. Il contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 1, 2, 5, 8, 10 et 13. *Les* objectif du projet devront contribuer à la stratégie et plan d'action Environnement et Climat du FIDA 2019-2025), le plan stratégique du FIDA 2016-2025, le plan d'action Nutrition et le plan d'action genre
11. Ce programme sera mis en œuvre à travers une UGP nationale. Le projet sera coordonné par le Ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement. Le FIDA soutient la mise en œuvre des investissements de base. La BAD agira en tant qu'entités d'exécution en fournissant un appui consultatif technique à l'UGP et à d'autres partenaires locaux. Ce CGES sera aussi mis en œuvre par l'UGP en coordination avec le ministère de l'Environnement les autres ministères, les ONGs.

1.2. Raison d'être et objectifs du CGES

12. Au cours de la phase de conception, il a été établi que la catégorie de risque environnemental et social du projet est **« A »** (c'est-à-dire que le projet investira dans l'infrastructure rurale qui a déclenché la catégorisation A dont les routes de plus 10 km, les surfaces à emblavés de plus 100 ha), tandis que la catégorie de risque climatique est **élevée**. En conséquence, le projet nécessite le développement d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) à ce stade initial et nécessitera soit une EIES, soit une ESMF spécifique à une activité, selon le cas. Ce rapport comprendra un plan de gestion environnementale et sociale (PGES), qui est généralement élaboré lorsque des informations complètes sur l'emplacement spécifique de l'activité proposée ne sont pas disponibles. Cela signifie également

que ce rapport ne peut fournir qu'un aperçu assez général des impacts environnementaux et sociaux probables pour la région ciblée et les zones d'interventions. Néanmoins, lorsque les données existantes étaient disponibles ou identifiées lors de consultations avec les parties prenantes, le rapport fournit une analyse plus détaillée des caractéristiques clés et des impacts environnementaux et sociaux probables et des mesures d'atténuation. Ce tableau préliminaire présente les risques potentiels

Domaine d'activites	**PHASE**	**IMPACTS NEGATIFS**
Infrastructures agricoles et sociales : management de pistes d'accès et ouvrage de franchissement	**Iinstallation**	Défrichement et/ou déboisement (coupe d'arbres) pour élargir l'emprise nécessaire Perturbation de la circulation pendant les travaux Occupation non autorisée de sites privés pour les bases de chantier Risques d'érosion des terres Développement des IST/Sida au cours travaux
	Construction	Non utilisation de la main-d'œuvre locale Impact du COVID -19 en l'absence de mesures barrières
	Entretien	Génération de déchets solides (déblais, démolition, etc.) et pollution du milieu Perturbation de la circulation pendant les travaux Non utilisation de la main-d'œuvre locale
	Utilisation	Risques d'accidents de la circulation ; pollution et nuisances par les poussières (latérite)
Diverses infrastructures agricoles et sociales : construction de magasins de stockage des Produits	**Construction**	Dégradation des sites de stockage des matériaux de chantier Risque de dégradation temporaire des zones de rejets des résidus de chantier Risque de non réhabilitation carrières et autres sites d'emprunts risque faible de l'abattage d'arbres pour dégager les emprises des constructions Risque faible de pollution du sol par les huiles de moteur et graisse Génération d'ordures lors des travaux de construction Pollutions et Nuisances et dégradation temporaires du cadre de vie des riverains éventuels ; Risque d'Erosion du sol
	utilisation	Absence de mesures d'accompagnement (personnel de gestion; toilettes fonctionnelles raccordement aux réseaux d'eau et électricité;) Non fonctionnalité des équipements dû à un défaut d'exécution des travaux

Domaine d'activites	PHASE	IMPACTS NEGATIFS
		Insécurité et risques d'accidents lors de bagarres, bousculades, panique et emballements dus aux fortes concentrations humaines pour les infrastructures recevant du public Génération de déchets dangereux (emballages des produits agrochimiques, produits périmés ou défectueux

13. Les principaux objectifs du CGES selon les termes de référence de cette étude sont les suivants:

a. Identifier les impacts potentiels du projet et préparer un plan de gestion environnementale et sociale générique pour les impacts directs et indirects, ainsi que les impacts différentiels liés aux changements d'utilisation des terres, à l'érosion des sols, aux émissions de poussières, à la pollution sonore, à la perte d'arbres, à la biodiversité , les déchets liquides et solides des activités, l'acquisition de terrains entraînant le déplacement physique de personnes, et / ou la perte d'habitations et / ou la perte de sources de revenus, et / ou la perte des restrictions d'accès aux ressources économiques ainsi que des relations sociales, le partage des avantages et le règlement des griefs, entre autres;

b. Formuler un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) comprenant toutes les normes et procédures, en spécifiant comment les sous-projets non identifiés dont l'emplacement est inconnu aborderont systématiquement les problèmes environnementaux et sociaux dans le dépistage des impacts environnementaux et sociaux et la catégorisation, les critères de sélection des sites, les mesures d'atténuation, les phases de conception, de mise en œuvre et d'exploitation ainsi que la maintenance du cycle de vie des sous-projets;

c. Pour les projets liés aux infrastructures, formuler des directives environnementales et sociales pour les entreprises de construction à recruter comme entrepreneurs. Ces lignes directrices doivent être recommandées pour être incorporées dans les offres et les documents contractuels de l'entrepreneur.

1.3. Approche, portée et méthodologie utilisées pour le CGES

14. Ce rapport du CGES s'appuie sur les conclusions de l'examen de la procédure d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP), qui faisait partie de la phase initiale de conception du projet. Ces conclusions ont été complétées par un examen documentaire des documents pertinents sur le contexte environnemental et social de la République centrafricaine. Dans un contexte de COVID-19, des réunions virtuelles ont été organisées avec les différentes parties prenantes. D'autres analyses entreprises par les partenaires du FIDA (ONG, BAD et des consultants nationaux) ont permis de finaliser le CGES. En outre, le CGES est le résultat d'une évaluation et d'une détermination des impacts, y compris l'identification, la prévision, l'évaluation et l'interprétation des impacts, sur la base d'études de terrain et de consultations en 2017 et 2018. Dans le cadre du CGES, un PGES général a été élaboré pour les impacts généraux du projet, y compris les mesures d'atténuation, les exigences en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation pour atténuer ces mesures, et le suivi.
15. En termes de portée technique, le CGES a examiné les impacts environnementaux, climatiques et sociaux, en se concentrant sur les domaines qui ont été touchés par les pratiques agricoles non durables et le changement climatique. Plus précisément, le CGES a examiné les rapports et études antérieurs sur la contamination des sols et des eaux, les émissions de CO2, la pollution aquatique, les impacts potentiels des polluants pétroliers sur la santé publique, la dégradation des sols, l'impact des opérations de raffinage illégales, ainsi que les structures institutionnelles et juridiques des zones ciblées.
16. L'équipe du CGES a tenu des consultations avec différentes parties prenantes dans tous les pays et régions cibles, voir le PDR de conception du SECAP. Ce rapport du CGES a été élaboré conformément aux procédures d'évaluation de l'environnement social et du climat (SECAP) du FIDA ainsi qu'à la politique de gestion de l'environnement et des ressources naturelles du FIDA, à l'égalité des sexes et à

l'autonomisation des femmes et aux politiques de ciblage. Le rapport a également examiné les lois, politiques et directives environnementales et sociales pertinentes de la CAR.

1.4. Consultations des parties prenantes dans un contexte de COVID -19

17. Des consultations virtuelles ont eu lieu avec le Ministère de l'agriculture, l'Office national d'application des normes et réglementations environnementales, le Ministère de l'environnement et des agences, le Ministère de la femme et des affaires sociales et d'autres ministères sectoriels. Au niveau local, un large éventail de consultations ont eu lieu avec les communautés locales et les bénéficiaires, les organisations communautaires, les ONG, les acteurs privés et les chefs religieux. Ces consultations ont été conduites par les représentants du FIDA au niveau du pays et les partenaires compte tenu du fait que l'équipe de formulation ne pouvait se déplacer sur le terrain.

Synthèse des consultations publiques

18. Les consultations publiques sur le terrain ont été organisées entre Juin et Aout par des ONG locales, les représentants des ministères, de la BAD en l'absence du mission FIDA dans le pays à cause du COVID mais aussi de la situation sécuritaire dans certaines localités. Les mandatés ont pu collecter les informations avec les populations de quatre (4) préfectures : la Nana Mamberé, l'Ouam Pendé, la Lobaye et l'Ombella Mpoko. A l'intérieur de ces préfectures, le projet concentrera ses interventions dans onze (11) sous-préfectures et bassins de production (Bimbo, Boali, Bossembélé , Yaloké, Boda, Boganangone, Mbaïki, Bouar, Baboua1, Bozoum et Bocaranga2.

19. Les rencontres virtuelles avec les services techniques et les administrations ont été des occasions pour discuter des composantes et activités du projet, la stratégie d'intervention et les appuis attendus des services techniques et des autorités administratives pour la réussite du projet. Les potentialités, les contraintes naturelles, sociales et économiques ont été partout passées en revue et des recommandations et suggestions ont été formulées. Il est ressorti des échanges les principaux points suivants : (i) difficultés d'accès des jeunes au foncier ; les droits de détention sont détenus par les parents et les jeunes manquent les moyens ce qui constitue le plus souvent une contrainte pour l'entreprenariat des jeunes dans le domaine agricole ; (ii) les problèmes d'infrastructures et de commercialisation (iii) la réalisation des ouvrages et leur maintenance (iv) l'enclavement (v) les conflits et la situation sécuritaire .Le résumé des préoccupations des parties prenantes est synthétisé et prises en compte avec des solutions dans les différentes composantes du projet dans les tableaux présentés en annexe du rapport.

1.5. Divulgation de l'ESMF

20. La politique du FIDA en matière de divulgation des documents (2010) exige une divulgation complète au public et comprend des notes d'information sur les projets en cours d'élaboration pour présentation au Conseil, les accords de prêts et de dons approuvés et les documents de conception des projets / programmes. Ce CGES sera donc publié sur le site Web officiel du FIDA (https://ifad.org) et ceci 120 jours avant le conseil d'administration. En outre, le CGES devra être publié sur le site Web officiel des ministères, le site Web du FIDA, afin que toutes les parties prenantes puissent accéder au document.

1.6. Plan du rapport

21. Le plan du rapport est complété par une approche de sélection proposée (et des formulaires de sélection pertinents) pour les sous-projets éventuels. Le rapport se termine par un plan de suivi des impacts environnementaux, climatiques et sociaux (chapitre 9) ainsi que quelques suggestions pour le renforcement des capacités et la formation (chapitre 10).

[1] Bassin vivrier ayant accueilli les déplacés internes avec une prévalence d'insécurité alimentaire élevée (IPC 3+)
[2] L'extension des interventions du PRAPAM à ces sous-préfectures d'Ouam Pendé (Bozoum et Bocaranga) est envisagée après la revue mi-parcours, en fonction du niveau d'évolution de la situation sécuritaire dans ces zones.

2. Description du projet proposé

2.1. Zone du projet et groupe cible et situation de référence

22. Le PRAPAM va circonscrire ses interventions dans quatre (4) préfectures : la Nana Mamberé, l'Ouam Pendé, la Lobaye et l'Ombella Mpoko. A l'intérieur de ces préfectures, le projet concentrera ses interventions dans onze (11) sous-préfectures et bassins de production (Bimbo, Boali, Bossembélé , Yaloké, Boda, Boganangone, Mbaïki, Bouar, Baboua, Bozoum et Bocaranga. Elles font partie de la stratégie de ciblage COSOP 2020-2024 sur des zones sélectionnées et des bénéficiaires en fonction du niveau de la pauvreté, de la vulnérabilité, des opportunités productives agro-pastorales et des critères de sécurité. Les groupes de jeunes et de femmes, les déplacés et les rapatriés, ainsi que les personnes vivant avec un handicap auront la priorité. La zone d'intervention concentrera 33% de la population générale et 39% des exploitations agricoles enregistrées dans l'ensemble du pays en 2013. Dans un contexte de COVID-19, le projet devra par ses interventions appuyer les personnes les plus affectées. Ces zones cibles sont également impactées par les effets des changements climatiques (inondations, sècheresses), une dégradation continue des ressources naturelles y compris la déforestation. Les zones cibles font également face aux problèmes de braconnage qui impacte la biodiversité faunique.

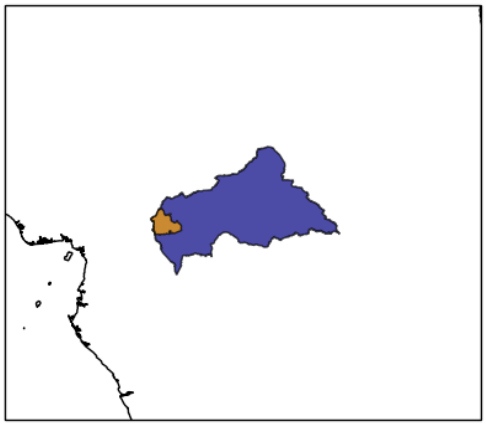

Nana Mamberé

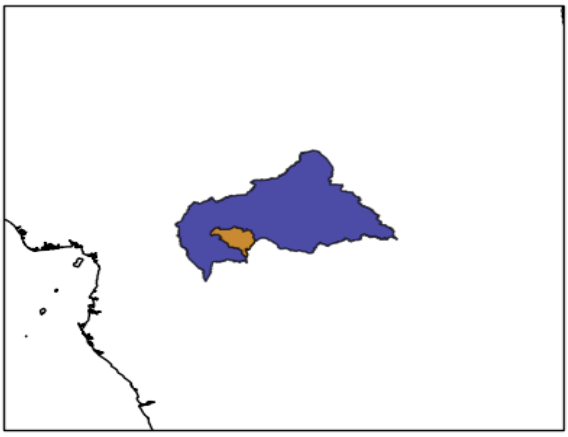

l'Ouam Pendé

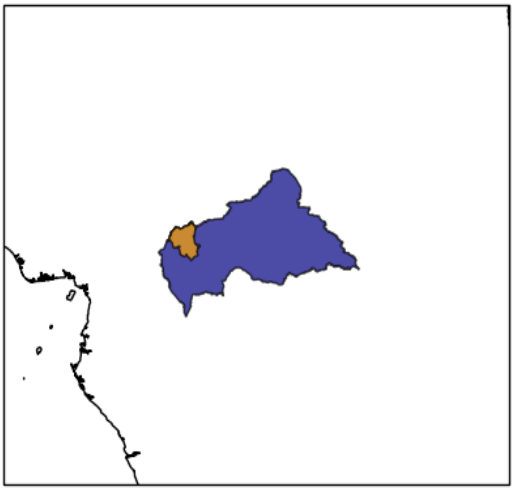

La Lobaye

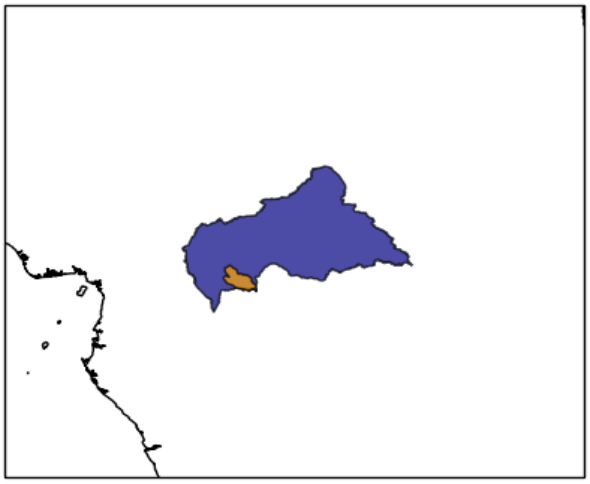

L'Ombella Mpoko

Pour les régions cibles, les impacts et projections climatiques sont développés plus bas dans la section sur les changements climatiques et gestions des ressources naturelles.

Contexte Général

23. La population de la République centrafricaine a presque quadruplé depuis l'indépendance. En 1960, la population était de 1 232 000 habitants; selon une estimation de l'ONU pour 2018, il est d'environ 4666368. Les Nations Unies estiment qu'environ 4% de la population âgée de 15 à 49 ans est séropositive . Seulement 3% du pays dispose d' un traitement antirétroviral , contre une couverture de 17% dans les pays voisins du Tchad et de la République du Congo . La nation est divisée en plus de 80 groupes ethniques, chacun ayant sa propre langue. Les plus grands groupes ethniques sont les Arabes
Baggara, Baka, Banda, Bayaka, Fula, Gbaya, Kara, Kresh, Mbaka, Mandja, Ngbandi, Sara, Vidiri, Wo daabe, Yakoma, Yulu, Zande, avec d' autres, y compris des Européens principalement d' origine française. Le pays également est affecté par le COVID-19 et subit l'impact des mesures imposées par le COVID 19
24. La région offre un potentiel important pour la production et la commercialisation agro-pastorales en raison de sa proximité avec Bangui, la principale capitale du pays, et de nombreux autres centres économiques et commerciaux. L'exportation de produits végétaux et d'élevage peut avoir lieu en fonction des opportunités au Cameroun, au Congo (Brazzaville) et en RDC.
25. Le climat de la République centrafricaine est généralement tropical , avec une saison des pluies qui dure de juin à septembre dans les régions du nord du pays, et de mai à octobre dans le sud.
26. Cette zone a été sélectionnée sur la base de plusieurs critères, notamment compris: (i) bon potentiel en terres cultivables, irrigables et pluviales; (ii) des domaines d'excellence pour le développement des activités pastorales et piscicoles; (iii) une forte densité de population et des demandeurs d'emploi; (iv) commencer à structurer les organisations paysannes; (v) un fort potentiel de développement de l'entrepreneuriat agricole; (vi) complémentarité avec d'autres initiatives et programmes de développement agricole, et (vii) dégradation sévère de la production et de la commercialisation des infrastructures agricoles.
27. En promouvant l'approche de la chaîne de valeur, le projet visera à atteindre tous les acteurs impliqués dans les différents segments des trois secteurs ciblés. Ce sont: (i) les petits producteurs et leurs organisations; (ii) les acteurs en aval des secteurs, y compris les transformateurs, les commerçants et les consommateurs; (iii) les acteurs exerçant des activités et des métiers connexes y compris les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et les réparateurs de matériels et équipements agricoles, les transporteurs; (iv) les acteurs du secteur privé qui favoriseront la rentabilité, l'inclusion et l'équité en termes de chaînes de valeur. Les femmes rurales et les jeunes ruraux (15-35 ans) qui représentent un ratio important au niveau des trois secteurs, constitueront des sous-groupes privilégiés en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour accéder aux facteurs de production et au marché, mais aussi des opportunités que les trois secteurs proposent d'augmenter leurs revenus et de créer des emplois aux différents segments de la chaîne de valeur.

Box1: Youth Targeting Criteria

a. Expression of interest to be endorsed by a community institution: as an investment project, screening and selection of applicants, will be handled by a competent and credible service provider, with the involvement of community institution, youth in agriculture organization, women group, government representative and CSO
b. Persons between the age of 18 and 35 years,
c. Clarity in the enterprise of applicants choice/interest
d. Comfort Letter from 2 credible guarantors in the community
e. Undertaken to keep to the code of conduct of the incubation model, which include (i) no side-selling of produce – all sales to go through an out-growers model; (ii) no fighting on the job, and (iii)no stealing/pilfering
f. Based on the level of social risk and opportunities available to them as appear in the Table 2, Beneficiaries selection will be in the proportion of 60 percent male youth and 40 percent female youth

Tableau 2.2: Niveau de risque, défis et opportunités auxquels font face les jeunes hommes et femmes

Groupe social	**Femmes**			**Hommes**		
	Des risques	**Défis**	**Opportunités**	**Des risques**	**Défis**	**Opportunités**
Individuel	Victimisation, Migration, criminalité de faible niveau	Chômage, exclusion sociale, Accès à la terre, compétences limitées	Apprentissage, Accès au foncier et aux finances, Emplois de service	Migration, criminalité, militantisme	Chômage, accès à la terre, compétences limitées	Apprentissage, Accès au foncier et aux finances, Emplois de service
Ménage Chef	Victimisation	Sous-emploi, compétences limitées, temps libre limité	Emplois de service, accès au financement	Migration, criminalité, militantisme	Sous-emploi, compétences limitées	Emplois de service, accès au financement
Diplômé	Migration, Criminalité de faible niveau	Chômage, sous-emploi, accès aux ressources	Rôles d'incubateurs, accès aux marchés porteurs, foncier et financier	Migration, criminalité, militantisme	Chômage, sous-emploi, accès aux ressources	Rôles d'incubateurs, accès aux marchés porteurs, foncier et financier
Non diplômé	Victimisation, Migration, Criminalité de faible niveau	Chômage, exclusion sociale, compétences limitées, accès aux ressources	Apprentissage, Accès au foncier et aux finances, Emplois de service	Migration, criminalité, militantisme	Chômage, compétences limitées, accès aux ressources	Apprentissage, Accès au foncier et aux finances, Emplois de service

28. **Stratégie d'égalité des sexes:** Pour une intégration efficace des femmes, cette stratégie de ciblage du programme favorisera les entreprises favorables aux femmes telles que la production de légumes, de poisson, de volaille, de miel, de transformation et de commercialisation à des fins de revenus qui

soutiennent également la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages, comme indiqué dans les investissements de base du FIDA. Il sera également prévu d'étendre les produits soutenus dans chaque État pour inclure les produits / entreprises d'opportunité, qui entrent dans la gamme des entreprises favorables aux femmes. Les stratégies pour y parvenir comprendront: (i) des événements adaptés aux contraintes de temps et de lieu des femmes; (ii) l'auto-ciblage des groupes exclusivement féminins; (iii) fourniture d'un créneau à 50,7% pour les femmes de la communauté bénéficiaire; (iv) garantir que les femmes occupent au moins 30 pour cent des postes de direction dans les associations de produits de base; (v) l'engagement d'au moins 30 pour cent de femmes dans l'équipe de gestion du projet, entre autres. Le projet adoptera et encouragera également l'utilisation du système d'apprentissage par action sur le genre (GALS) qui a été utilisé avec succès par le programme RUFIN. Enfin, les activités de nutrition sur la production de légumes sur le terrain ou sur des produits connexes cibleront des groupes de femmes.

2.2. Leçons sur la gestion sociale et environnementale

29. L'expérience des projets antérieurs appuyés par le FIDA en RCA montre qu'un appui technique solide est essentiel pour obtenir des résultats en matière de gestion des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique. La plupart des projets appuyés par le FIDA ont été conçus pour faire face aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux, car la région est très sujette à la sécheresse, aux inondations, aux ravageurs et maladies induits par une humidité élevée, à la pollution et au ralentissement de la productivité agricole. Cependant, en raison du manque de profondeur technique dans le l'équipe de gestion pour intégrer la résilience au changement climatique et les mesures d'atténuation de la dégradation de l'environnement et de manière fragmentée, ce projet intégrera des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation environnementale pour promouvoir l'agro-industrie intelligente face au changement climatique pour les bénéficiaires.

2.3. Classification Environnementale et Sociale

30. Sur la base des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (SECAP), la catégorie générale de risque environnemental et social est «A» et élevée pour les risques climatiques. Les investissements de base sont des projets de développement d'entreprises de la chaîne de valeur basés sur les ressources naturelles, qui comprendront principalement la production agricole des petits exploitants et comprendront le développement des infrastructures de marché (telles que la construction / réhabilitation de routes de desserte rurales, de petites installations de transformation agroalimentaire, installations d'irrigation, etc. Les impacts environnementaux seront essentiellement basés sur le lieu et les produits dans les groupes d'entreprises et les communautés autour du projet et la plupart d'entre eux peuvent être facilement corrigés par des mesures préventives et / ou des mesures d'atténuation appropriées. Cependant, les emplacements exacts de l'entreprise le développement n'est pas encore inconnu et la divulgation complète des risques environnementaux et sociaux et des mesures de remédiation par le biais d'une évaluation environnementale et d'impact (EIES) basée sur le lieu et spécifique au contexte ne sont pas possibles pour le moment. Par conséquent, un examen environnemental et social sera effectué pour chaque entreprise emplacement du cluster et, si nécessaire, un E complet SIA ou ESMF seront tenus de guider la mise en œuvre du projet au prorata.

Classification du Risque Climatique :

31. Le projet est classé à **risque climatique élevé.** Les bénéficiaires dépendent fortement des ressources naturelles et de l'exploitation agricole qui est sensible à la variabilité climatique et aux impacts des changements climatiques. L'agriculture est de type pluviale et assujettie aux variations des températures et pluviométries. En outre, le bétail, les ressources forestières, dans une grande partie des zones cibles, ont été soumis à la sécheresse, pause pluviométrique ou fortes pluies. La variabilité du climat, y compris les périodes de sécheresse inattendues provoquées par des changements imprévisibles des précipitations et des températures, peut avoir des répercussions sur les impacts, la durabilité et le retour sur investissement des sous-projets y compris les projets d'infrastructures comme les routes rurales. Toutefois, le projet a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience climatique sans coûts supplémentaires substantiels grâce à des programmes de renforcement des capacités en matière de stratégies agricoles intelligentes sur le plan climatique et à une collaboration étroite avec les agences

de vulgarisation et de surveillance météorologique et climatique afin de recevoir régulièrement des informations agro-climatiques et d'utiliser les bons cultivars ou variétés, les techniques d'adaptation, dont le Fonds d'Adaptation. Les interventions d'adaptation au changement climatique aideront les communautés vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, à modérer ce risque et atténuer durablement les effets du changement climatique dans la zone d'intervention

3. Cadre institutionnel et juridique de l'EIES

3.1. Cadre institutionnel

32. Le plan national de relance et de consolidation de la paix 2017-2021 est jusqu'à présent le principal instrument de planification et de mobilisation des ressources de la RCA pour le rétablissement de la paix et le redressement socio-économique du pays et a servi de document de référence à la conférence internationale des donateurs, tenue 2016.
33. Le Programme National d'Action Environnementale (PNAE), adopté, 1999 comprend des axes stratégiques qui intègrent la participation des communautés locales aux actions de conservation des forêts, la protection des sites prioritaires dits à écologie fragile, l'appui au développement local et la réalisation des études d'impact.

Législation environnementale

34. L'histoire de la gestion de l'environnement en RCA remonte à 30 ans après la publication du décret.89 / 043 de février 1989 portant création du Comité national de l'environnement et de l'ordonnance 90/003 du 9 juin 1990, l'intégration des questions d'environnement dans le développement Planification. RCA Politiques environnementales relève de la compétence du Ministère de l'Environnement et de l'Écologie dont le rôle est d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales relatives à la protection de l'environnement, à la gestion rationnelle des ressources naturelles et à l'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie. Au niveau régional, la mission de l'administration de l'environnement est assurée par les inspections préfectorales de l'environnement et de l'écologie. La direction générale de l'environnement est la structure chargée du suivi de la procédure d'EIES pour assurer une mise en œuvre efficace.

3.2. Cadre juridique national

35. La Constitution de la République centrafricaine en vertu de la loi n ° 04/392 de décembre 2004 inscrit l'environnement dans son préambule et garantit une gestion rigoureuse et un environnement transparent comme une condition inébranlable du développement durable. Dans ce cadre environnemental, les communautés locales ainsi que tous les citoyens ont la latitude d'assurer la protection de la nation. L'idée de transparence, qui reflète une bonne gouvernance environnementale et l'intégration du principe de participation citoyenne tel qu'indiqué dans le Code de l'environnement de la loi n ° 07/018 du 28 décembre 2007 Le cadre juridique et réglementaire de la gestion des ressources naturelles ressources et environnement en République centrafricaine est donc complétée par les textes de référence suivants :

- Loi N0. 07/018 du 28 décembre 2007 Portant le code de l'environnement dans sa section7 précise que « les textes réglementaires précisent le contenu, la méthodologie et la procédure des études d'impact, ainsi que les conditions dans lesquelles ces études sont rendues publiques et les modalités selon lesquelles les Le ministre chargé de l'environnement peut solliciter ou se voir demander un avis sur toute étude d'impact environnemental
- L'arrêté n ° C5 / MEEDD / DIRCAB du 21 janvier 2014 définit les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'obligation d'étude d'impact environnemental et social en RCA. L'article 3 du décret prévoit en plus des projets hydro-agricoles de 1000 ha et tout prélèvement d'eau (eau de surface ou souterraine) supérieur à 30 m3 / h est soumis à la réalisation de l'étude d'impact environnemental.
- L'arrêté n ° C5 / MEEDD / DIRCAB du 21 janvier 2014 fixe les différentes catégories. Opérations dont la réalisation est soumise à l'obligation d'une étude d'impact environnemental et social en

RCA. L'article 3 du décret indique en outre que les projets d'aménagement hydro-agricole de 1000 ha et tout prélèvement d'eau (eau de surface ou souterrain) supérieur à 30 m3 / h font l'objet d'une étude d'impact.

- Loi n ° 06/001 du 12 avril 2006 portant code de l'eau, elle porte sur la gestion des ressources en eau, l'aménagement et les ouvrages hydrauliques (utilisation, protection, etc.)
- Loi n ° 06/001 du 12 avril 2006 portant code de l'eau, dont les titres III portent sur la gestion des ressources en eau, des installations et ouvrages hydrauliques (utilisation; protection; etc.). O Loi n ° 08/022 du 17 octobre 2008 sur le code forestier détermine qui doit définir les règles de gestion des ressources forestières et les conditions d'intervention dans les forêts classées
- La loi n ° 09/004 du 29 janvier 2009 portant code du travail régit les relations professionnelles entre travailleurs et employeurs.
- Loi n ° 63/441 du 9 janvier 1964 relative au domaine national de la RCA qui reconnaît l'accès à la terre pour les personnes et aux terres domaniales. Le code foncier détermine les procédures nationales d'expropriation et d'indemnisation.

36. Au niveau institutionnel, la gestion de l'environnement en RCA a fait des progrès considérables au cours des trois dernières décennies. Dans un premier temps, une partie de l'unité environnementale relevait du ministère des Eaux et Forêts à la fin des années 1980, cette responsabilité incombe actuellement au ministère de l'Environnement et de l'Écologie (MEE) créé en 2009. La gestion au jour le jour des études environnementales sont assurés par la Direction générale de l'environnement (DGE), chargée de superviser la procédure nationale dans ce domaine, ainsi que l'analyse et la validation des rapports environnementaux. Le CEO dispose d'un service d'analyse environnementale, en employant des agents formés en la matière. Des ONG, des consultants et des associations nationales d'évaluation, des professionnels de l'environnement existent et participent à ces études. Les institutions principalement impliquées dans la mise en œuvre de ce projet sont; Le Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie (MEE), des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), relèvent de la compétence de la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Son rôle est d'identifier, de coordonner et de suivre les stratégies sectorielles de gestion environnementale. Le PDG est concerné par ce projet car il devra veiller à la stricte mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux (PGES). Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) L'agriculture et le développement rural de la République centrafricaine sont guidés par des documents d'orientation stratégique nationaux qui sont:

    - Lignes directrices pour la mise en œuvre du Programme mondial de développement de l'agriculture africaine (PDAA) de la Déclaration de Malabo
    - Au Document de stratégie sur le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire (SDRASA) (2011-2025) validé en 2011
    - Le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PNIASAN), octobre 2013 et
    - Document de stratégie pour la reconstruction et la consolidation de la paix en Afrique centrale (RCPCA) / 2017-2021.

37. La réalisation de ces plans stratégiques s'étend à d'autres ministères. L'objectif est de soutenir la paix, la résilience et la sécurité, de renouveler la cohésion sociale entre l'État et la population et d'assurer la reprise économique et la relance des secteurs productifs. Dans le cadre de ce projet, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) intervient en apportant un appui technique et des informations de recherche. Ministre chargé des ressources en eau et de l'énergie. Le Ministère chargé de l'intervention de l'Eau et de l'Energie dans ce projet concerne les droits d'extraction d'eau. L'eau de ce système d'irrigation proviendra de la rivière M'Poko et de la rivière Ngola. Il est à noter que ces rivières ont d'autres usages et pour cela A cause de cela, WHH devra obtenir le droit minier de ce département pour le projet.

3.3. Politiques

Engagements internationaux de la RCA

38. La République centrafricaine a ratifié un certain nombre d'instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs à l'environnement, parmi lesquels:

- La Convention sur la biodiversité adoptée à Rio en 1992, ratifiée le 15 mars 1995
- La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ratifiée le 15 mars 1995
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse, ratifiée en septembre 1996
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ratifiée par le n ° 08 003 du 01/01/2008
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages du 3 mars 1973
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune (Convention de Bonn) du 23 juin 1979
- La Convention Ramsar du 02 février 1971, amendée en 1982, 1987 et 2005 sur les zones humides d'importance internationale, notamment en tant qu'habitats d'oiseaux d'eau signée en 2005
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - 21 juin 1991
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant - 23 avril 1992
- La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et signataire de la «Déclaration de Yaoundé» sur l'aspect de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale

39. La Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et la Commission internationale du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) pour la gestion durable des ressources en eau partagées par les pays d'Afrique centrale

Contribution prévue déterminée au niveau national (2015)

40. Le projet se conformera à la contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) de la RCA à l'Accord de Paris qui consiste en des plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique par la protection des ressources en eau, la culture de cultures résistantes au changement climatique, le développement de l'agroforesterie, la protection la fertilité des sols et le soutien de la pêche et des pratiques d'élevage durables.
41. En RCA, le Ministère chargé de l'environnement (MEFCPE) a pour mandat d'administrer le Plan d'action national d'adaptation, adopté en 2008. La RCA est membre du Comité National de Pilotage de la Convention sur les Changements Climatiques et du Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), une organisation de traité créée pour harmoniser les politiques régionales sur la foresterie et la conservation de la biodiversité.
42. La contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) de la RCA a déclaré un objectif de réduction des émissions de GES de 5% d'ici 2030 par rapport à un scénario de statu quo, et la RCA a ratifié l'Accord de Paris en 2016. La RCA a deux lois en vigueur relatives à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique: loi n ° 08-18 relative aux biocarburants et loi n ° 08.222 établissant le code forestier. (13)

3.4. Procédures environnementales du FIDA/Directives du FIDA

43. Afin d'améliorer la prise en compte des questions environnementales et sociales dans ses opérations, la direction du FIDA a, en 2009, actualisé ses procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) dont le code du document est EB 2009/96/R.7. Ces procédures visent à aider le personnel et

les partenaires du FIDA à intervenir dans le domaine de l'environnement et la concertation sur les politiques. À ce titre, elles représentent l'un des éléments fondamentaux de l'approche adoptée par le FIDA pour promouvoir le développement durable. Elles affinent les critères d'intégration des aspects environnementaux dans les opérations du FIDA et accordent la priorité aux aspects sociaux au moyen d'un ensemble de principes, d'outils et d'obligations fixées par elles. Elles définissent également les limites du rôle du FIDA et la responsabilité des autres parties, notamment celle des institutions à l'origine des projets, qui cofinancent les interventions du FIDA.

44. Destinées à la "gestion de l'environnement et au développement durable", ces procédures tirent les enseignements de l'expérience passée et récente en matière d'environnement acquise par le FIDA et ses partenaires et orientent les activités futures du Fonds s'agissant de l'environnement et des ressources naturelles pour le long terme. L'accent est mis sur l'évaluation intégrée des facteurs environnementaux, sociaux et économiques, qui sont essentiels pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, auxquels s'ajoutent des facteurs plus vastes, par exemple les institutions et la gouvernance.

45. Les PEES tiennent compte aussi de l'évolution du contexte mondial et des réalités qui influencent la durabilité écologique. Cependant, eu égards à l'extrême diversité des problèmes environnementaux, économiques, institutionnels et sociaux dans les pays emprunteurs, les PEES du FIDA ne dressent pas une liste exhaustive des questions liées à l'environnement et aux ressources naturelles dans ses pays emprunteurs mais définissent, en conséquence, une approche commune suffisamment souple qui permette d'entreprendre une évaluation environnementale et sociale adaptée aux différents contextes. Elles insistent, toutefois, sur le fait qu'il est indispensable de collaborer avec les pays emprunteurs et les partenaires pour mettre au point et exécuter des politiques, plans, programmes et investissements qui non seulement tiennent compte des liens entre environnement et pauvreté mais aussi adaptent l'appui accordé par le FIDA aux différentes capacités de gestion de l'environnement de chaque pays.

46. Les procédures environnementales du FIDA se distinguent des directives environnementales existantes élaborées par des partenaires du Fonds dans la mesure où elles mettent l'accent sur les ruraux pauvres et sur la place vitale d'une bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales défavorisées.

47. Toutefois, la responsabilité de toute EES requise durant la conception du programme ou projet appartient au pays emprunteur, au même titre que la préparation du programme ou projet au sens large. Toute EES jugée nécessaire lors de la phase d'exécution relève également de la responsabilité de l'emprunteur. Dans les deux cas, le FIDA appuiera le processus afin de garantir le respect des prescriptions, du FIDA comme de l'emprunteur.

48. À l'image de la Banque mondiale, les projets financés par le FIDA sont assignés dans l'une des trois catégories (A, B ou C) en fonction de l'importance vraisemblable des problèmes environnementaux et sociaux sur la base des critères établis dans la section 1.6 ("Critères de classification du projet"). Les trois catégories sont les suivantes :

    a) **Catégorie A :** le programme ou projet risque d'avoir des impacts environnementaux et sociaux notables qui seraient problématiques, néfastes, irréversibles ou sans précédent et toucheraient une zone plus vaste que les sites ou installations visés par les interventions physiques. Il sera probablement nécessaire d'effectuer une EIES formelle pour l'ensemble du programme ou projet ou pour l'une ou plusieurs de ses composantes.

    b) **Catégorie B :** le projet risque d'avoir un certain nombre d'impacts environnementaux et sociaux sur les populations ou sur des zones sensibles au plan environnemental mais qui seraient spécifiques au site et moins néfastes que ceux de la catégorie A. Même si aucune EIES formelle n'est requise, une analyse environnementale sera effectuée au cours de l'exécution.

    c) **Catégorie C :** le projet n'aura que des impacts environnementaux et sociaux négligeables. Aucun travail environnemental spécifique ne sera nécessaire outre l'examen préalable.

49. Au regard des activités prévues dans le cadre du PRAPAM, celui-ci est catégorisé en A. La procédure environnementale développée au chapitre suivant déclinera la conduite à tenir en fonction de la catégorie environnementale conformément aux textes nationaux et la procédure du FIDA.

Politiques de sauvegarde Environnementale et Sociale du FIDA

50. Les dix valeurs et principes environnementaux et sociaux du FIDA sont pertinents pour ce projet ainsi que pour le projet d'adaptation qui accompagnera ce projet. Ces valeurs et principes sociaux sont:
    - Répondre aux besoins de vulnérabilité et d'adaptation des ruraux pauvres
    - Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection des écosystèmes clés.
    - Se concentrer sur les initiatives axées sur le partenariat pour une meilleure qualité sociale et environnementale.
    - Traiter les évaluations d'impact environnemental et social des activités agricoles et non agricoles de manière intégrée.
    - Incorporer les externalités et minimiser les coûts sociaux.
    - Mettre en œuvre des approches participatives, avec un accent particulier sur le rôle des femmes.
    - Promouvoir le développement des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés (pasteurs, chasseurs et cueilleurs).
    - Promouvoir des processus agricoles et de fabrication écologiquement rationnels.
    - Assurer un suivi environnemental et social systématique.
    - Entreprendre des évaluations environnementales stratégiques

Procédure SECAP du FIDA

51. Les objectifs de l'étude d'évaluation de l'impact environnemental et social dans le cadre de la procédure SECAP du FIDA sont les suivants:
    - identifier les liens clés entre la pauvreté rurale et la gestion de l'environnement et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet proposé sur la base de ressources naturelles et les moyens de subsistance des communautés dans les zones cibles;
    - explorer et identifier les options clés pour faire progresser la durabilité environnementale et sociale; et
    - recommander des opportunités clés pour influencer le soutien du FIDA en faveur de la durabilité environnementale et du développement intelligent face au climat.
52. Ce CGES est destiné à fournir des options qui informeraient et amélioreraient ainsi la prise de décision concernant la conception du projet. Les principaux problèmes environnementaux, climatiques et sociaux à traiter sont les suivants: (i) les défis à relever pour atteindre ses objectifs de développement rural et de sécurité alimentaire; ii) les principaux problèmes environnementaux, climatiques et sociaux qui ont une incidence sur les opérations du FIDA dans le pays; (iii) l'impact direct et l'effet multiplicateur des problèmes mentionnés sur la résilience des écosystèmes et la productivité des terres et des cultures, la gestion des ressources naturelles et les moyens d'existence ruraux; (iv) l'ampleur de la volatilité et des risques résultant de la variabilité et des changements climatiques; et (v) les cadres réglementaires liés au développement rural et aux questions environnementales.
53. Les résultats de l'EIES du CGES et des sous-projets sont: (i) une évaluation des problèmes environnementaux (et sociaux / économiques / institutionnels) en particulier dans le secteur du développement agricole et rural; (ii) l'identification des liens avec les initiatives pertinentes en cours; (iii) la mise en place de mesures spécifiques, de recommandations, y compris des opportunités pour optimiser l'adaptation, la gestion environnementale et l'utilisation des ressources; dans la zone du projet. Ces résultats mettront en lumière les opportunités importantes disponibles pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation dans le programme / projet en cours de développement.
54. Les principes clés pour guider le CGES et l'EIES du sous-projet sont les suivants:

- Regarder au-delà de l'approche traditionnelle des garanties `` ne pas nuire '' pour atténuer les risques environnementaux, climatiques et sociaux pour `` faire le bien '' en mettant davantage l'accent sur la durabilité et la gestion de l'environnement (réhabiliter les terres dégradées, saisir les opportunités d'adaptation / d'atténuation et transformer les inégalités sous-jacentes qui nuire au développement inclusif, etc.) et les impacts et risques sociaux;
- Commencez l'EIES par un exercice de cadrage dans le but d'identifier autant que possible les problèmes sociaux, environnementaux et de changement climatique pertinents, afin que la collecte de données de base et l'évaluation d'impact puissent se concentrer sur eux.
- Mettre fortement l'accent sur l'identification des opportunités et développer un plan de gestion approprié pour améliorer les résultats et l'impact;

- Identifier et comparer des scénarios alternatifs pour recommander des propositions réalistes pour l'étude de la mission de conception;
- Identifier les besoins en capacités nécessaires pour mettre en œuvre efficacement le plan de gestion environnementale et sociale;
- Produire un plan de surveillance réaliste, comprenant des processus de gestion du changement appropriés.
- Impliquer les communautés affectées et les autres parties prenantes intéressées tout au long du processus d'EIES, de la portée à l'examen et aux commentaires sur le projet de rapport final avant la prise de décision.

La stratégie du FIDA sur le changement climatique (2010)

55. La stratégie du FIDA en matière de changement climatique demande au FIDA de répondre plus systématiquement aux demandes croissantes de ses clients en matière d'appui technique et d'innovation afin de mieux répondre aux changements climatiques. Cela signifie analyser et relever les défis du changement climatique au cours des premières étapes de la conception des programmes et des projets afin de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation. Le but et le but de la stratégie sont de:

- Soutenir des approches innovantes pour aider les petits agriculteurs à renforcer leur résilience au changement climatique
- Aider les petits agriculteurs à tirer parti des incitations et des financements d'atténuation disponibles
- Informer un dialogue plus cohérent sur le changement climatique, le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire

56. La principale stratégie de sortie est plus « intelligent sur le climat du FIDA, où le changement climatique - aux côtés d'autres risques, opportunités et thèmes - est systématiquement intégrée dans les programmes de base, les politiques et les activités:

- Concernant les opérations, le changement climatique peut être - et dans de nombreux cas est déjà - pris en compte dans le modèle opérationnel du FIDA. Cela signifie l'incorporer dans notre boîte à outils pour les premières étapes de la conception des programmes et projets de pays et pour la mise en œuvre.
- En ce qui concerne les connaissances, l'innovation et le plaidoyer, le FIDA explorera de nouveaux arrangements pour obtenir des compétences en matière de climat, partagera les expériences sur le terrain pour garantir leur application dans l'ensemble des programmes appuyés par le FIDA et poursuivra ses travaux pour façonner le dialogue mondial sur les changements climatiques pour les petits exploitants.
- S'agissant de la mobilisation des ressources, l'objectif est de rendre le portefeuille global en expansion du FIDA intelligent face au climat. L'augmentation des fonds supplémentaires pour le climat continuera d'être recherchée pour approfondir l'intégration du changement climatique dans les programmes de base du FIDA et pour couvrir le coût accru que cela implique.
- S'agissant de l'organisation interne, le FIDA utilisera davantage les compétences et le personnel internes existants et mettra en place une nouvelle structure organisationnelle qui rassemble et augmente les capacités de son personnel en matière de climat et d'environnement. Il continuera également à démontrer les valeurs de la conscience environnementale en interne.

Politique du FIDA sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles (ENRM, 2011)

57. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (ENRM) est au cœur de la réduction de la pauvreté des populations rurales. Les populations rurales pauvres sont confrontées à une série de défis liés à la gestion des ressources naturelles. Ils sont en première ligne des impacts du changement climatique; les écosystèmes et la biodiversité dont ils dépendent sont de plus en plus dégradés; leur accès à des terres agricoles convenables diminue à la fois en quantité et en qualité; leurs ressources forestières sont de plus en plus restreintes et dégradées; ils produisent sur des terres pluviales généralement marginales, avec une pénurie d'eau accrue; les prix de l'énergie et des intrants agricoles suivent une tendance à la hausse à long terme; et la diminution des ressources halieutiques et marines menacent les sources essentielles de revenus et de nutrition.

58. Les pratiques agricoles dommageables pour l'environnement sont l'un des principaux moteurs de ces défis. Les approches inappropriées qui conduisent à une utilisation excessive d'engrais et de pesticides,

à la pollution des cours d'eau et des aquifères, à l'accumulation de sel dans le sol, à la pénurie d'eau dans les principaux bassins fluviaux, à la baisse des niveaux des eaux souterraines et à la perte de la biodiversité des cultures sont de plus en plus préoccupantes. De grandes parties du Sahel dépendent de l'agriculture pluviale avec une utilisation faible ou inexistante d'engrais organiques ou inorganiques, l'érosion des sols et un accès limité aux variétés de semences. La faiblesse de la gouvernance, les politiques dommageables et l'évolution des modes de consommation sont au cœur de cette dégradation de l'environnement: les populations rurales pauvres, y compris les petits exploitants, sont souvent démunies et donc incapables de gérer durablement les ressources naturelles; un manque d'accès clair à la terre et de droits fonciers supprime les incitations à maintenir les actifs naturels; fausser les politiques commerciales et les subventions aux combustibles fossiles et autres sont des facteurs clés. La réponse nécessite une `` révolution à feuilles persistantes '', alimentée par une agriculture durable qui équilibre les systèmes culture / élevage, pêche et agroforesterie, de sorte que les intrants excédentaires soient évités et que la fertilité des sols et les services écosystémiques ne soient pas compromis, tout en augmentant la production et les revenus. S'appuyant sur un nombre croissant de preuves du succès des investissements dans l'agriculture durable, il existe une énorme opportunité de développer davantage les avantages multiples.

59. L'ENRM du FIDA souligne que la conception des projets présente de nouvelles opportunités pour améliorer l'intégration systématique et l'élargissement de l'ENRM du portefeuille. Une telle intégration peut aider le FIDA à nouer des partenariats nouveaux et renforcés avec des entités spécialisées pour apporter des réponses améliorées et efficaces aux problèmes liés aux ressources naturelles et à la variabilité et au changement climatiques. L'ENRM est au cœur de la réalisation du mandat du FIDA en matière de réduction de la pauvreté et d'agriculture durable, car ses groupes cibles dépendent directement de l'environnement et des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance, et la demande des clients en faveur de l'ENRM augmente.

60. **Stratégie et plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques 2019-2025 :** est alignée sur la Cadre stratégique du FIDA (2016-2025) et répond aux engagements pris lors de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11).Elle s'appuie également sur les progrès substantiels réalisés par le FIDA dans l'intégration des questions environnementales et climatiques dans ses investissements et ses programmes, notamment grâce à ses procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) et au Programme d'adaptation de l′agriculture paysanne (ASAP). Cette stratégie définit la stratégie du FID en matière d′ intégration des questions environnements et climat dans les COSOP, projets tout en s′assurance que 25% des investissements du FIDA sont sur le climat. Cette stratégie aussi fixe les cibles pour une meilleure intégration des question jeunes, genre, nutrition et peuples indigènes dans les stratégies et projets du FIDA. La stratégie s'aligne parfaitement sur les objectifs de développement durable (ODDs) et l'accord de Paris sur les Changements Climatiques. Ce CGES s'aligne parfaitement sur les orientation de la Stratégie et plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques 2019-2025 qui est de gérer les risques environnementaux, sociaux, climatiques

4. Contexte du pays/Description du contexte environnemental, climatique et social

Situation économique générale.

61. La République centrafricaine, pays sans littoral comptant près de 4,9 millions d'habitants, s'est engagée dans un long processus de redressement, à la suite d'une crise sécuritaire majeure en 2013 qui a démoli son tissu social et déplacé plus de 25% de sa population. Les élections de 2016 ont mis fin à trois ans de transition politique et de troubles. Depuis 2016, la République centrafricaine est gouvernée par le président Faustin-Archange Touadéra et le Premier ministre Simplice Sarandji. Les prochaines élections présidentielles devraient se tenir entre décembre 2020 et mars 2021.

62. Le 6 Février, 2019, le Gouvernement de la République centrafricaine a signé un accord de paix à médiation de l'Union africaine avec 14 groupes armés. Cet accord a été approuvé par la communauté internationale. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

sont les garants de l'accord, tandis que la force de maintien de la paix des Nations Unies (MINUSCA) joue un rôle de soutien essentiel en arrière-plan.

Aperçu économique

63. La croissance économique en République centrafricaine a ralenti à 3,7% en 2018, comme regain d'insécurité inhibait l'activité économique en perturbant l'agriculture, la sylviculture et la production minière, et de retarder les projets d'investissement. Cependant, depuis 2015, la croissance économique du pays a dépassé la moyenne de la CEMAC et devrait atteindre 4,8% en 2019.
64. La République centrafricaine gagnerait à maintenir sa discipline budgétaire, car elle reste exposée à un risque élevé de surendettement. Les efforts du gouvernement continuent de produire des résultats positifs, avec un ratio dette / PIB qui est tombé à 49%. Les indicateurs de la dette devraient s'améliorer régulièrement à moyen terme. Le déficit global devrait atteindre 2,7% du PIB en 2019, contre 1,6% en 2017. Avec 9% du PIB en 2018, la République centrafricaine a toujours l'un des ratios recettes intérieures / PIB les plus bas de l'Afrique saharienne. Les dépenses publiques ont augmenté à 16,3% du PIB en 2018, parallèlement à une hausse des dépenses en biens et services. Les subventions restent élevées à 7,8% du PIB en 2018 et devraient atteindre 11% en 2019, grâce au soutien des partenaires au développement pour l'accord de paix.
65. Si la situation sécuritaire ne se détériore pas, les perspectives à moyen terme du pays sont positives. L'amélioration régulière attendue de la sécurité, le rétablissement progressif des services publics dans les provinces, la hausse des investissements publics et privés et la mise en œuvre des réformes devraient pousser la croissance à 4,8% en 2019.
66. La pauvreté reste élevée et les projections indiquent qu'environ 71% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté international (1,90 dollar par jour, en termes de PPA) en 2018. Environ 643 000 personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays tandis que 575 000 réfugiés centrafricains ont cherché refuge dans les environs des pays voisins. On prévoit qu'en 2019, 2,9 millions de Centrafricains - plus de la moitié de la population du pays - auront besoin d'une aide humanitaire, avec 1,6 million de personnes dans le besoin. Afin de répondre aux besoins humanitaires, le 7 janvier 2019, le gouvernement de la République centrafricaine et le Bureau de la coordination des affaires humaines (OCHA) ont officiellement lancé le plan de réponse humanitaire de 430,7 millions de dollars pour l'année.
67. La République centrafricaine reste l'un des pays les plus pauvres du monde et est aux prises avec de nombreux défis en matière de capital humain. Il se classe tout en bas de l'Indice de développement humain des Nations Unies (188 sur 189 pays en décembre 2018), ce qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour sa future génération. Alors que les estimations les plus récentes montrent que plus de 71% de la population est pauvre, il y a eu des améliorations dans la fourniture de services publics essentiels dans la région sud-ouest du pays.
68. La mortalité maternelle est parmi les plus élevées au monde (882 pour 100 000 naissances vivantes), tandis que le taux extrêmement élevé de mortalité des enfants de moins de 5 ans (179 pour 1 000) met en évidence la gravité de la situation sanitaire.
69. La République centrafricaine possède certains des indicateurs les plus bas du monde en matière d'éducation et d'égalité des sexes. La mauvaise qualité de l'enseignement primaire, le manque d'enseignement secondaire pour les filles et la violence à l'égard des femmes et des filles, avec 11000 incidents signalés chaque année (2016), dont 74% concernent des enfants, restent des défis pressants pour le pays.
70. L'espérance de vie moyenne est de 53 ans. Des niveaux élevés de malnutrition existent, 41% de la population souffrant de malnutrition chronique (retard de croissance). Le taux de fécondité est élevé à 6,2 enfants par femme.

Graphique 1: Evolution de l'IDH de 1990 à 2020

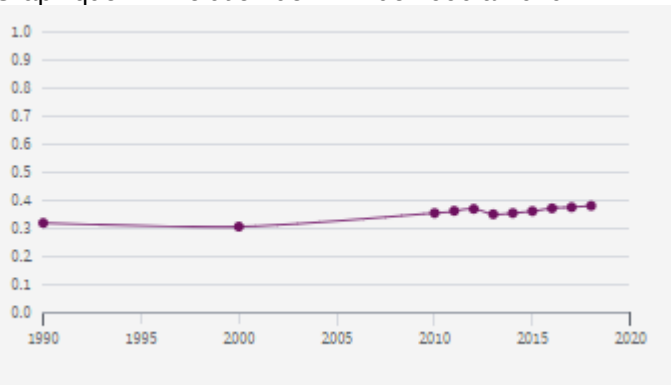

Situation du secteur agricole et pauvreté rurale

71. La production agricole est dominée par les cultures de subsistance. L'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche) représentait 54% du PIB en 2001 et employait environ 74% de la population active. La FAO estime qu'environ 2 020 000 hectares (4 991 000 acres, soit 3,2% de la superficie totale des terres) sont arables ou en cultures permanentes, et 3 000 000 d'hectares (7 400 000 acres, soit 4,8% de la superficie totale) sont en pâturage permanent. La RCA est presque autosuffisante en production alimentaire et a un potentiel en tant qu'exportateur.
72. L'indice de la production alimentaire (1999-2001 = 100) en République centrafricaine était de 120 en 2016, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues. République centrafricaine - Indice de la production alimentaire (1999-2001 = 100) - les valeurs réelles, les données historiques, les prévisions et les projections proviennent de la Banque mondiale en juillet 2020.
73. Le manioc, la culture vivrière de base, est cultivé sur environ 200 000 hectares (494 000 acres); la production était d'environ 579 000 tonnes en 1999. La banane est la deuxième grande culture vivrière. La production était de 115 000 tonnes en 1999, tandis que la production de plantain était de 82 000 tonnes. Les autres cultures vivrières de 1999 comprenaient 95 000 tonnes de maïs, 12 000 tonnes de mil et 29 000 tonnes de sorgho. Certains fruits tropicaux sont produits en petites quantités, dont 22 000 tonnes d'oranges et 2 000 tonnes de citrons et de limes en 1999. Une plantation de palmiers à huile couvrant 2 500 hectares (6 200 acres) a ouvert en 1986 à Bossongo, à 35 km (22 mi) de Bangui. En 1999, la production d'huile de palme s'élevait à 7 000 tonnes.
74. La première production commerciale de coton en Afrique équatoriale française a commencé à Ubangi-Shari en 1924. Le coton est cultivé dans les vallées fluviales du Bamingui et du Gribingui. En 1969–70, 58 000 tonnes de coton graine ont été produites, un record national, mais la production a rapidement chuté: en 1999, elle s'élevait à 35 000 tonnes. Une autre culture commerciale importante est le café de haute qualité, qui est cultivé sur les plateaux avec le sisal et le tabac; la production de café était de 9 900 tonnes en 2001/2002; Les exportations de café étaient évaluées à 2,8 millions de dollars en 2001. La production d'arachides, qui sont cultivées avec le coton, était estimée à 110 000 tonnes en 1999.
75. **Production aquacole.** La production aquacole (tonnes métriques) en République centrafricaine a été rapportée à 190 en 2016, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues. République centrafricaine - Production aquacole (tonnes métriques) - les valeurs réelles, les données historiques, les prévisions et les projections ont été fournies par la Banque mondiale en juillet 2020.
76. **Pauvreté rurale** L'indice GINI en République centrafricaine était de 56,2 en 2008, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues.République centrafricaine - indice GINI - les valeurs réelles,

les données historiques, les prévisions et les projections proviennent de la Banque mondiale en juillet 2020.

77. L'indice de Gini mesure dans quelle mesure la distribution des revenus (ou, dans certains cas, des dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écarte d'une distribution parfaitement égale. Une courbe de Lorenz trace les pourcentages cumulés du revenu total reçu par rapport au nombre cumulé de bénéficiaires, en commençant par l'individu ou le ménage le plus pauvre. L'indice de Gini mesure l'aire entre la courbe de Lorenz et une ligne hypothétique d'égalité absolue, exprimée en pourcentage de l'aire maximale sous la ligne. Ainsi, un indice de Gini de 0 représente une égalité parfaite, tandis qu'un indice de 100 implique une inégalité parfaite.
78. **Sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Malgré l'assistance fournie, la situation en matière de sécurité alimentaire reste préoccupante et reste très préoccupante. Les résultats de l'Évaluation nationale de la sécurité alimentaire de décembre 2018 (ENSA) indiquent que quelque 2,1 millions de personnes, soit près de la moitié des 4,5 millions de personnes vivant en République centrafricaine, sont en situation d'insécurité alimentaire, soit une augmentation par rapport aux 1,9 million de données IPC de septembre. 2018. Par rapport à 2017, l'insécurité alimentaire globale a augmenté de 5 points de pourcentage, passant de 45% en 2017 à 50% en 2018.
79. Les populations vulnérables ont une consommation alimentaire inadéquate, mal diversifiée et insuffisante. Cette vulnérabilité est accentuée par la situation économique de ces ménages ainsi que par la stagnation des revenus des ménages. Ceci est profondément préoccupant car environ la moitié des familles centrafricaines consacrent la majorité de leurs revenus à la nourriture, et même jusqu'à 75% dans certaines régions. Le soutien aux activités agricoles des ménages et la réhabilitation de la chaîne de valeur sont des activités clés pour la réduction de l'insécurité alimentaire, la génération du développement socio-économique, la résilience et la paix.
80. **Égalité des sexes.** L'égalité des sexes en République centrafricaine était de 0,33333 en 2019, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues. République centrafricaine - Égalité des sexes - les valeurs réelles, les données historiques, les prévisions et les projections ont été obtenues de la Banque mondiale en juillet 2020.

Les défis environnementaux et leurs effets sur le développement agricole et la pauvreté rurale

Déséquilibre des éléments nutritifs du sol

81. Le sol est le fondement de la production agricole. Sa fertilité peut affecter directement la croissance des cultures avec des changements dans le carbone du sol (C), l'azote (N) et les activités microbiennes, qui sont susceptibles de changer avec le changement climatique, la température et les variations des précipitations. En tant que base matérielle de la croissance des plantes, le sol est également un milieu important pour l'accumulation et la décomposition des polluants. L'augmentation rapide de la population a entraîné une demande accrue de terres agricoles. Ceci, à son tour, a conduit à une réduction de la taille des exploitations par ménage. En conséquence, les périodes de jachère sont soit raccourcies, soit inexistantes, ce qui entraîne une tendance écrasante à épuiser les nutriments du sol. De plus, l'application irrationnelle d'essences chimiques, d'herbicides et de pesticides signifie que l'environnement du sol est de plus en plus pollué et dégradé.

Évolution du couvert végétal et des ressources forestières

82. Les espèces d'oiseaux menacées en République centrafricaine ont été signalées à 16 en 2018, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues. République centrafricaine - Espèces d'oiseaux, menacées - valeurs réelles, données historiques, prévisions et projections ont été obtenues de la Banque mondiale en juillet 2020.

83. **Émissions de CO2.** Les émissions de CO2 (kt) en République centrafricaine ont été rapportées à 301 en 2014, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues. République centrafricaine - Émissions de CO2 (kt) - les valeurs réelles, les données historiques, les prévisions et les projections proviennent de la Banque mondiale en juillet 2020.
84. **Loyers forestiers.** Les rentes forestières (% du PIB) en République centrafricaine ont été rapportées à 13,49% en 2017, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues. République centrafricaine - Rentes forestières (% du PIB) - les valeurs réelles, les données historiques, les prévisions et les projections proviennent de la Banque mondiale en juillet 2020.

85. **Espèces de mammifères, menacées.** Les espèces de mammifères, menacées en République centrafricaine, ont été signalées à 16 en 2018, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues. République centrafricaine - Espèces de mammifères menacées - les valeurs réelles, les données historiques, les prévisions et les projections ont été obtenues de la Banque mondiale en juillet 2020.
86. **Espèces végétales (supérieures), menacées.** Les espèces végétales (plus élevées), menacées en République centrafricaine ont été signalées à 26 en 2018, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues. République centrafricaine - Espèces végétales (plus élevées), menacées - valeurs réelles, données historiques, prévisions et projections ont été obtenues de la Banque mondiale en juillet 2020.
87. **Aires protégées terrestres et marines.** Les aires protégées terrestres et marines (% de la superficie territoriale totale) en République centrafricaine ont été signalées à 18,06% en 2018, selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues. République centrafricaine - Aires terrestres et marines protégées (% de la superficie territoriale totale) - les valeurs réelles, les données historiques, les prévisions et les projections ont été fournies par la Banque mondiale en juillet 2020.
88. La République centrafricaine a enregistré l'un des taux de déforestation totale les plus faibles des pays tropicaux entre 1990 et 2005, alors que 1,9 pour cent seulement de ses forêts ont été perdues. Cependant, le taux de dégradation des forêts du pays était considérablement plus élevé en raison de l'exploitation forestière.
89. Aujourd'hui, environ 16,6 pour cent de la République centrafricaine sont sous une forme ou une autre de protection, bien que le soutien institutionnel aux aires protégées ait historiquement été faible et que les chasseurs et les bûcherons aient continué à opérer dans les parcs nationaux. La République centrafricaine abrite environ 3600 espèces de plantes, 663 oiseaux, 131 mammifères, 187 reptiles et 29 amphibiens.

Activités après récolte

90. les risques identifiés sont i) une mauvaise gestion des déchets et des eaux usées des unités de traitement; (ii) l'utilisation d'énergies conventionnelles (bois, charbon de bois) pour l'exploitation d'unités de stockage, de transformation ou de commercialisation en lieu et place d'énergies vertes par les entrepreneurs en raison d'un coût d'investissement dissuasif ou de leur indisponibilité sur le marché; (iii) une mauvaise mise en œuvre des infrastructures conduisant à une pollution des cours d'eau ou à un affaiblissement de l'environnement.

Caractéristiques du climat

91. La zone d'intervention du programme se situe dans un climat tropical, avec des précipitations abondantes d'environ 178 cm (70 pouces) par an dans le sud, diminuant à environ 86 cm (30 pouces) dans l'extrême nord-est. Il y a une saison des pluies (décembre-mars) et une longue saison chaude et sèche (avril-novembre). Les inondations sont courantes. Les températures à Bangui varient en moyenne entre 21°C (70°F) et 34°C (93°F).

92. **Réduction des précipitations.** Les précipitations en République centrafricaine sont tombées à 9,61 mm en décembre contre 30,19 mm en novembre 2015. **Changement climatique**

93. Le pays est très sensible aux chocs du changement climatique. L'indice de vulnérabilité au changement climatique de la RCA est le plus élevé au monde, classant le pays au 191 sur 191. Le climat de la RCA varie selon les zones écologiques; dans la zone équatoriale au sud, le climat est tropical et humide (température moyenne 25 ° C); dans la partie ouest, il pleut presque toute l'année et la saison sèche ne dure souvent que deux (2) mois. Il reçoit plus de 1200 mm de précipitations par an - dans la zone intertropicale au centre, la saison des pluies dure six (6) mois (température moyenne 26 ° C dans la partie la plus méridionale) - vers le nord, la saison sèche dure cinq (5) à six (6) mois. Elle reçoit également plus de 1200 mm de précipitations par an. - dans la zone sub-sahélienne nord autour de Birao, le climat est tropical sec: pluies faibles de moins de 1200 mm et grandes variations de température.- au sein de chaque bassin hydrographique, les sous-climats sont défini généralement en fonction du régime des précipitations et de la durée des pluies.

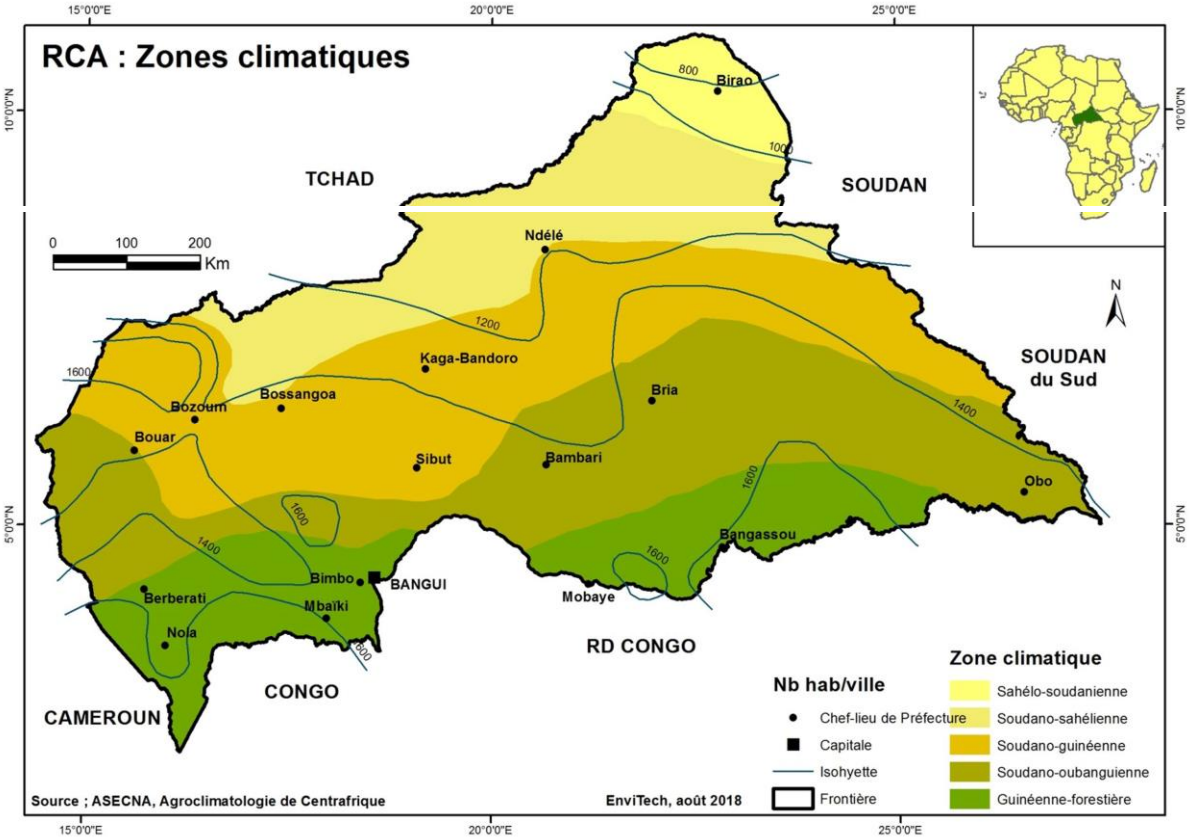

94. Relief: La République centrafricaine est un plateau vallonné relativement bas dominé au nord-ouest par le massif du Yadé qui prolonge l'Adamaoua et au nord-est, par le massif du Bongo. La crête Ubanguienne relie ces deux (2) massifs par collines et vallées à fond plat d'où s'élèvent les Kagas, dômes et pics granitiques. Les plateaux Carnot-Berbérati dans le Southdu Yadé, et Mouka-Ouadda au sud-ouest du Bongo, sont constitués d'anciennes roches découvertes par des formations de grès aux sols perméables et sableux d'où provient le diamant. Des reliefs cristallins émergent d'un vaste plateau, à proximité des frontières occidentales (montagnes de Yadé, 1420 m) et orientales (montagnes de Bongo, 1400 m) .

Ressources naturelles et GRN

Environnement naturel

95. 70. Une grande partie du pays est constituée de savane de plateau plat ou vallonné à environ 500 mètres (1 640 pieds) au-dessus du niveau de la mer. La majeure partie de la moitié nord se trouve dans l'écorégion de savane est-soudanienne du Fonds mondial pour la nature. En plus des collines Fertit au nord-est de la RCA, il existe des collines dispersées dans les régions du sud-ouest. Au nord-ouest se trouve le massif de Yade, un plateau granitique d'une altitude de 348 mètres (1143 pieds).
96. Avec 622 984 kilomètres carrés (240 535 milles carrés), la République centrafricaine est le 44e plus grand pays du monde. Sa taille est comparable à celle de l'Ukraine, car l'Ukraine a une superficie de 603 500 kilomètres carrés (233 000 milles carrés), selon la liste des pays et des dépendances par région.
97. Une grande partie de la frontière sud est formée par les affluents du fleuve Congo; la rivière Mbomou à l'est fusionne avec la rivière Uele pour former la rivière Ubangi, qui comprend également des parties de la frontière sud. Le fleuve Sangha traverse certaines des régions occidentales du pays, tandis que la frontière orientale se trouve le long du bassin versant du Nil. [66]
98. On estime que jusqu'à 8% du pays est couvert de forêts, les parties les plus denses étant généralement situées dans les régions du sud. Les forêts sont très diversifiées et comprennent des espèces commercialement importantes d'Ayous, Sapelli et Sipo. [67] Le taux de déforestation est d'environ 0,4% par an et le braconnage du bois est courant. En 2008, la République centrafricaine était le pays le moins touché par la pollution lumineuse au monde. La République centrafricaine est le point focal de l'anomalie magnétique de Bangui, l'une des plus grandes anomalies magnétiques sur Terre.

Ressources en eau

99. La RCA est le château d'eau du Tchad grâce au Logone et au Chari, qui y prennent leur source et se jettent dans le lac Tchad. Deux (2) grandes zones montagneuses conditionnent le levé hydrographique du réseau de la RCA. Le pays est drainé par deux (2) bassins principaux; au sud, le bassin hydrographique de l'Oubangui, un ruisseau formé par la jonction du Mbomou et de l'Uélé avec une série d'affluents sur la droite (Ouaka, Kémo, Ombelle, Mpoko, Lobaye, Nana, Mambéré et Kadéï constituent la Sangha). Seul l'Oubangi, affluent du Congo, est navigable jusqu'à Bangui lorsque les eaux sont hautes; - au Nord, les bassins versants du Chari-Logoneque traversent leurs affluents Bahr Aouk, Bamingui, Gribingui, Ouham, Pendé et Mbéré.

Végétation

100. La RCA déborde vers le sud-ouest sur la grande forêt équatoriale et s'étend principalement dans la zone de savane. Du Sud au Nord, on peut distinguer la forêt équatoriale dense, humide, à feuilles persistantes, la savane arbustive, zone de faune abondante, la steppe de buissons épineux épars. Le pays se caractérise par une flore et une faune très diversifiées, en particulier une population d'éléphants de forêt d'Afrique, visibles en troupeaux de plusieurs dizaines de

membres, notamment dans les salines (Bayanga). Cette situation reste très fragile du fait du braconnage pour l'ivoire et de la consommation importante de viande de brousse, mais représente un fort potentiel de chasse et d'écotourisme. Le tourisme reste encore embryonnaire, d'autant plus que cela est dû à la faiblesse des infrastructures d'accueil et de transport et à l'insécurité qui règne dans le pays.

Faune

101. Dans le sud-ouest, le parc national de Dzanga-Sangha est situé dans une zone de forêt tropicale. Le pays est connu pour sa population d'éléphants de forêt et de gorilles des plaines occidentales. Dans le nord, le parc national du Manovo-Gounda St Floris est bien peuplé d'animaux sauvages, notamment des léopards, des lions, des guépards et des rhinocéros, et le parc national de Bamingui-Bangoran est situé au nord-est de la RCA. Les parcs ont été gravement touchés par les activités des braconniers, en particulier ceux du Soudan, au cours des deux dernières décennies.

Biodiversité

102. Aires protégées [15] : La République centrafricaine, jusqu'en 1989, disposait d'un réseau de 14 aires protégées couvrant une superficie totale de 72 230 km2 soit environ 11% de la superficie totale du pays. Ces aires protégées comprenaient une réserve intégrale, trois parcs nationaux, sept réserves fauniques, deux réserves de biosphère et un parc présidentiel à statut spécial. La création d'aires protégées n'a commencé qu'en 1930. Le premier parc national a été le Parc national du Manovo-Gounda-St Floris créé en 1933; il a été suivi en 1936 par le parc national de Bamingui-Bangoran.

103. Avec la création de la réserve spéciale de forêt dense de Dzanga-Sangha et du parc national de Dzanga-Ndoki, la République centrafricaine dispose désormais d'un réseau de 16 aires protégées, et la superficie totale désormais protégée est de 76 610 km. Cette augmentation témoigne de la volonté de la République centrafricaine de préserver davantage d'écosystèmes naturels pour les besoins des générations présentes et futures. En effet, en créant la réserve spéciale de Dzanga-Sangha, la République centrafricaine a opté pour une nouvelle stratégie de conservation, une stratégie de conservation et de développement intégrée. Le projet Dzanga-Sangha a pour objectif principal la protection de la forêt dense du sud-ouest de la République centrafricaine, qui comprend une partie de l'aire de conservation trinationale examinée dans ce volume.

Superficie du pays	**Aire d'atterrissage**	**Superficie forestière 2000**					**Changement de superficie 1990-2000 (forêt totale)**		**Volume et biomasse aérienne (forêt totale)**		**Forêt sous plan de gestion**	
		Forêt naturelle	**Plantation forestière**	**Forêt totale**								
	000 ha	***000 ha***	***000 ha***	***000 ha***	***%***	***ha / habitant***	***000 ha / an***	***%***	***m³ / ha***	***t / ha***	***000 ha***	***%***
République centrafricaine	62 297	22 903	4	22 907	36,8	6,5	-30	-0,1	85	113	269 *	sieste

Afrique centrale: ressources forestières et gestion[16]

104. Cette biodiversité est cependant en danger. Selon la liste rouge de l'UICN [17], les espèces en danger critique d'extinction sont énumérées ci-dessous;

nom scientifique	Nom commun	taxonide	Catégorie
Neoschumannia kamerunensis		39478	CR
Cyclanorbis elegans	Tortue à carapace de Nubie	6004	CR

Zones agro-écologiques

105. Le pays comprend cinq zones agro-écologiques: forêt ou zone équatoriale; Céréales et bétail ou zone guinéenne; Zone soudano-guinéenne; Zone de chasse et de tourisme.

Carte des zones agro-écologiques en RCA

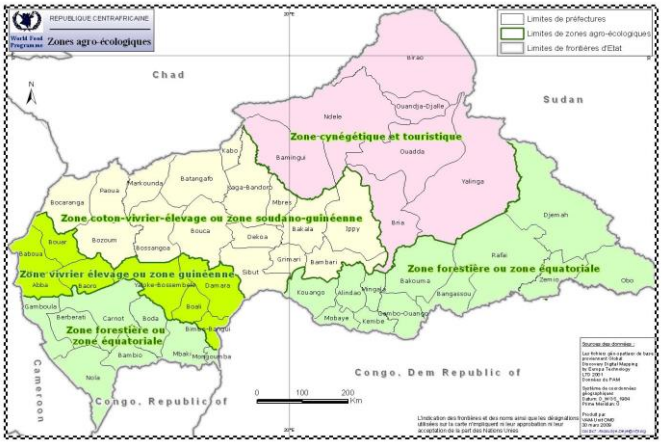

Remarque: *Zone forestière ou zone équitoriale = zone* forestière ou équitoriale; *Zone vivrier élevage ou zone guinéene* = Céréales et bétail ou Zone guinéenne; *Zone coton-vivrier-élevage ou zone soudano-guinéene = Zone* coton-céréales-élevage ou zone soudano-guinéenne; *Zone cynégétique et touristique = Zone de* chasse et de tourisme.

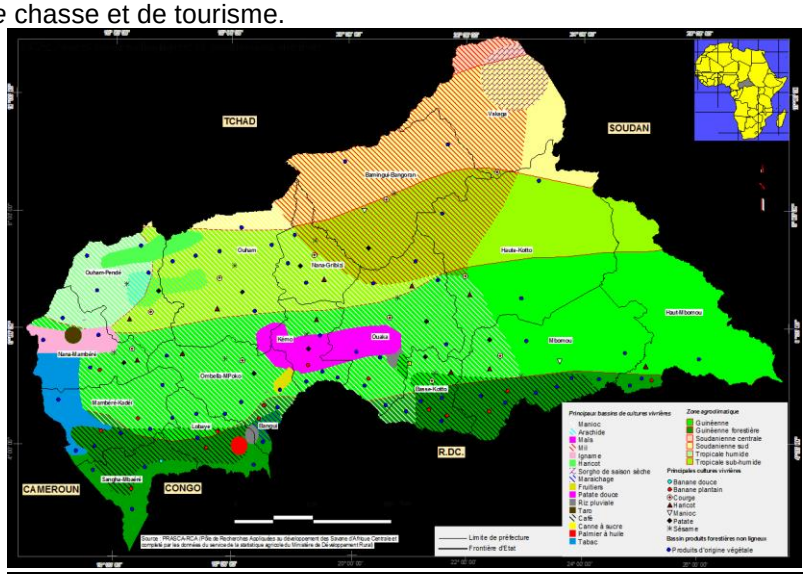

Remarque: Manioc = manioc / manioc; arachide = arachide / arachide; maïs = maïs; mil = millet; igname = ignames; haricot = haricot; sorgho de saison sèche = sorgho de saison sèche; maraîchage = maraîchage; fruitiers = arbres fruitiers / vergers; patate douce = patate douce; riz pluvial = riz pluvial; taro = taro; café = café; canne à sucre = canne à sucre; palmier à huile = huile de palme; tabac = tabac; banane

douce = banane douce; banane plantain = plantain; courge = courge / gourdes; patate = pomme de terre; sésame = sésame.

Météo à **Bangui**

106. Le tableau ci-dessous présente les indicateurs climatiques mensuels moyens à Bangui basés sur 8 années de relevés météorologiques historiques. Température en **Centigrades, Bangui** 4 40 N, 18 51 E, 1200 pieds (366 mètres) au-dessus du niveau de la mer.

	Jan	**fév**	**Mar**	**avr**	**Mai**	**Juin**	**juil**	**Août**	**SEP**	**oct**	**nov**	**déc**
Moy. Température	25	26	27	26	26	25	24	25	25	24	25	24
Moy. Température maximale	32	35	34	32	32	30	29	30	30	30	31	32
Moy. Température min.	18	19	22	22	22	21	21	21	20	20	20	18
Moy. Jours de pluie	0	0	3	4	4	5	7	7	6	7	2	0
Moy. Jours de neige	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Température moyenne sur la période de référence 1986-2005. Cette carte est basée sur le jeu de données EWEMBI .

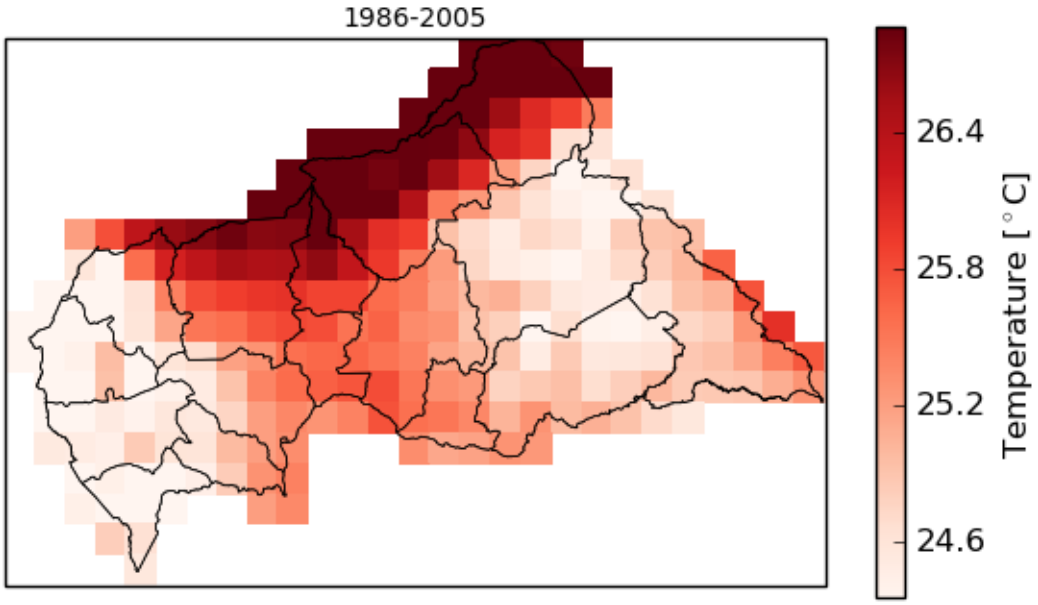

107. Changement projeté de la température pour 2020-2050 par rapport à la période de référence 1986-2005. Ici, la moyenne d'ensemble des projections du modèle climatique régional est affichée. Les cellules de la grille pour lesquelles un désaccord de modèle est trouvé sont colorées en gris. Les projections sont basées sur le scénario d'émission RCP4.5 .

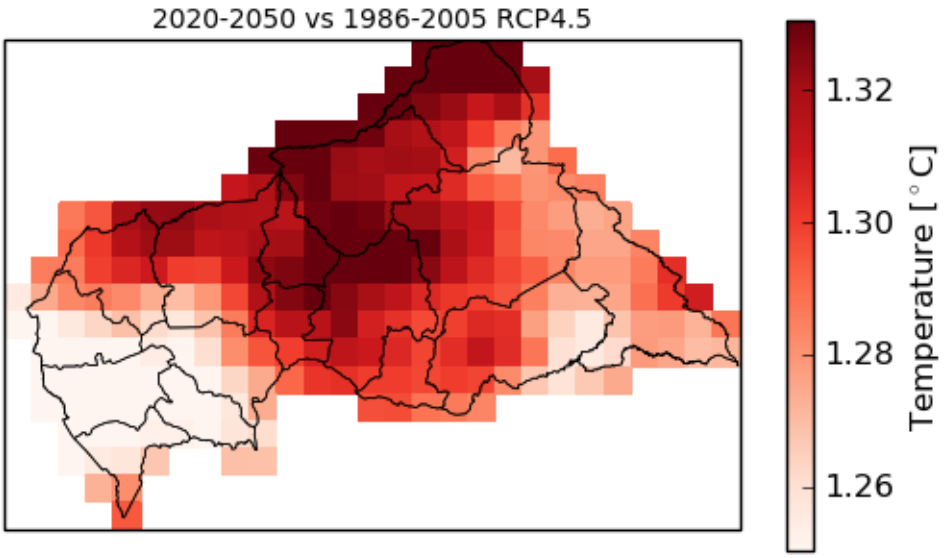

108. Projections du modèle climatique régional pour la température affichée sous forme de moyenne mobile sur 20 ans. La ligne représente la moyenne de l' ensemble tandis que la zone ombrée représente la répartition du modèle. Les projections sont basées sur le scénario d'émission RCP4.5 .

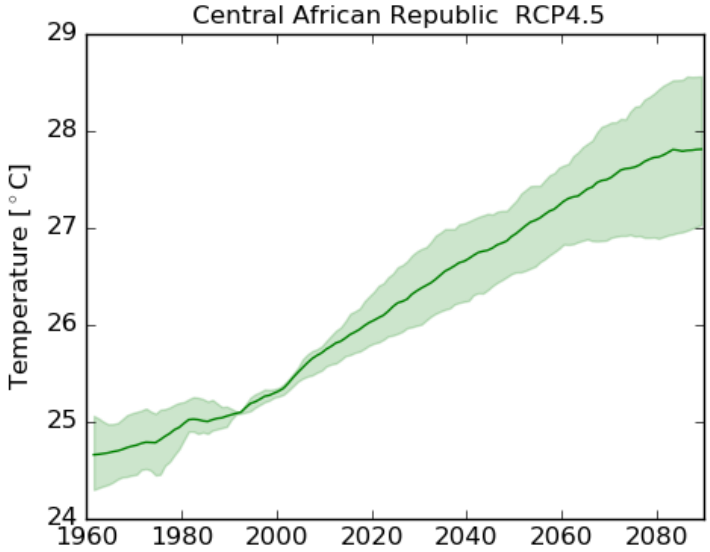

109. Cycle annuel de température pour la période 1986-2005. En bas: changements du cycle annuel projetés pour 2020-2050 par rapport à la période de référence 1986-2005. Les données EWEMBI sont affichées en noir, les simulations de modèles climatiques régionaux en vert. La ligne verte représente la moyenne de l' ensemble tandis que la zone ombrée représente la répartition du modèle. Les projections sont basées sur le scénario d'émission RCP4.5 .

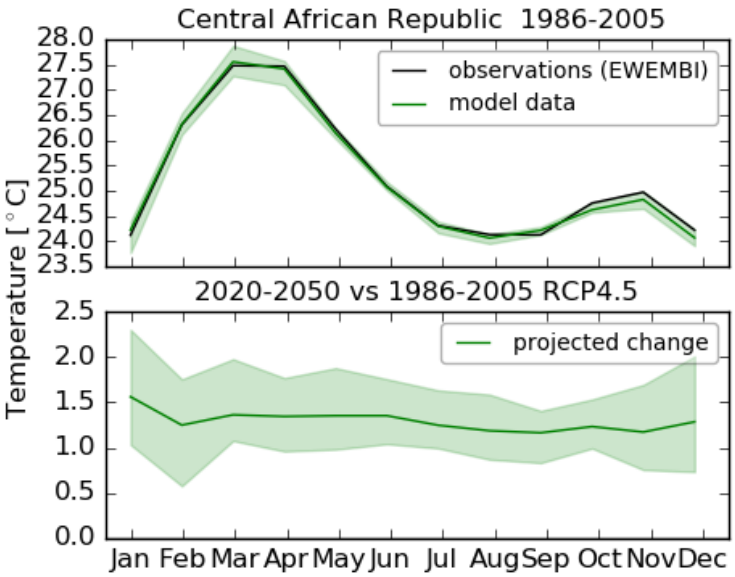

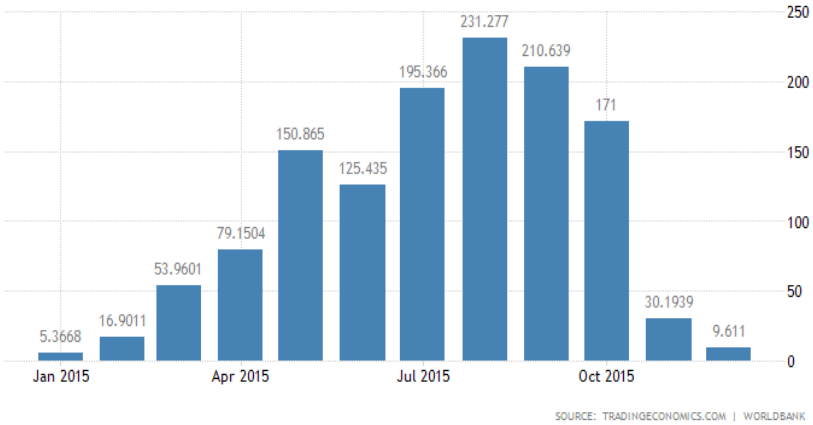

Précipitations moyennes en RCA, 2015

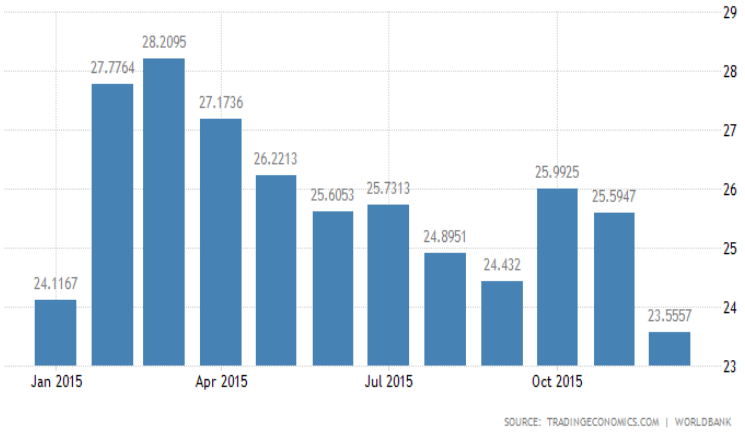

CAR Température moyenne

Précipitation

110. Somme des précipitations sur la période de référence 1986-2005. Cette carte est basée sur le jeu de données EWEMBI .

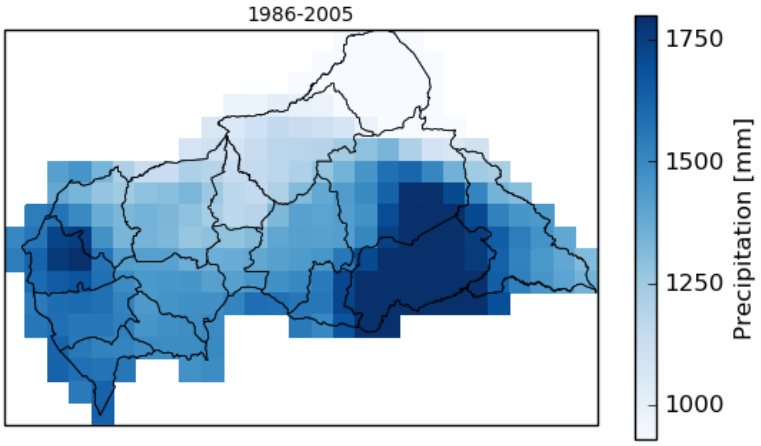

111. Changement projeté des précipitations pour 2020-2050 par rapport à la période de référence 1986-2005. Ici, la moyenne d'ensemble des projections du modèle climatique régional est affichée. Les cellules de la grille pour lesquelles un désaccord de modèle est trouvé sont colorées en gris. Les projections sont basées sur le scénario d'émission RCP4.5 .

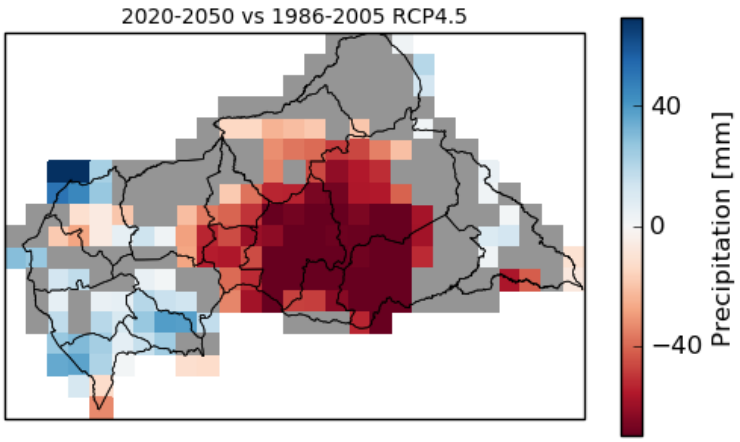

112. Projections du modèle climatique régional pour les précipitations affichées sous forme de moyenne mobile sur 20 ans. La ligne représente la moyenne de l' ensemble tandis que la zone ombrée représente la répartition du modèle. Les projections sont basées sur le scénario d'émission RCP4.5 .

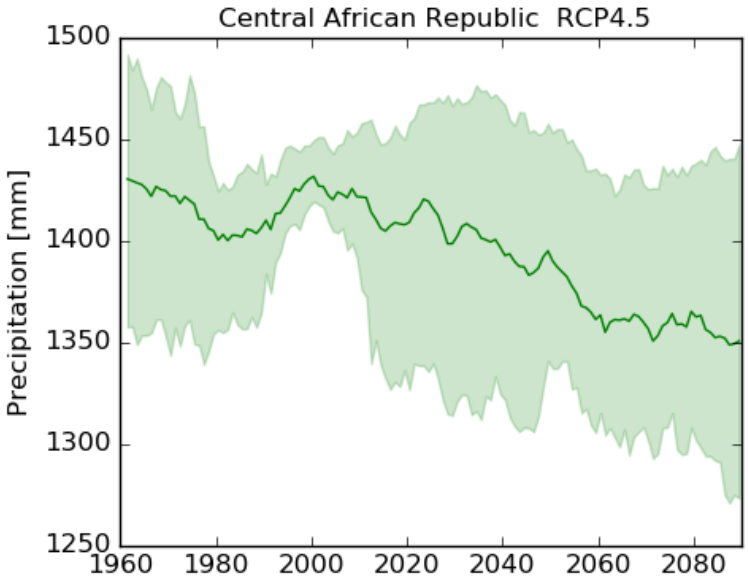

113. Cycle annuel de précipitations pour la période 1986-2005. En bas: changements du cycle annuel projetés pour 2020-2050 par rapport à la période de référence 1986-2005. Les données EWEMBI sont affichées en noir, les simulations de modèles climatiques régionaux en vert. La ligne verte représente la moyenne de l' ensemble tandis que la zone ombrée représente l'étalement du modèle. Les projections sont basées sur le scénario d'émission RCP4.5 .

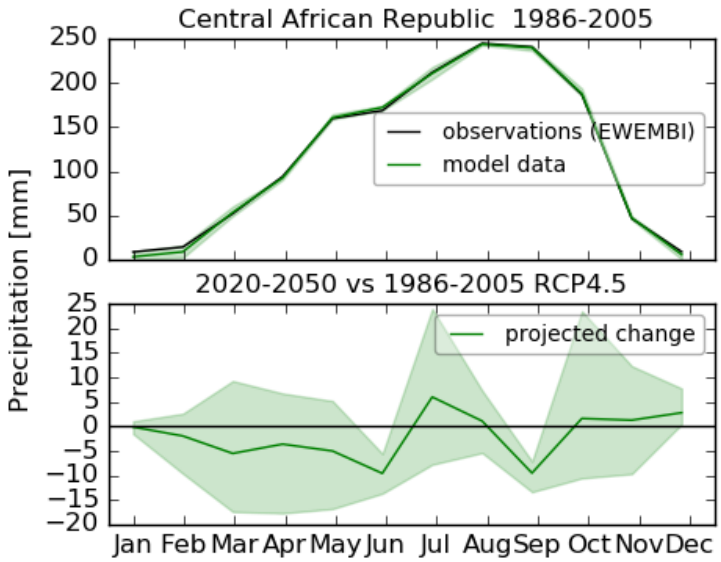

Projections climatiques pour 2050

114. Selon le rapport du GIEC [19] , les températures en Afrique subsaharienne ont évolué un peu plus vite que la moyenne mondiale, avec des augmentations allant de 0,5 à 0,8 ° C depuis la fin des années 1970. Il est très probable que les températures en Afrique augmenteront au cours du 21e siècle de 3 à 4 ° C en moyenne, 1,5 fois plus que la moyenne mondiale.
115. En RCA, différents scénarios climatiques montrent une augmentation de la température annuelle moyenne de 1,4 à 2,7 0 C dans la région d'ici 2050. [20] . Le rapport de l'USAID indique également la variabilité accrue des précipitations et le risque accru d'inondations et de sécheresses, comme le montrent les figures ci-dessous.

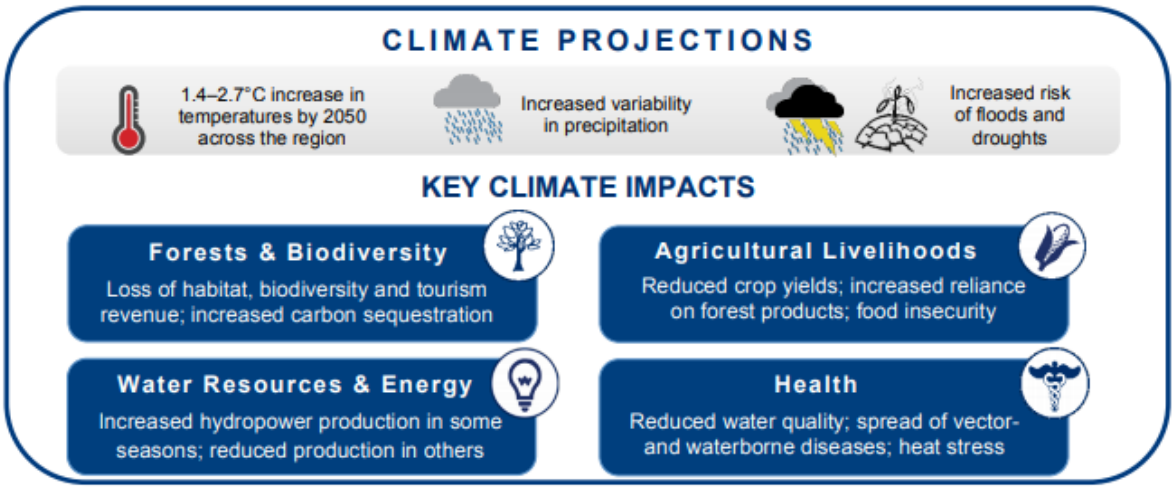

Key Climate Trends and Projections in DRC, ROC and CAR Sources: World Bank Climate Change Knowledge Portal		
	Observed trends	**Climate projections**
Temperature	**DRC**: Warm extremes increased (e.g., warmest day increased by about 0.25°C per decade) **ROC**: Mean annual temperature increased 0.6°C between 1951–1999 **CAR**: Mean annual temperature has increased at a rate of 0.3°C per decade since 1978, with faster increases in northeastern parts of the country	**DRC**: Rise in minimum temperatures will exceed rise in maximum temperatures; increase in average daily temperatures **ROC**: 1°C increase in mean annual temperature by 2050; increases in heat wave durations by 2046–2065, particularly in northern and northeastern ROC **CAR**: 0.7–3°C increase in mean annual temperatures by 2080
Rainfall	**DRC**: Increased frequency of intense rainfall events **ROC**: Average annual rainfall decreased between 1950s and 1980s **CAR**: Decrease in precipitation over the period 1978–2009, with more interannual variability	**DRC**: Continued increase in frequency of intense rainfall events **ROC**: Increase in mean annual rainfall by 2046–2065; increase in rainfall intensity **CAR**: Increase in mean annual rainfall; rainfall becomes more erratic

116. Cette évolution du climat aura des conséquences prévisibles sur les conditions de vie des populations rurales. Selon le GIEC, «le changement climatique pourrait avoir des impacts importants à court et à long terme dans les zones rurales en influençant la disponibilité et l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et les revenus agricoles, notamment en provoquant le déplacement des zones de production de cultures vivrières et non alimentaires à travers le monde. (niveau de confiance élevé) ".
117. Il est donc recommandé de développer de nouvelles mesures d'adaptation pour l'agriculture, l'eau, la sylviculture et la biodiversité à travers des politiques qui tiennent compte des contextes de prise de décision ruraux. En résumé, le GIEC a résumé dans le tableau ci-dessous les principaux risques, problèmes et perspectives d'adaptation pour le continent africain.

Facteurs déterminants des incidences liées au climat										Degré de risque et possibilités d'adaptation
Tendance au réchauffement	Température extrême	Tendance à l'assèchement	Précipitations extrêmes	Précipitations	Enneigement	Cyclones destructeurs	Niveau de la mer	Acidification des océans	Fertilisation par le dioxyde de carbone	Possibilités supplémentaires d'adaptation pour réduire le risque Degré de risque compte tenu d'un degré **élevé** d'adaptation Degré de risque compte tenu du degré d'adaptation **actuel**

Afrique				
Risques principaux	**Problèmes et perspectives d'adaptation**	**Facteurs climatiques**	**Échéancier**	**Risques et possibilités d'adaptation** (Très faibles – Modérés – Très élevés)
Aggravation des pressions exercées sur les ressources hydriques déjà lourdement sollicitées par la surexploitation et la dégradation, et qui feront face à l'avenir à une demande accrue. Stress dû à la sécheresse exacerbé dans les régions africaines déjà exposées à ce fléau (*degré de confiance élevé*) [22.3–4]	• Réduction des facteurs de perturbation non climatiques des ressources hydriques • Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de la demande, évaluation des ressources en eau souterraine, planification intégrée de l'eau et des eaux usées, et gouvernance intégrée des terres et de l'eau • Développement urbain durable		Moment présent Court terme (2030–2040) Long terme (2080–2100) 2°C 4°C	
Baisse de la productivité des cultures due à la chaleur et à la sécheresse — dont les conséquences sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des pays, des régions et des ménages pourraient être graves — ainsi qu'aux dommages causés par les ravageurs, les maladies et les inondations sur l'infrastructure des systèmes alimentaires (*degré de confiance élevé*) [22.3–4]	• Adaptations technologiques (variétés végétales tolérantes au stress, irrigation, systèmes d'observation perfectionnés, etc.) • Amélioration de l'accès des petits producteurs au crédit et à d'autres facteurs de production essentiels; diversification des modes de subsistance • Renforcement des institutions à l'échelle locale, nationale et régionale pour appuyer l'agriculture (y compris par l'établissement de systèmes d'alerte précoce) et politiques favorables à l'égalité des sexes • Adaptations agronomiques (agroforesterie, agriculture de conservation)		Moment présent Court terme (2030–2040) Long terme (2080–2100) 2°C 4°C	
Variations de l'incidence et de l'extension géographique des maladies à transmission vectorielle ou d'origine hydrique dues à l'évolution des températures et des précipitations moyennes et de leur variabilité, en particulier aux limites de leurs aires de répartition (*degré de confiance moyen*) [22.3]	• Réalisation des objectifs de développement, et notamment amélioration de l'accès à l'eau potable et des systèmes d'assainissement, et renforcement des fonctions liées à la santé publique telles que la surveillance • Cartographie de la vulnérabilité et systèmes d'alerte précoce • Coordination intersectorielle • Développement urbain durable		Moment présent Court terme (2030–2040) Long terme (2080–2100) 2°C 4°C	

Tableau 2: déterminants des impacts liés au climat - Afrique

Priorités nationales en termes d'adaptation au changement climatique

118. L'INDC a synthétisé les priorités de la RCA en matière d'adaptation au changement climatique d'ici 2030, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Objectifs d'adaptation	Secteurs d'activités prioritaires	Options d'adaptation
Agriculture1 et sécurité alimentaire, santé, infrastructures de base et gestion durable des ressources naturelles, avec pour objectif de maintenir un taux de croissance annuel des activités agricoles de 6% et de stabiliser le taux d'insécurité alimentaire à 15%. Profil de vulnérabilité: risques extrêmes (pluies torrentielles, inondations et sécheresse), zones les plus vulnérables (sud, nord et nord-est) et populations les plus vulnérables (femmes, enfants, peuples autochtones et personnes âgées, soit environ 75%).	Agriculture et sécurité alimentaire, foresterie, énergie, santé publique, ressources en eau et aménagement du territoire.	Ajustement du cadre politique, amélioration de la connaissance de la résilience au changement climatique, gestion durable des systèmes agricoles, forestiers et d'élevage, utilisation des terres Contribution prévue déterminée au niveau national de la République centrafricaine - INDC. Planification, amélioration et développement des infrastructures de base, garantie de la sécurité énergétique, amélioration des systèmes de santé publique, amélioration de la gestion des déchets et gestion durable des ressources en eau

Tableau 3: Priorités d'adaptation au changement climatique [22].

5. Impact des changements climatiques dans les zones cibles

5.1. Présentation

119. **Région de Nana Mambere, Ombella Mboko Labaye et Ouham Pende:** Les modèles climatiques projettent une augmentation des températures sur les 4 régions cibles de 1à 1,5 degré. Les projections sont basées sur les émissions de scenario RCP4.5.

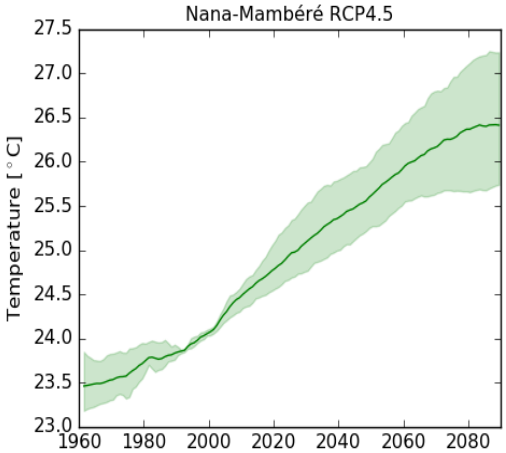

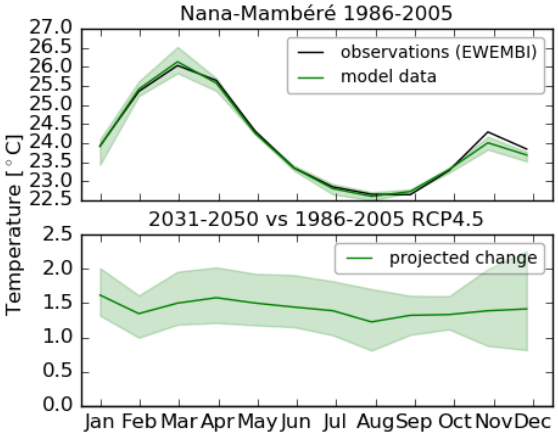

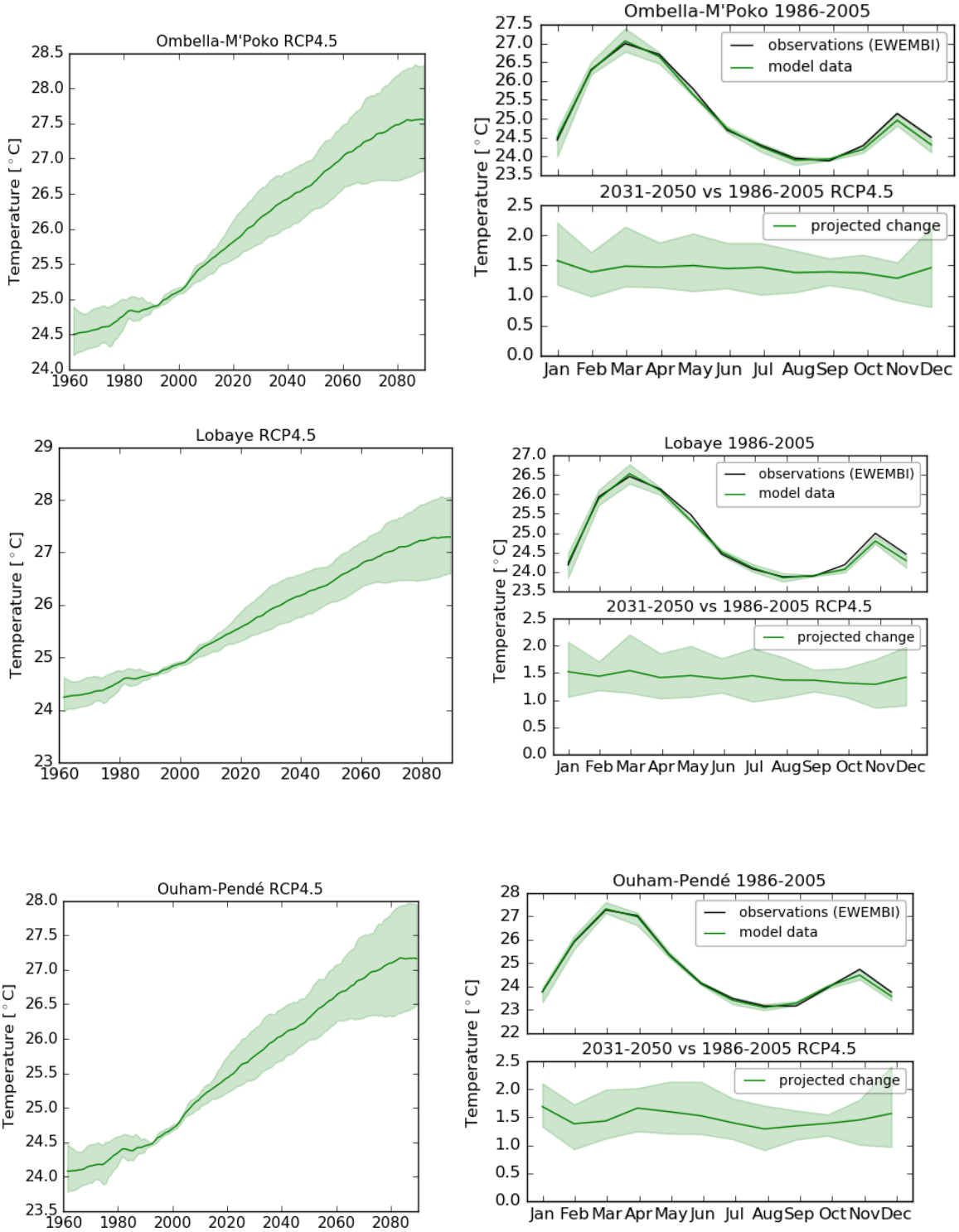

120. Pour ce qui des précipitations, le même modèle prévoit une diminution des pluviométries sur les 4 régions comme l'illustrent les figures ci-dessous. Elle est plus marquée dans les régions du Nord comme l'Ouham Pende et Ombella MPoko

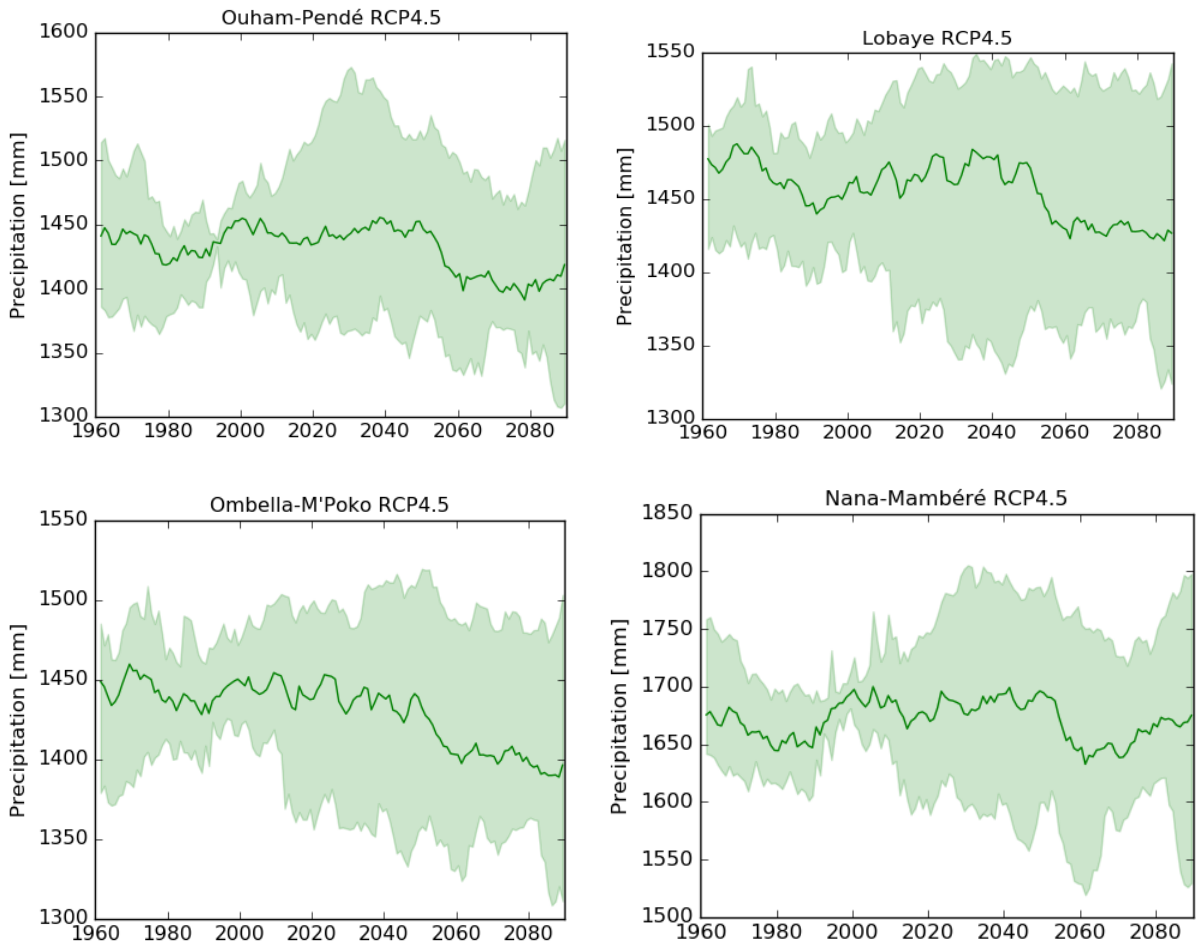

121. Combiné, les hausses de températures et la variabilité pluviométrique devrait entrainer des baisses des rendements des cultures
122. Dans les mêmes zones d'intervention, malgré ces potentialités, il y a un cycle de paupérisation continu. La situation économique et socio-sanitaire ne cesse de se dégrader, avec comme conséquence la pression accrue sur les ressources naturelles et la dégradation accélérée de l'environnement. D'une manière générale, d'une année à l'autre la biodiversité régresse ; les bassins hydrographiques s'assèchent périodiquement ou connaissent parfois des crues exceptionnelles et des inondations. L'ampleur du braconnage et l'exploitation forestière abusive entrainent la réduction drastique des réservoirs des espèces ligneuses et non ligneuses.

Composantes / résultats et activités

123. Le projet s'articule autour de deux volets techniques et d'un volet de gestion. Toutes les activités prévues mettent une perspective particulière sur les questions de genre et de jeunesse.

Composante 1. Développement de la production végétale et animale

124. Le but de cette composante est d'améliorer la production et la productivité des cultures stratégiques (manioc, maïs, riz, haricot) et de l'élevage. Cette composante introduira des technologies pour améliorer la productivité, la transformation et le stockage des produits agricoles. L'accent sera mis sur les femmes et les jeunes dans certaines activités. Le projet

appuiera la réhabilitation et la gestion des périmètres irrigués. Les éleveurs recevront les connaissances, les compétences et les ressources matérielles nécessaires pour accroître la productivité et la production du bétail.

- **Sous-composante 1.1. Renforcer les capacités productives des producteurs**
- **Sous-composante 1.2. Création et réhabilitation des infrastructures d'appui à la production**
- **Sous-composante1.3. Éducation nutritionnelle et inclusion sociale des populations**

Composante 2. Appui à la fourniture de services et à la promotion des produits

125. L'objectif de cette composante est d'améliorer la valeur ajoutée des produits sélectionnés et d'améliorer les infrastructures pour un meilleur accès aux marchés. Cette composante contribuera à la mise en place des infrastructures rurales nécessaires pour l'agriculture et le climat, qui permettront l'ouverture des zones de production. Un appui sera fourni pour améliorer la gestion, la réhabilitation et la construction de nouvelles routes rurales qui soutiendront les zones de production agricole. Cette composante ajoutera de la valeur aux produits sélectionnés en soutenant les unités de transformation à petite échelle pour les jeunes et les femmes. Le traitement qui améliore les résultats nutritionnels sera priorisé.

- **Sous-composante 2.1. Infrastructure d'ouverture et de connexion avec le marché**
- **Sous-composante 2.2. Soutien à la promotion des produits**
- **Sous-composante 2.3. Prise en charge de l'infrastructure pour la fonctionnalité des services**

Composante 3. Coordination, gestion et dialogue politique

126. Cette composante vise à assurer une meilleure gestion de l'intervention et à renforcer la coordination efficace des investissements du projet grâce à la gestion administrative, comptable et financière du projet, à l'acquisition des biens, travaux et services du projet et à la mise en œuvre du plan de gestion sociale et environnementale, ainsi que comme dialogue politique pour soutenir la participation du projet aux discussions nationales et régionales sur le développement et l'entretien des infrastructures. Le projet aidera les ministères et les principales parties prenantes à coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies clés nécessaires dans le secteur dans le but d'améliorer la gouvernance et de permettre une transformation efficace du secteur rural. Le projet renforcera également les capacités des OSC et des organisations paysannes dans les domaines clés de leurs compétences nécessaires pour participer et influencer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Celles-ci incluront entre autres la stratégie genre, le projet de loi sur la gestion des terres et leurs plans d'action associés.

127. Le projet facilitera également l'engagement des bénéficiaires pour accroître la transparence et la responsabilité grâce au système de suivi par des tiers. Cela comprendra une collaboration étroite avec les acteurs non étatiques et les organisations de producteurs pour mettre en place des comités, des groupes de surveillance qui contrôleront l'utilisation des ressources allouées, assureront la transparence des marchés publics, la qualité des services fournis par divers prestataires de services tels que la qualité des infrastructures construites et utilisé. Ces groupes aideront également les organes gouvernementaux et les partenaires d'exécution à proposer des mécanismes de recours pour garantir la satisfaction du service et éviter la capture par l'élite.

Géographies et secteurs d'intervention suggérés pour l'adaptation au changement climatique

Secteur	Mécanisme d'adaptation	La description
Sylviculture	*Création et expansion de forêts naturelles communautaires, plantations, parcs nationaux et parcs forestiers*	En tant que mesure d'adaptation avec des co-bénéfices d'atténuation, l'action proposée devrait renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, y compris les fonctions d'approvisionnement à l'appui des moyens de subsistance durables des bénéficiaires directs. L'activité donnera aux communautés la sécurité juridique, les compétences et les connaissances nécessaires pour utiliser rationnellement leurs ressources naturelles et conserver la biodiversité restante.
	Expansion et intensification des activités d'agroforesterie et de reboisement	Cette mesure d'adaptation qui cible des zones spécifiques à travers le pays améliorera la contribution des écosystèmes forestiers restaurés à la réduction de la pauvreté forestière et, plus largement, à d'autres objectifs économiques nationaux. La mesure devrait atteindre les objectifs suivants:
	Intégration du changement climatique dans les politiques et plans forestiers	Afin de répondre pleinement aux défis du changement climatique, les politiques et programmes du secteur forestier doivent intégrer les réalités du changement climatique.
Les parcours	*Élaboration et mise en œuvre de politiques efficaces de gestion intégrée des ressources naturelles*	Les impacts négatifs du changement climatique sur les parcours peuvent être atténués par la formulation et la mise en œuvre de politiques efficaces qui visent à améliorer la production et prennent également en considération les besoins d'autres secteurs de l'économie basés sur les ressources naturelles.
	Restauration du paysage des parcours	Cette option d'adaptation comprend la manipulation et le suivi des taux de chargement des animaux, l'institutionnalisation de contrôles stricts du pâturage et la gestion de la végétation et des sols.
	Nouvelles stratégies de gestion	Les nouvelles stratégies consistent en une combinaison de mesures comprenant la sélection active d'espèces végétales et la stimulation de l'économie de l'élevage pour encourager les propriétaires à fournir du bétail et des produits carnés sur les marchés locaux / régionaux. .
Santé	*Programme de lutte antivectorielle*	Les effets du paludisme sur la santé nécessiteront des investissements dans la mobilisation sociale et l'éducation, les techniques de prévention telles que les répulsifs contre les moustiques, les moustiquaires imprégnées d'insecticide, les médicaments antipaludiques bon marché. Il a été démontré que l'utilisation des MII en particulier réduit la morbidité et la mortalité liées au paludisme en RCA.
	Programme continu d'éducation et de sensibilisation en santé publique	L'éducation sanitaire et la sensibilisation sont menées au niveau communautaire pour aider les publics dans leur prise de décision sur des questions thématiques. Les programmes d'éducation et de promotion de la santé devraient donc intégrer des éléments
	Surveillance intégrée des maladies et riposte	La surveillance des maladies est un élément fondamental du programme de lutte contre les maladies infectieuses. À cet égard, il est clairement nécessaire de créer ou d'améliorer la conception de bases de données sur la

Secteur	Mécanisme d'adaptation	La description
		santé et de renforcer le programme intégré de surveillance des maladies du MS.
	Soutien nutritionnel aux groupes vulnérables	Le ministère de la Santé avec le soutien du fonds mondial pour fournir un soutien nutritionnel aux groupes vulnérables et aux membres de leur famille
	Infrastructure de santé publique	Une élimination appropriée des déchets doit être encouragée pour éviter la contamination pathogène et toxique lors des inondations. Il existe de nombreux outils et technologies qui peuvent être utilisés pour réduire les impacts de la variabilité climatique sur la santé des populations humaines vulnérables. Dans certaines communautés, il s'agit notamment de la promotion d'un environnement de logement sain et de l'application des règlements de construction. Dans les zones où les gens dépendent d'une eau non traitée, d'une eau potable fiable et sûre ainsi que de l'utilisation de mesures simples telles que le stockage adéquat de l'eau potable dans des récipients à bouche étroite, le filtrage de l'eau potable et l'utilisation de comprimés de chlore.
	Programme de vaccination	Les campagnes de vaccination contre toutes les maladies possibles doivent être soutenues. Le vaccin contre la fièvre jaune est administré à l'âge de 9 mois dans toutes les cliniques du pays. Le vaccin contre la méningite n'est administré qu'aux pèlerins musulmans avant le hajj annuel et lorsqu'une épidémie de maladie menace.
Agriculture	Mesures d'adaptation techniques	Sélection de variétés de cultures à haut rendement résistantes à la sécheresse, aux maladies parasitaires et à la salinité dans les conditions locales. A cette fin, le potentiel génétique des espèces cultivées locales doit être étudié et les spécimens stockés dans des banques de semences;
		Changement des dates de plantation et remplacement des variétés de riz de longue durée des hautes et basses terres par des variétés de courte durée
		Démonstration, promotion et diffusion de technologies améliorées après récolte. Cela aura pour effet à long terme de réduire la culture extensive des terres marginales
	Mesures d'adaptation réglementaires	Décourager la culture sur les zones marginales
		Réduction du gaspillage alimentaire cuit
		Diversification des habitudes alimentaires (passage du riz à d'autres céréales)
	Bétail	Augmenter la production fourragère des jardins fourragers intensifs
		Promouvoir l'intégration culture / élevage;
		Améliorer les techniques de conservation des aliments et l'accès aux suppléments
		S'engager avec d'autres institutions, par exemple, le Centre international de la trypanotolérance (ITC), pour explorer le potentiel des systèmes de production animale intensive dans différentes régions de la Gambie
		Explorer plus en profondeur les opportunités de sélection / croisement de vaches Ndama avec des races plus productrices de lait

Secteur	Mécanisme d'adaptation	La description
Infrastructures	**Routes et routes de desserte**	Infrastructures à l'épreuve du climat avec des systèmes de drainage, des ponceaux et utilisant des infrastructures résilientes au climat.

Tableau 1 : Options d'adaptation par secteur (PNUE, 2012) .

5.2. Impact, risques potentiels et mesures d'atténuation du programme sur les plans, l'environnement et le changement climatique

128. Les principaux problèmes sont les suivants: i) Il existe certains principaux obstacles spécifiques que le projet entend surmonter afin d'augmenter la productivité des chaînes de valeur du bétail, du maïs, des haricots, du riz et du manioc dans les zones ciblées. Les obstacles à une meilleure productivité agricole sont:
129. Insuffisance des services d'information sur le climat, de la connaissance et de la compréhension des impacts du changement climatique pour mieux planifier la réponse dans les CV: connaissances climatiques, informations fiables pour mieux comprendre les différentes formes de risques climatiques dans l'agriculture. Des informations climatiques précises, fiables et opportunes et des systèmes d'alerte précoce robustes (CIEWS) sont essentiels pour réduire les pertes et les dommages résultant d'événements météorologiques extrêmes liés au climat, accroître la résilience des populations vulnérables et renforcer la capacité des communautés rurales locales à s'adapter aux changements futurs. dans le climat. La capacité des infrastructures hydrométéorologiques en RCA est très faible, avec une densité de réseau d'observation (nombre de stations par 10 000 km2) inférieure à 1,7 en Côte d'Ivoire contre 6,2 au Malawi et 45,2 au Rwanda. Cela empêche les décideurs, les agriculteurs d'informer et de sélectionner les bonnes mesures d'adaptation dans les secteurs ciblés (bétail, haricots, maïs, riz et manioc).
130. Capacités faibles et insuffisantes des agriculteurs à gérer les risques climatiques dans ces chaînes de valeur. Pour que les communautés rurales de la zone du projet le long des chaînes de valeur puissent faire face aux effets du changement climatique, cela nécessite une préparation, une préparation et des compétences spécifiques pour mieux gérer les risques climatiques. Actuellement, ils n'ont pas les capacités d'identifier les risques climatiques et d'adopter les bonnes mesures d'adaptation.
131. Faible adoption des pratiques / technologies d'adaptation / d'atténuation les plus appropriées, des infrastructures hydrauliques pour faire face à la faible productivité agricole dans les CV: La productivité agricole est faible en raison de nombreux facteurs dont le changement climatique. Les maladies des cultures, les inondations affectent les rendements, la production et la productivité des cultures. Le projet augmentera la production de variétés et d'espèces résilientes au climat en favorisant l'adoption des meilleures activités d'adaptation résilientes au climat et des infrastructures rurales tout en offrant des moyens de subsistance alternatifs tels que la production agricole, la pisciculture et l'aviculture pour les jeunes et les femmes le long du bassin hydrographique.
132. Absence d'environnement propice à l'efficacité institutionnelle et au mécanisme de coordination. Il y a souvent une coordination, un partage d'informations et de données limités entre les différentes entités gouvernementales et non gouvernementales, chacune d'elles jouant un rôle clé dans la chaîne de valeur CIEWS et utilisée dans certaines chaînes de valeur. Les politiques visant à supprimer les obstacles à l'adoption et aux investissements dans le CIEWS ne sont pas en place au sein des gouvernements nationaux et locaux. Des interventions non coordonnées limitent l'efficacité des mesures d'adaptation existantes dans les chaînes de valeur sélectionnées. Le troisième objectif est de renforcer les capacités institutionnelles de ces agences pour mener à bien leurs mandats respectifs en coordination

avec d'autres ministères sectoriels, notamment le ministère de l'agriculture et le ministère de l'environnement.

5.3. Impacts et risques potentiels

133. Sur le plan social, le projet ciblera directement environ 17 000 nouveaux ménages (dont 50,7% de femmes et 49,3% d'hommes) en tant que bénéficiaires grâce aux diverses activités qui seront promues et affectera environ 119 000 personnes en fonction de la taille moyenne des ménages dans le pays (recensement national de la population - 2005). Une approche de ciblage forte et des critères liés à la stratégie de suivi et d'évaluation seront mis en place lors de la conception pour permettre un recensement adéquat des bénéficiaires impliqués dans différentes activités. Les jeunes de 15 à 35 ans, qui représentent environ 30% de la population, seront au centre de l'attention. Ces bénéficiaires sont parmi les petits producteurs les plus pauvres et les plus défavorisés engagés dans la production végétale et animale. Le ciblage des activités sera une priorité au démarrage pour assurer la cohérence et l'alignement du PRAPAM et du PADECAS et ils utilisent la même approche et méthodologie. Le choix de ces groupes cibles est conforme à la politique de ciblage du FIDA et aux objectifs d'intégration, répond aux principes convenus entre la RCA et le FIDA dans le COSOP.
134. Sur le plan environnemental, le projet vise la gestion durable des ressources naturelles en général à travers, en particulier, l'amélioration de la disponibilité et de la gestion de l'eau grâce aux aménagements hydro-agricoles. De plus, afin d'assurer les meilleures conditions de prise en compte de l'environnement dans toutes les activités productives du projet, il est prévu la préparation, dès le démarrage du projet, d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et activité spécifique plans si nécessaire.
135. Concernant le risque climatique, cela est déjà pris en compte dans les activités de renforcement des capacités de résilience au changement climatique (rôle des CEP dans le renforcement des capacités de résilience, recherche de semences tolérantes au climat, mesures de conservation de l'eau et planchers CES, etc.). Le projet étant classé dans une catégorie « risque climatique élevé », il fera également l'objet d'une évaluation spécifique de l'impact climatique.
136. Une attention particulière sera portée aux conflits d'infrastructure potentiels tels que les bas-fonds aménagés et les zones humides, la transformation, le stockage et la commercialisation, etc. Ces infrastructures, par les opportunités qu'elles peuvent créer, peuvent faire l'objet de capture par les élites, de conflits intergénérationnels ou entre hommes et femmes ou encore être détournés de leur utilisation principale. Leur gestion peut engendrer des problèmes liés à l'érosion des dispositions mises en place lors du lancement des projets (création d'un management, mise en place de contributions pour d'éventuels frais d'entretien et de maintenance) et notamment des difficultés à collecter les contributions et à entretenir régulièrement les infrastructures à moyen terme. Grâce à des actions de ciblage direct, à un soutien consultatif, à l'information, à l'éducation et à la communication, et à la diffusion de l'information à travers différents médias, en veillant à minimiser ces contraintes.
137. Les aspects positifs méritent d'être soulignés: (i) l'augmentation de la production agricole induite par la demande du marché et la valorisation des produits agricoles, l'introduction de variétés efficaces et résilientes au CC, (ii) l'amélioration des techniques agricoles, une meilleure gestion de l'eau, utilisation d'engrais, (iii) valorisation des déchets et sous-produits des filières. Toutes ces activités amélioreront les niveaux de revenus et les conditions de vie des bénéficiaires.
138. **Au niveau environnemental** au niveau des infrastructures rurales, de la transformation et de la commercialisation: (i) la dégradation potentielle des sols et la perte de biodiversité par la construction de routes au-dessus de 10 km; (ii) le risque potentiel de réhabiliter les barrages d'irrigation au-dessus de 15 m; (iii) l'utilisation de sources d'énergie conventionnelles, en

particulier la dendroénergie pour l'exploitation des unités de transformation, qui pourraient accentuer la déforestation dans une zone déjà fortement fragilisée; (iv) à proximité des infrastructures de commercialisation, la pollution causée par les déchets organiques, les sacs plastiques et les emballages; (v) l'épuisement des zones humides et des puits de séquestration du carbone: (vi) la réhabilitation des installations hydro-agricoles et la construction des infrastructures de transformation, de stockage et de commercialisation envisagées peuvent générer des effets négatifs sur l'environnement tant pendant les travaux que pendant la phase tels que: (i) un risque élevé de dégradation de la qualité de l'eau et du sol si aucune mesure n'est prise pour une bonne gestion des déchets et effluents des unités de traitement; (ii) perte de biodiversité et dégradation des sols due à la monoculture (une seule variété en rotation des cultures) et de l'habitat de certaines espèces lors des travaux avec défrichement des sites, création d'éventuelles pistes d'accès, utilisation du bois pour la construction.

139. **Au niveau de la production** : (i) l'intensification du maraîchage s'accompagne d'une utilisation accrue des produits phytopharmaceutiques en raison de la sensibilité de ces cultures aux maladies et aux parasites. Une mauvaise utilisation pourrait entraîner une grave contamination de l'eau et des sols, et au niveau sanitaire, exposer les producteurs et les consommateurs à des produits toxiques dangereux si des protocoles stricts ne sont pas en place; (ii) distribution des intrants et notamment des engrais organiques. Le risque réside dans le fait que la disponibilité des biofertilisants n'est pas assurée, il faut s'assurer que conformément au DCP, des biofertilisants sont utilisés; (iii) pour les aménagements hydro-agricoles, les risques d'augmentation des ménages propices au développement d'organismes vecteurs de maladies (bilharziose, amibiase, paludisme, etc.).
140. Par rapport au scénario de référence; les principaux obstacles mentionnés ci-dessus qui conduisent à une faible productivité, à une insécurité alimentaire et nutritionnelle, exacerbée par le changement climatique et la variabilité du climat; les principaux composants, produits et activités sont proposés ci-dessous:

141. Le projet propose la mise en œuvre d'un ensemble d'options d'adaptation concrètes dans deux secteurs agricoles ciblés et rentables. Un ensemble d'actions habilitantes conçues à la fois pour renforcer les capacités et les institutions nationales ainsi que le CIEWS est lié aux mesures d'adaptation concrètes qui conduiront au renforcement de la résilience des chaînes de valeur proposées dans les zones les plus vulnérables au changement climatique en RCA. Les mesures d'adaptation concrètes sont l'application directe de systèmes intégrés de production, de post-récolte et de commercialisation résilients au climat. Les nouvelles technologies et les meilleures connaissances visent à promouvoir le changement de paradigme et le changement de comportement dans la production et les liens avec les marchés.

142. **Risques climatiques. Les risques** climatiques sont principalement des périodes d'inondation, qui tendent à détruire le bétail et les cultures, ce qui a de graves répercussions sur les moyens de subsistance des bénéficiaires et les investissements du FIDA.
143. **Changement climatique et adaptation au changement.** Le programme prendra en compte les enjeux du changement climatique en proposant diverses mesures d'adaptation en fonction de la problématique des sites d'intervention. Mis en œuvre dans une zone où les ressources sont déjà dégradées, et où le processus de dégradation se poursuivra, le programme renforcera la gestion des ressources naturelles, qui constituera la base des secteurs soutenus.

144. **Zones agricoles.** Certaines analyses montrent que la production agricole reste avant tout très fortement corrélée aux superficies démontrant ainsi que la variation de la production est principalement due à celle des superficies exploitées.

145. **Contrôle de l'eau.** La réhabilitation des barrages et des réservoirs associés à l'utilisation de systèmes d'irrigation californiens ou au goutte-à-goutte maintiendra et / ou augmentera la production alimentaire à des niveaux élevés. La perception du changement climatique par les agriculteurs est illustrée par les difficultés d'accès à l'eau, élément primordial de l'environnement rural; manque de pluie dans la zone agricole considérée comme faisant partie du changement climatique. La mise en place d'un service d'information agro-météorologique et la maîtrise des outils de prévision météorologique et le programme d'urgence permettront: (i) d'éduquer les producteurs sur le changement climatique et, (ii) d'impliquer les principaux agriculteurs dans la validation et la diffusion des informations sur les nouveaux calendriers culturels et (iii) permettre une large diffusion des messages agro-météorologiques à travers les radios communautaires.

146. Production de légumes. La ressource en eau nécessaire à la production représente le point le plus sensible au climat. Pour limiter l'impact sur les ressources en eau, des mesures d'économie d'eau seront promues par le projet, comme les systèmes d'alimentation en eau typiques «californiens» et au goutte-à-goutte ainsi que le pompage solaire.

147. Accès aux ressources. Le nord étant une zone de reproduction par excellence, la dégradation des conditions climatiques aura un impact négatif sur la production par manque de fourrage et d'eau pendant les longues périodes de sécheresse. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs seront plus nombreux et plus fréquents avec des conséquences certainement plus dramatiques. Les feux de brousse seront plus fréquents et détruisent les pâturages et les plantations. Les activités de protection, de conservation de la fertilité des sols, d'agroforesterie et de promotion des haies réduiront ces risques

148. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement, s'ils ne sont pas traités, aggraveront la pauvreté et la malnutrition. En outre, cela accroîtra la vulnérabilité des communautés les plus pauvres et marginalisées telles que les peuples autochtones, en particulier les pygmées, aggravera les inégalités, en particulier les femmes et les jeunes. En RCA rurale, les agriculteurs restent le groupe socio-économique le plus pauvre et représentent plus de 60% des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. La contribution du secteur agricole à la création de richesse et à l'accélération de la croissance reste inférieure au potentiel de ce secteur. La faible productivité du secteur agro-pastoral, exacerbée par les crises climatiques et les catastrophes naturelles fréquentes (sécheresse, inondations, tempêtes de sable et criquets, entre autres), a aggravé la situation des ménages ruraux les plus pauvres (femmes et jeunes), laissant une grande partie de la population dans des situations de vulnérabilité chronique. Les débouchés économiques des femmes rurales sont directement liés à l'accès à la terre, à la production agricole, aux activités commerciales et à l'énergie. Les femmes effectuent en grande partie un travail non rémunéré et leur mobilité restreinte constitue un obstacle à leur participation à des activités productives, telles que la vente de leurs produits en dehors du domicile. Le renforcement des capacités des jeunes et des femmes en matière de nutrition, d'agriculture durable et résiliente au climat sera nécessaire pour transformer le secteur agricole.

5.4. Évaluation du risque climatique

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PENDANT LA DUREE DU PROGRAMME

149. Les sous-projets sera évalué sur la base du processus de diligence raisonnable en commençant par la phase de sélection. Le processus global est décrit dans l'organigramme ci-dessous.

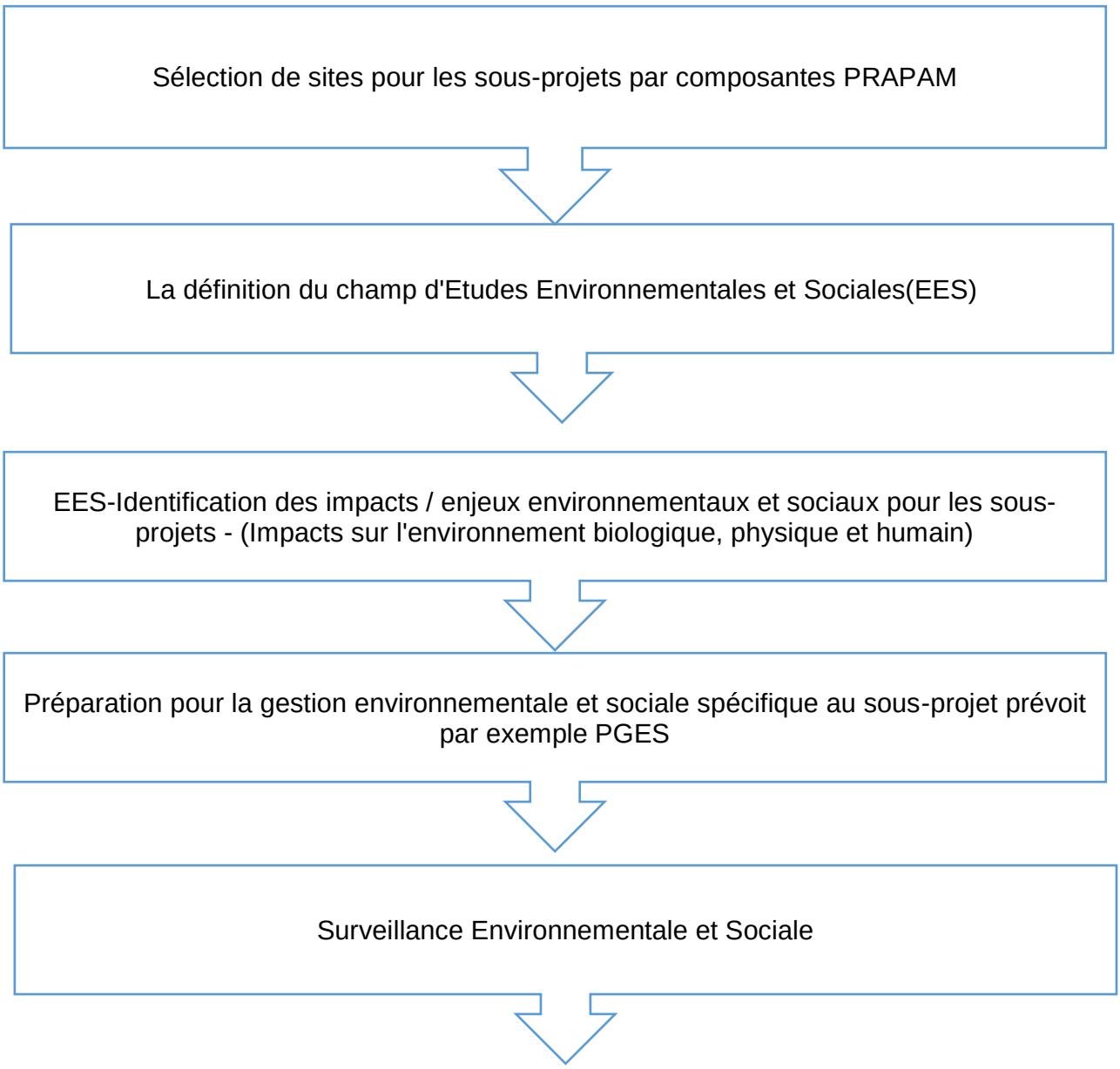

Liste de Contrôle Social et Environnemental

150. Caractéristiques environnementales et sociales (Importance basée sur les impacts probables)

- La définition du champ d'Etudes Environnementales et Sociales(EES)
- EES-Identification des impacts / enjeux environnementaux et sociaux pour les sous-projets -(Impacts sur l'environnement biologique, physique et humain)
- Surveillance Environnementale et Sociale
- Préparation pour la gestion environnementale et sociale spécifique au sous-projet prévoit par exemple PGES
- Les sections suivantes décrivent ce qui doit être fait en matière de gestion environnementale et sociale à chaque étape de la vie globale du projet - identification du sous-projet, la préparation, l'évaluation, la mise en œuvre et l'achèvement.
- Identification et évaluation préliminaire (examen environnemental et cadrage)
- En collaboration avec l'équipe FIDA, l'emprunteur ou le client sélectionne les impacts environnementaux et sociaux, y compris les impacts du changement climatique, les mesures potentielles d'adaptation et d'atténuation et la vulnérabilité des populations et de leurs moyens de subsistance afin de déterminer le type et le niveau spécifique d'évaluation environnementale et sociale. La sélection est effectuée conformément aux procédures EES du FIDA.

151. Essentiellement, le filtrage environnemental et social comprendra une sélection pour la catégorisation des sous-projets, le déclenchement des SE du FIDA et les aspects spécifiques E&S dans chaque sous-projet. La sélection environnementale et sociale initiale pour la catégorisation des sous-projets et les systèmes d'exploitation sera effectuée en se référant à la liste de contrôle disponible à l'annexe 2 du document de la procédure SECAP du FIDA. La sélection des systèmes d'exploitation du FIDA et des normes de performance de la SFI sera également effectuée et si la recommandation nécessaire pour les instruments de sauvegarde pertinents sera faite. La vérification de la protection environnementale et sociale, c'est-à-dire la vérification des systèmes d'exploitation qui ont été déclenchés, doit avoir lieu pendant la phase de préparation du projet dès que l'emplacement du site est relativement précis. Les étapes à suivre sont les suivantes:

1. Confirmer la présence de zones sensibles à l'environnement à partir de sources secondaires ou des observations préliminaires du site ;
2. Vérifier l'étendue de l'applicabilité des politiques du gouvernement de la RDC et du FIDA dans les activités des sous-projets ;
3. Identifier les impacts négatifs et positifs potentiels; clarifier les questions à approfondir lors de la préparation de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux qui sera réalisée au stade de la conception.

152. Cela devrait faciliter le séquençage des sous-projets et permettre de prendre en compte les délais, tels que ceux associés aux processus de validation réglementaire, dans la mise en oeuvre du projet. Les résultats du processus de sélection aideront à identifier la portée des EES et le délai requis pour obtenir les autorisations réglementaires (le cas échéant). La formulation des termes de référence spécifiques au sous-projet doit être faite sur la base des résultats de la sélection, en mettant en évidence les composantes environnementales et sociales qui nécessitent une évaluation détaillée au stade des EES.

Études d'Evaluation Environnementale et Sociale (EEES)

153. Les Etudes d'EES constituent l'outil le plus couramment utilisé pour garantir que les aspects environnementaux et sociaux sont pris en compte lors de la prise de décision - en influençant la conception pour éviter / minimiser et inévitablement atténuer les impacts négatifs résiduels et / ou améliorer les impacts positifs. Elles fournissent également une plate-forme pour obtenir les points de vue des parties prenantes, y compris la population directement concernée, afin d'améliorer la conception. Le contenu général de chaque étude d'impact social et environnement dans le cadre du projet doit être conforme à la législation locale et respecter les exigences du FIDA. La SECAP du FIDA reconnaissent la législation locale et les systèmes nationaux, dans la mesure du possible, afin de s'assurer que l'évaluation est conforme à la législation et aux normes applicables dans la juridiction locale, en tenant compte de l'équivalence des normes avec celles du FIDA.

Gestion Environnementale et Sociale spécifique pour ce Programme

Plans de gestion environnementale et sociale

154. Le client est tenu de prendre en compte les conclusions du processus d'évaluation environnementale et sociale et les résultats de l'engagement des parties prenantes afin d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme d'actions pour traiter les impacts environnementaux et sociaux identifiés et déterminer les mesures d'amélioration de la performance pour répondre aux exigences du FIDA.
155. Selon le type de projet, le programme d'actions peut consister en une combinaison de politiques opérationnelles, de systèmes de gestion, de procédures, de plans, de pratiques et d'investissements documentés, collectivement appelés plans de gestion environnementale et sociale (« PGES »). Les composantes de ces plans ou programmes peuvent inclure, par exemple, le plan de gestion de l'environnement (PGE), le plan de mobilisation des parties prenantes et / ou d'autres plans spécifiques. Ces études peuvent être incorporées dans le document d'évaluation environnementale et sociale correspondant (par exemple, l'EIES ou l'étude d'impact sur l'environnement). Alternativement, ces plans peuvent être des documents autonomes.

156. Les plans de gestion environnementale et sociale sont les principaux outils permettant de structurer les projets de manière à respecter les systèmes d'exploitation, ainsi qu'un instrument clé pour le suivi de la performance environnementale et sociale du projet. Si aucune mesure corrective n'a été identifiée dans l'évaluation environnementale et sociale, un PEES ne serait pas nécessaire.

Instruments pour la gestion environnementale et sociale

157. Une série d'instruments environnementaux et sociaux (modèles) ont été conçus pour être utilisés pour systématiser les activités environnementales et sociales qui seront développées le long du cycle du projet, organiser les processus et tenir des registres du processus. Les instruments de gestion identifiés pour les différentes étapes du cycle de projet sont les suivants: (i) Rapports trimestriels sur la mise en oeuvre environnementale et sociale, (ii) Rapport de Suivi Environnemental et Social (RSES); et (ii) le Rapport Final Environnemental et Social (RFES). Ces différents rapports sont des outils internes à utiliser dans les activités quotidiennes, tandis que les rapports trimestriels sur la mise en œuvre sont des documents externes à partager avec la FIDA.

Consentement libre, préalable (Free, Prior and Informed Consent) :

158. Le consentement libre et préalable est nécessaire parce que la forêt et les ressources naturelles (eau, terre) et leur exploitation ont une grande qualité environnementale et impact

social sur la vie des habitants des forêts. Il impacte sur la disponibilité des ressources et change la façon dont la forêt est gérée. L'objectif du FPIC est d'assurer la que si le projet a lieu, les ressources sont partagées équitablement et que les ressources sont gérées manière équitable et durable. Le processus pourrait être fait en plusieurs étapes à savoir :

a) **Renforcer les capacités institutionnelles**
L'équipe du projet en charge du volet sociale sera est cruciale pour obtenir le FPIC. Cela nécessite des investissements importants en ressources humaines et matérielles pour mener à bien ses travaux surtout avec les populations autochtones dont les pygmées. Il devrait être pleinement intégré au projet et pleinement soutenu par les la gestion. Cela implique de s'assurer que les aspects sociaux de base sont bien compris et respecté par tous

b) **Développer des stratégies de communication et d'information appropriées**
Ceci nécessite de la recherche, de l'expertise et de la patience pour trouver les moyens les plus efficaces de communiquer avec les bénéficiaires du projet. La sensibilisation doit être traitée comme une double étape du dialogue.

c) **Créer un processus décisionnel participatif**
Les habitants des forêts y compris les pygmées doivent être inclus dans les décisions. Il est important de créer des mécanismes amener toute la communauté dans le processus et créer une culture de plein la participation par l'inclusion sociale délibérée.

d) **Développer des partenariats fonctionnels**
Les bénéficiaires doivent être inclus dans les partenariats de gestion forestière. Être efficace partenaires, ils doivent recevoir la formation nécessaire pour les mettre sur un pied d'égalité avec d'autres partenaires. Les partenariats devraient avoir des procédures d'autorégulation Claires.

e) **Comprendre les différents modèles de consentement**
Il est important que les deux parties comprennent la notion de consentement de l'autre et que des deux sont respectés autant que possible dans la relation.

f) **Cartographier les zones d'utilisation des communautés locales:**
Il est important que l'utilisation des ressources de tous les utilisateurs y compris les peuples autochtones soit cartographiées. Cet exercice pourrait bien se faire en accompagnant les gens dans la forêt et des environs à s'appuyer sur des porte-parole. Protégez les ressources situées sur leurs zones d'utilisation. Cette tâche devrait être l'équipe en charge du volet social, guidée par une équipe de membres de la communauté représentant la variation dans cette communauté (jeunes et vieux, hommes et femmes, tous les groupes ethniques, et les populations autochtones etc.). Cela devrait être très clair pour toute la communauté membres qui leurs ressources ont été protégé village par village et constamment surveillé et amélioré

g) **Informer les communautés locales des impacts possibles de la déforestation** : Les habitants des forêts ont besoin de connaître tous les impacts potentiels (directs et indirects, positifs et négatif) de l'exploitation forestière industrielle sur leurs zones d'utilisation et sur vie, et développer des mesures pour réduire ces impacts négatifs ainsi que les communautés locales.

h) **Négocier la compensation et le partage des avantages avec tous les utilisateurs de la forêt et des autres ressources naturelles,** Il est mieux réalisé sur la base des arbres à abattre dans chaque zone d'utilisation, village par village et le mécanisme d'afforestation, d'allocation des terres par les populations locales doivent être constamment surveillé et amélioré.

i) **Construire et habiliter les associations communautaires locales à gérer les avantages au niveau du village Il** est important de contourner la capture des avantages par l'élite et d'encourager la transparence.

j) **Formaliser le processus de consentement:** Cela peut être fait à la fois légalement sur papier si nécessaire, mais aussi par le biais d'une procédure appropriée. Une cérémonie pour marquer que l'accord est de satisfaction mutuelle.

k) **Maintenir la relation de consentement :** Les canaux de communication entre l'entreprise et les communautés doivent être gardé ouvert en tout temps, même après la fin de l'exploitation. La relation peut également être nourri des échanges constants

Plan du FPIC et mise en œuvre

		Quand
Produire une évaluation socio- culturelle socioculturel et sur le foncier comprenant les droits des usagers, lois traditionnelles, les modes de vies et les systèmes de gouvernance et l'utilisation de l'espace	UGP, l'équipe social, les peoples indigènes , les autorités locales et autres acteurs sur le terrain	Au début de la mise en œuvre
Identifier les preneurs de décision pour les inclure dans les fora de discussion sur le foncier et les droits des usagers	UGP, l'équipe social, les peoples indigènes, les autorités locales et autres acteurs sur le terrain et définition des rôles et responsabilités avec formalisation et cérémonie coutumière , photos et videos	Au début de la mise en œuvre avant que les activités ne démarrent
Conduire une consultation sur l'inclusion dans les différentes composantes du projet (droit à la propriété, occupation des terres et gestion des ressources)	UGP, l'équipe social, les peoples indigènes, les autorités locales et autres acteurs sur le terrain, inclusion des femmes et des Jeunes et cartographies des ressources formalisation et cérémonie coutumière , photos et videos -	Au début de la mise en œuvre des activités
Formaliser le FPIC (*écrit ou sous une autre forme) Et documenter en annexe*	Les différents acteurs du projets et documentation et enregistrement incluant les mécanismes de plaintes	Moment opportun suite aux négociations
Budget est inclus dans le budget du CGES		

6. Plan de gestion environnementale, climatique et sociale

6.1. Introduction: principales activités, responsabilités et aperçu

Activités clés

159. Un certain nombre d'activités doivent être menées au cours des différentes phases du projet de référence pour garantir une gestion adéquate de l'impact environnemental et social. Ceux-ci incluent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants:

Phase de négociation (septembre 2020 - fin 2021):

- Convenir des critères finaux (objectifs) et de la sélection de la communauté
- Développer un document d'information non technique sur le projet (2 à 3 pages maximum) avec les coordonnées pertinentes pour chaque région
- Convenir des critères de sélection et des formulaires proposés pour les sous-projets proposés.

Phase de démarrage / lancement (début 2021 - mi-2022):

- Élaborer un plan d'engagement des parties prenantes (ou au moins une stratégie détaillée de communication / sensibilisation);
- Sensibilisation des principales parties prenantes, en particulier au niveau communautaire, sur les objectifs du projet, la portée, les groupes cibles, la sélection des bénéficiaires et le mécanisme de réclamation;
- Mettre en place un mécanisme de réclamation et former les membres du comité et le personnel du projet concerné;
- Mener des études détaillées (sur l'environnement, les conditions socio-économiques / des moyens de subsistance) pour chacune des communautés sélectionnées afin d'établir une base de référence pour tous les indicateurs clés;
- Mener une enquête d'accès à la terre à petite échelle auprès d'un échantillon d'agriculteurs et de pêcheurs pour savoir si les hommes seront disposés à céder des terres aux femmes et qui sont les acteurs de la chaîne de valeur;
- Élaborer des modèles de contrats qui intègrent les lignes directrices environnementales et sociales pour les entrepreneurs présentés à l'annexe 3.

Phase de mise en œuvre (mi-2022 - 2027:

- Sensibilisation régulière des principales parties prenantes, en particulier au niveau communautaire, aux impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et à la manière de mettre en œuvre les mesures d'atténuation recommandées.

Responsabilités de gestion

160. La coordination pour la mise en œuvre du GCES se fera avec toutes les parties prenantes dans le pays. Au regards des faiblesses des institutions nationales, un programme de renforcement de capacités sera organisé et proposé en annexes. Il inclue aussi la formation des parties prenantes sur projet et les mesures de sauvegardes environnementales, sociales et climatiques. Avec les financements additionnels du Fond d'Adaptation, la coordination du projet et les autres parties prenantes vont renforcer les mesures proposées dans le cadre du CGES avec les mesures de sauvegardes plus spécifiques au projet du fond d'adaptation

Aperçu des plans de gestion

161. Les tableaux ci-dessous présentent les plans de gestion environnementale, climatique et sociale. Pour chacun des impacts globaux potentiels décrits au chapitre 5, les plans indiquent une cote d'importance et l'étendue / prévalence (géographique) de chaque impact, recommandent des mesures d'atténuation, identifient qui est responsable de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, comment la mise en œuvre peut être vérifiée, et à quelle

fréquence. Les plans ont été élaborés avec la contribution d'un large éventail de parties prenantes consultées lors de la mission sur le terrain du CGES). Les mesures d'atténuation recommandées s'appliquent principalement à tous les pays; là où plus d'informations étaient disponibles, ils recommandent également des mesures spécifiques au contexte pour les États concernés ou les zones au sein des États. Une copie des plans environnementaux et de gestion devrait être mise à la disposition de tout le personnel du projet, des institutions participantes et des autres principaux représentants des parties prenantes et utilisée dans les activités de sensibilisation communautaire (c'est-à-dire de sensibilisation et de formation).

6.2. Plan de gestion de l'environnement et climatique

Tableau 6.1: Plan de gestion de l'environnement et climatique

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue / prévalence		Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
PLAN D'ATTENUATION ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE							
Déforestation (due aux cultures arboricoles, en particulier à l'expansion des plantations dans la zone de forêt naturelle) et à la production de cultures de montagne	Haute	Toutes les zone ou village cibles	▪ Découragez fortement les cultures dans et autour des forêts vierges et des zones de repousse forestière ▪ Un accent particulier doit être mis sur la réhabilitation des zones de plantation en jachère existantes et abandonnées ▪ Limiter l'approbation des plantations aux terres déjà dégradées / aux zones de brousse secondaire dégradées ou aux zones déboisées ▪ Renforcer la participation aux chaînes de valeur de transformation et de commercialisation	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	• Pourcentage de déclin de la couverture forestière • Ne Nombre de personnes impliquées dans les chaînes de valeur de transformation et de commercialisation ▪ MOU avec le département forestier ▪ Nombre de formations menées auprès des agriculteurs	Reference/ baseline/mid-term end term Moyen-terme, fin-terme Moyen-terme, fin-terme Annuel	

			pour créer plus d'emplois, en particulier pour les femmes ▪ Renforcer le partenariat avec le département des forêts pour former les agriculteurs à l'agroforesterie durable		sur les techniques agroforestières		
Perte de biodiversité, feux de brousse / agriculture sur brûlis	Haute	Toutes les zone ou village cibles		▪ Limiter la culture du riz dans l'écosystème de la mangrove pour réduire la perte de la forêt de mangrove ▪ Découragez les cultures sur brûlis et incitez les agriculteurs à choisir des options de préparation et de développement durables des terres ▪ Éviter les zones qui empiètent sur les schémas de migration connus d'espèces protégées, en voie de disparition ou rares et maintenir un corridor de migration de la faune connu	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	▪ Pourcentage de déclin de la forêt de mangrove ▪ Nombre d'agriculteurs ayant reçu une formation sur la préparation et la gestion durables des terres ▪ Enquêtes sur la biodiversité	Moyen-terme, fin-terme Trimestriel Annuel
Dégradation des terres et des sols	Haute	Toutes les zone ou village cibles		▪ La production d'une EIES spécifique au projet par les entrepreneurs	UGP, services techniques déconcentrés et	▪ Production d'EIES spécifiques au projet pour la construction	Annuel Trimestriel

			devrait être exigée pour toutes les constructions de routes de desserte ▪ Former les agriculteurs et les prestataires de services sur le développement durable des terres et les méthodes de préparation, y compris le labour zéro ou minimum. ▪ Encourager l'intensification des cultures et décourager l'ouverture de la forêt vierge pour la culture. ▪ Autant que possible, encourager la culture mixte des cultures cibles avec des cultures de couverture et des cultures d'ancrage ▪ Impliquer les partenaires du ministère et des instituts de recherche dans la formation des agriculteurs aux techniques de conservation des sols	décentralisés, fournisseurs de services	de routes de desserte ▪ Nombre d'agriculteurs ayant reçu une formation sur la préparation et la gestion durables des terres ▪ MOU aboutis avec les instituts de recherche et les agences traitant des techniques de conservation des sols	Moyen-terme, fin-terme
Pollution de l'eau	Moyen	Toutes les zone ou village cibles	▪ Minimiser l'utilisation d'engrais inorganiques	UGP, services techniques	▪ Nombre d'agriculteurs qui utilisent du	Annuel

			et encourager l'utilisation d'engrais organiques biodégradables (en particulier dans les champs de riz, de maïs et de légumes) et l'utilisation de produits agrochimiques ▪ Envisager de former les jeunes aux applications agrochimiques durables en tant qu'entreprise pour promouvoir une chaîne de valeur agricole respectueuse de l'environnement	déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	fumier organique au lieu d'engrais inorganiques ▪ Nombre de jeunes engagés dans une entreprise intégrée d'application de produits agrochimiques et de pesticides	Annuel
Dégradation et élimination des zones humides (en particulier des mangroves)	Haute	Toutes les zone ou village cibles	▪ Décourager l'enlèvement et le drainage des mangroves pour les rizières et la culture maraîchère	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	▪ Pourcentage de déclin des zones humides	Référence / base de référence, à mi-parcours, à la fin À moyen terme, à la fin
Érosion et glissement de terrain / coulée de boue	Moyen	Toutes les zone ou village cibles	▪ Encourager les pratiques agronomiques telles que le labour de contour, les terrasses et les digues dans les zones de pente de colline sujettes à l'érosion et aux glissements de	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	▪ Nombre d'agriculteurs dans les zones sujettes à l'érosion / aux glissements de terrain / aux glissements de terrain	À moyen terme, à la fin

			terrain / glissements de terrain ▪ Encourager la plantation de cultures de couverture et de cultures d'ancrage avec la culture principale ▪ Encourager les tampons le long des berges pour éviter l'érosion ▪ La conception et la construction de routes, de ponts et de ponceaux doivent être correctement surveillés pour éviter les terminaisons inappropriées qui peuvent conduire à l'érosion		adoptant des pratiques agronomiques saines et durables	
Inondations (provenant des rivières et possible débordement / effondrement du barrage en terre), saturation de l'eau, salinisation et Alcalinisation des sols	Haute	Toutes les zone ou village cibles	▪ Améliorer la conception des barrages en terre dans l'IVS en utilisant des périodes de retour des crues hydrologiques à long terme (50-100 ans) pour améliorer la résilience des barrages ▪ Soutenir et améliorer le partenariat avec l'Agence météorologique pour améliorer leur capacité à générer	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	▪ Nombre de saison des pluies sans débordement de barrage ▪ Amélioration de la capacité du Met Office à générer des prévisions sur les événements extrêmes ▪ Nombre d'agro-entrepreneurs recevant des	Annuel Trimestriel Trimestriel Annuellement Biennal

			des prévisions d'événements pluviométriques extrêmes et à diffuser des informations climatiques ▪ Envisager d'introduire une option sans regret, y compris une assurance-récolte dans le cadre du package des agriculteurs et des agro-entrepreneurs ▪ La production d'une EIES spécifique au projet par les entrepreneurs devrait être requise pour la construction de toutes les routes de desserte afin d'éviter d'obstruer le drainage et de provoquer l'engorgement des rizières. ▪ Analysez les sols et surveillez les changements que les problèmes potentiels peuvent être gérés. Permettre l'accès aux canaux depuis la		informations climatiques ▪ Nombre d'agriculteurs signé jusqu'à Agric a ssurance ▪ Résultat de l'analyse du sol	

			maintenance dans la conception ▪ Fournir de l'eau pour la lixiviation en tant qu'opération spécifique			
Sécheresses récurrentes et baisses pluviométriques	Haute	Toutes les zone ou village cibles	▪ Adopter les pratiques résilientes aux changements climatiques ▪ Promouvoir l'agro foresterie ▪ Promouvoir une irrigation efficiente en période sèche ▪ Captage des eaux pluviales pour réutilisation ▪ Utilisations des semences tolérantes aux changements climatiques avec valeurs nutritionnelles ▪ Formation sur les changements climatiques et les pratiques culturales	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	▪ Nombre de sécheresses par an ▪ Amélioration de la capacité du Met Office à générer des prévisions sur les événements extrêmes ▪ Nombre d'agro-entrepreneurs recevant des informations climatiques ▪ Nombre d'agriculteurs signé jusqu'à Agric assurance ▪ Résultat de l'analyse du sol ▪ Volume de semences améliorées adoptées	Annuel

Prolifération des déchets agrochimiques	Faible	Toutes les zone ou village cibles	▪ Envisager de créer une chaîne de valeur / un fournisseur de services d'analyse du sol pour les applications d'engrais afin d'améliorer l'application d'engrais et agrochimique basée sur le lieu et le contexte ▪ Encourager le développement et l'utilisation de variétés de cultures locales améliorées et résilientes pour réduire la résistance aux ravageurs et l'utilisation de produits agrochimiques ▪ Former les jeunes à l'application durable de l'entreprise agrochimique dans le cadre de la chaîne de valeur ▪ Encourager l'utilisation d'engrais organiques ▪ Les prestataires de services et les fournisseurs d'intrants agrochimiques	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	▪ Nombre de prestataires de services d'analyse du sol ▪ Nombre d'agriculteurs utilisant des variétés de cultures locales améliorées et résilientes ▪ Nombre de jeunes formés et engagés dans la gestion intégrée des pesticides et des produits agrochimiques dans le cadre de la chaîne de valeur ▪ Nombre de fournisseurs agrochimiques formés et certifiés	Annuel Annuel Annuel

			doivent respecter des normes élevées de sécurité et de sécurité lors du stockage et du transport des produits agrochimiques			
Période sèche et augmentation de l'activité des tempêtes et du vent	Modérer	Toutes les zone ou village cibles	▪ Soutenir et améliorer le partenariat avec l'Agence météorologique pour améliorer leur capacité à générer et à diffuser des prévisions spécifiques à l'agriculture aux agriculteurs en temps utile grâce à des stations météorologiques supplémentaires et à d'autres outils de collecte de données météorologiques appropriés, en particulier dans les intérieurs ruraux ▪ Améliorer la capacité de l'Agence météorologique à rassembler et à traiter les données climatiques grâce à un matériel, des logiciels et un soutien à la mobilité appropriés	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	▪ Nombre de stations météorologiques supplémentaires prises en charge / établies par PRAPAM ▪ Serveur central de traitement des données et support de mobilité pour le Met Office ▪ Publication régulière de prévisions agro-climatiques émises par l'Agence météorologique ▪ Nombre d'agriculteurs recevant et utilisant des informations climatiques ▪ Nombre d'entrepreneur	Annuel Une fois que Trimestriel Trimestriel Annuel Trimestriel

			▪ En plus de agric agents de vulgarisation, engager d'autres moyens, y compris les agriculteurs forum de l'organisation, les radios communautaires, les messages texte, la diffusion de l'émetteur (dans les régions éloignées) pour diffuser des informations météorologiques et climatiques aux agriculteurs (peut - être dans les langues locales) ▪ Intégrer l'utilisation des connaissances traditionnelles en matière de prévision grâce à un retour d'information régulier des agriculteurs ▪ Envisager d'introduire une option sans regret, y compris une assurance-récolte dans le cadre du package des agriculteurs et des agro-entrepreneurs		s ayant souscrit à une assurance agricole ▪ Nombre de commentaires des agriculteurs / organisations d'agriculteurs sur les informations climatiques	

			▪ dispenser une formation et des intrants agricoles en temps utile pour aider les agriculteurs à ajuster et adapter leurs méthodes et leur calendrier de plantation et de récolte			
Émissions de GES des rizières	Modérer	Toutes les zones ou village cibles	• Décourager l'ouverture de nouvelles forêts vierges et de zones humides de mangroves côtières • Former les agriculteurs sur la façon de drainer les rizières à la mi-saison pour réduire les émissions de CH4 et améliorer la gestion des nutriments, y compris la rétention des résidus de riz • Encourager l'utilisation d'énergie propre dans les activités de transformation	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	▪ Pourcentage de déclin des forêts et des zones humides ▪ Nombre d'agriculteurs formés à la gestion durable des rizières ▪ Nombre d'unités de traitement utilisant de l'énergie durable	Référence / base de référence, à mi-parcours, à la fin Annuel Référence / base de référence, à mi-parcours, à la fin

6.3. Plan de gestion sociale

Tableau 6.2: Plan de Gestion Sociale

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
PLAN D'ATTÉNUATION SOCIALE						
Inégalité entre les sexes et ciblage	Haute	Toutes les zones ou village cibles	▪ Passez suffisamment de temps (au moins 2-3 mois) pour la mobilisation sur le ciblage pour atteindre tout le monde lors des réunions communautaires (ne laissez pas la sélection des bénéficiaires aux chefs suprêmes). Utilisez les médias locaux ainsi que les ONG locales de confiance ▪ Encourager la participation active des femmes au projet jusqu'à 40%	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	Procès-verbaux et registre de présence aux réunions communautaires Nombre de femmes et de jeunes participant au PROJET (à partir du registr	Lors des réunions de mobilisation ciblées Trimestriel Annuellement

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			▪ Impliquer les organisations de femmes et les groupes de défense et de défense des droits pour mobiliser les femmes à participer ▪ Donner des concessions / incitations aux agricultrices pour leur permettre de participer ▪ Encourager les hommes à travers le plaidoyer à soutenir la participation des femmes par la garantie des terres et des autres ressources nécessaires		e du projet Nombre de groupes de défense des femmes travaillant avec le projet	
Exclusion sociale des femmes et des jeunes en Accès limité à la terre	Haute	Toutes les zones	▪ Impliquer activement les femmes et les	UGP, services technique	Listes de	À chaque activité du projet

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
		ou village cibles	jeunes dans toutes les composantes et niveaux de prise de décision du projet; ▪ S'efforcer de maintenir un ratio de bénéficiaires du projet de 40% de femmes et 20% de jeunes (hommes et femmes de moins de 35 ans) ▪ Encourager la soumission de propositions commerciales par des groupes exclusivement féminins (y compris les coopératives); ▪ Veiller à ce que les femmes occupent au moins 30 à 40 pour cent des postes de direction dans les organisations faîtières	s déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	présence Listes des projets approuvés et de leurs bénéficiaires Liste des membres et du personnel Listes de présence aux ateliers de sensibilisation et aux bénéficiaires /	Lors de l'approbation du business plan et tous les six mois par la suite Tous les six mois À chaque activité du projet Annuel

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			d'agriculteurs et dans l'équipe de gestion de projet; ▪ Lors de l'organisation de réunions ou d'événements, s'assurer qu'ils sont adaptés aux contraintes de temps et de lieu des femmes; ▪ L'accès à la terre pour les femmes et les jeunes devrait être une condition préalable à la sélection / participation de la communauté ▪ Pour éviter l'obstructionnisme (« comportement de blocage »), assurez-vous que les hommes sont inclus (« entraînés ») dans les activités de		Commentaires de la communauté lors des visites de sites Accord communautaire sur l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes Nombre de jeunes de la communauté engagés comme	

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			sensibilisation. Travailler avec des OSC de confiance locale pour sensibiliser la communauté (œuvrer pour un « changement d'attitude ») ▪ Faire en sorte que les entrepreneurs en construction de routes et de barrages embauchent la main-d'œuvre des communautés locales pour accroître le sentiment d'appartenance et de participation ▪ Envisager d'utiliser la main-d'œuvre locale pour la construction et la réhabilitation des pistes agricoles au lieu de		ouvriers dans la construction de routes et de barrages et la réhabilitation des pistes agricoles	

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			machines pour augmenter le nombre de bénéficiaires indirects du projet			
Gérer les attentes	Haute	Toutes les zones ou village cibles	▪ Le ciblage du projet et le mécanisme de mise à l'échelle doivent être expliqués de manière explicite et transparente dans le manuel de mise en œuvre du projet (PIM) ▪ Les critères de sélection, ce que le projet offre et les attentes des bénéficiaires visés doivent être explicites et sans ambiguïté (et traduits dans les langues locales afin que tout le monde soit emporté)	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	Manuel de mise en œuvre du projet Critères de sélection des projets dans les langues locales Matériel de gestion des connaissances et de	Avant le début du projet 6 mois dans le projet Trimestriel

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			▪ Accompagner les représentants de la communauté et des agro-entrepreneurs dans la mise en œuvre du projet (et éventuellement les chefs suprêmes ou leurs représentants) à chaque étape de la mise en œuvre du projet ▪ Maintenir une gestion solide des connaissances et une diffusion de l'information pour tenir tout le monde au courant des événements		communication	
Conditions de travail dangereuses et insalubres	Moyen	Toutes les zones ou	▪ Incorporer les directives environnementales et sociales	UGP, services techniques	Directives de l'entrepreneur	Dans les 6 mois suivant

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
		village cibles	dans les contrats avec les prestataires de services et assurer la conformité; ▪ Sensibiliser les bénéficiaires du projet et leurs communautés au sens large sur les normes de santé et de sécurité, y compris. Utilisation sûre des machines de production, de traitement et de transport, des produits agrochimiques (pesticides et engrais), des installations électriques et du câblage (en particulier dans les zones humides / pendant les pluies);	déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	Déplian t ou affiche sur la santé et la sécurité Réunion communautaire Réunion communautaire	démarrage du projet et revue semestrielle par la suite Dans les 6 mois suivant le démarrage du projet, semestriellement par la suite Dans les 6 mois suivant démarrage du projet et revue semestrielle par la suite Dans les 6 mois suivant le démarrage du projet, semestriellement par la suite

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			▪ Sensibilisation de certaines communautés aux droits de l'enfant et veiller à ce qu'il n'y ait pas de travail des enfants dans certains projets d'agro-entreprises.			
Capture d'élite	Moyen	Toutes les zones ou village cibles	• Examen détaillé des propositions de business plan sur la viabilité commerciale, les conflits d'intérêts et la corruption. Exclure (l'utilisation de) les fournisseurs de services appartenant ou liés à des politiciens ou des partis politiques • Assurer le respect des critères de sélection objectifs pré-approuvés et un	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	Formulaires de sélection des propositions remplis Examiner les missions Point à l'ordre du jour du comité de pilotage	▪ Lors de missions de revue semestrielle ▪ Lors des réunions semestrielles du comité ▪ ▪ Mensuellement pendant les premiers mois, trimestriellement par la suite ▪ ▪ Dans les 6 mois suivant le

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			partage d'informations et une prise de décision transparents • Sensibiliser les communautés sur les objectifs du projet, les groupes cibles, les critères de sélection des bénéficiaires et • Risque de capture par les élites (« détournement »); • Accord avec les dirigeants traditionnels et le conseil des anciens sur la sélection de la communauté et des bénéficiaires, et l'adhésion à une prise de décision représentative et transparente liée au projet (via une lettre d'entente, un protocole		Réunion communautaire Document d'accord	début du projet

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			d'accord ou un autre format approprié). Impliquez les OSC de confiance locale.			
Perte et perturbation des ressources culturelles telles que la forêt sacrée et le site archéologique	Faible	Toutes les zones ou village cibles	N'approuvez pas les projets situés dans ou autour des forêts sacrées et des bosquets communautaires et des sites archéologiques	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	Inventaire des ressources culturelles	▪ Annuel
Resurgence des conflits	Moyen	Toutes les zones ou village cibles	• Maintenir une solide gestion des connaissances, la diffusion de l'information et des engagements communautaires pour garder tout le monde informé	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	Partie prenante plan d'engagement (SEP) Rapports de réunion des parties prenantes,	Dans les 2 mois suivant le début du projet Trimestriel Trimestriel À chaque activité du projet

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			• Sensibiliser les communautés rurales sur la lutte contre l'exploitation et abus sexuels des femmes en référence à la politique du FIDA en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels des femmes • Développer un cadre clair de plaintes, de recours et de règlement des différends et le faire savoir à toutes les		déplians de projet Registre des plaintes Comptes rendus de réunion, observation Contrat de prestation de services et listes d'emploi Code de conduite	Lors de l'attribution des contrats et après les paiements Dans les 6 mois suivant le début du projet À chaque activité du projet pendant les 6 premiers mois, trimestriellement par la suite Trimestriel Annuellement

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			parties prenantes • Développer un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) clair et simple (y compris la stratégie de communication / sensibilisation), en particulier sur les objectifs du projet et la dotation en personnel (y compris qui est responsable de quoi), les critères de sélection de la communauté et des bénéficiaires, la structure /		Réunion communautaire Matériel de gestion des connaissances Nombre d'OSC locales en partenariat avec LE PROJET	

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			les méthodes de communication entre la communauté et le projet et gestion des griefs / conflits; • Tenir régulièrement les parties prenantes concernées informées de l'avancement du projet; • Impliquer les jeunes et les femmes leaders ainsi que les aînés respectés dans les décisions clés du projet et les activités de sensibilisation;			

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			• Divulguer publiquement les informations pertinentes sur les contrats et les paiements; • Encourager les entrepreneurs / prestataires de services à donner la préférence d'emploi aux membres de la communauté locale • Développer un code de conduite pour toutes les parties prenantes • Sensibiliser les femmes et en			

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
			particulier les jeunes sur ce que c'est que d'être un agro-entrepreneur (donner une image réaliste des avantages économiques, sociaux et environnementaux, mais aussi des défis et des responsabilités). • Impliquer les OSC de confiance locale dans la sensibilisation communautaire			
Santé						
Maladies d'origine hydrique	Moyen	Toutes les zones	▪ Des efforts pour se concentrer sur les	UGP, services technique	Matériel de	Annuel

Impact	Évaluation de l'importance (probabilité x conséquence)	Étendue	Atténuation recommandée	Responsabilité de la mise en œuvre de l'atténuation	Des moyens de vérification	Moment / fréquence de vérification
		ou village cibles	marécages de la vallée intérieure afin de protéger les agriculteurs de la schistosomiase, une maladie d'origine hydrique dans les rizières inondées, avec des bottes de riz et des médicaments	s déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	sensibilisation Nombre d'agriculteurs utilisant des bottes de riz	
Poussière de la construction de routes	Moyen	Toutes les zones ou village cibles	▪ Les contacteurs routiers présenteront une évaluation de l'impact environnemental et social avec un plan de gestion pour la gestion des externalités dans le cadre du processus d'appel d'offres ▪ Pensez à utiliser la technologie Autoseal (une technologie à base de polymère qui durcit et peut durer 5 ans ou plus) pour aider à résoudre le problème d'inhalation de poussière	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services rurale, entrepreneurs / prestataires de services	Nombre d'EIES pour les projets de routes de desserte rurales de plus de 10 km	Trimestriel

Tableau 6.3 : Principales mesures de gestion et de suivi et coordination avec les cofinanciers dont Adaptation Fund

Aspect / Impact	Phase		Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Responsable de la mis en œuvre et du suivi
	Cons.	Oper.			
Généralités					
• Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents	✓		• Sélectionnez un site de marché suffisamment éloigné des récepteurs sensibles (par exemple, école, centre de santé) • Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits	• Nombre de conflits enregistrés. • Suivi régulier du bruit	UGP et partenaires d mise en œuvre UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion e suivi du cofinanciers Fond d'Adaptation)
• Impacts sur la biodiversité	✓		• Visiter des sites de marché sélectionnés avec des représentants locaux avant les travaux afin d'identifier toute espèce de flore menacée et demander l'autorisation de défricher • Interdire le personnel du projet et les entrepreneurs, comme condition d'embauche, de ne point participer à la chasse, de l'achat ou du commerce d'animaux sauvages, ainsi que de la collecte de bois et de produits forestiers non ligneux	• Changement subi par la forêt/couvert végétal • Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale	UGP et Partenaires d mise en œuvre et services techniques étatiques du Ministère de l'environnement UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion e suivi du cofinanciers Fond d'Adaptation)
• Renforcement des capacités locales	✓		• S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés)	• Ratio encadrement du personnel local au personnel non local • Nombre d'employés locaux formés	UGP et partenaires d mise en œuvre UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion e suivi du cofinanciers Fond d'Adaptation)
• Santé et sécurité au travail	✓		• Développer une politique HSE et des règles pour les chantiers de construction	• Nombre d'équipements de prévention en matière	UGP et partenaires d mise en œuvre UGP va coordonner

			• Assurer l'utilisation des EPI par les travailleurs de la construction	de santé et de sécurité en stock /en cours d'utilisation • Nombre de dérapages en matière de santé et de sécurité	aussi l'application des mesures de gestion e suivi du cofinanciers Fond d'Adaptation)
• Moyens de subsistance des populations rurales touchées	✓	✓	• Entreprendre des enquêtes représentatives régulières pour surveiller les améliorations ou autres changements concernant les moyens d'existence	• Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	UGP et partenaires d mise en œuvre
Préparation / défrichage					
• Perte d'arbres	✓		• Démarquer clairement les chantiers avant les travaux ; s'assurer que la perturbation ne se produit que dans les limites marquées • Préserver les arbres dans la mesure du possible • Intégrer la plantation d'arbres dans la conception du marché, en priorisant les espèces et/ou les arbres menacés ayant une valeur nutritionnelle	• Changement subi par la forêt / couvert végétal	UGP et partenaires d mise en œuvre UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion e suivi du cofinanciers Fond d'Adaptation)
• Risque d'érosion du sol	✓		• Sélectionner des sites sur un terrain plat à> 500 m des cours d'eau • Prévoir du travail en saison sèche • Installer des clôtures limoneuses en descendant du sol nu pour attraper tout écoulement, le cas échéant	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP et partenaires d mise en œuvre UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion e suivi du cofinanciers Fond d'Adaptation)
• Risque de déplacement physique / économique	✓		• Sélectionnez les sites inhabités et inutilisés	• Nombre de conflits enregistrés • Nombre d'affaires ouvertes/fermées relatives à un déplacement physique/économique	UGP et parties prenantes (autori locales) UGP va coordonn aussi l'application des mesures de gestion et suivi d cofinanciers (Fo

					d'Adaptation)
Excavation de matériaux à des fins de construction					
• Perturbation des cours d'eau et des fosses d'emprunt	✓		• Recueillir des matériaux d'agrégats sur des sites d'emprunt existants	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	Partenaires de mise œuvre (entrepreneur) UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion e suivi du cofinanciers Fond d'Adaptation)
Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction					
• Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses)	✓		• Toutes les matières dangereuses seront stockées de manière appropriée (couverte, etc.) avec un confinement secondaire de capacité suffisante (> 110% du volume) • Utiliser du matériel de prévention des déversements, tel que des faisceaux, des barrages adsorbants, etc.	• Nombre et volume de matières dangereuses stockées • Nombre d'équipements de prévention des déversements en stock / sur site	Partenaires de mise œuvre (entrepreneur)
• Pollution sonore	✓		• Effectuer le travail à la lumière du jour (lorsque les niveaux de bruit ambiant sont plus élevés) • Conseiller les résidents avant les activités bruyantes • Sélectionner l'équipement de machinerie lourde pour s'assurer que les niveaux de bruit ne dépassent pas les normes de bruit guinéennes	• Suivi régulier du bruit	Partenaires de mise œuvre (entrepreneur) UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion e suivi du cofinanciers Fond d'Adaptation)
• Production de poussière	✓		• Couvrir toutes les charges pendant le transport • Couvrir tous les stocks (de sable, etc.) pendant le stockage	• Suivi régulier de la qualité de l'air	Partenaires de mise œuvre (entrepreneur) UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion e suivi du cofinanciers Fond d'Adaptation)
Production de déchets					

• Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux	✓		• Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage et des résidences, de préférence dans une zone précédemment perturbée	• Nombre et volume de types de déchets stockés	• Partenaires mise en œuv (entrepreneur)
• Production d'eaux usées via des installations sanitaires		✓	• Installer une unité de traitement des eaux usées pour traiter l'eau avant le rejet • S'assurer que les eaux usées à évacuer satisfont aux normes de rejet guinéennes	• Suivi régulier de la qualité de l'eau • Suivi régulier des effluents	• Concepteurs programme , UC et entrepreneurs

PGES pour les Routes et autres infrastructure

Tableau 6.4: Registre des principales mesures de gestion et de suivi pour les marchés, écoles et postes de santés

Aspect / Impact	Phase		Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Responsable de la mise en oeuvre et du suivi
	Cons.	Oper.			
Généralités	✓				
• Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents	✓		• Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits	• Nombre de conflits enregistrés • Suivi régulier du bruit	UGP et les entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
• Impacts sur la biodiversité	✓		• Interdire le personnel du projet et les entrepreneurs, comme condition d'embauche, de participer à la chasse, à l'achat ou au commerce d'animaux sauvages, ainsi que à la collecte de bois et de produits forestiers non ligneux	• Changement de forêt / couvert forestier • Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale	UGP et les entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
• Renforcement des capacités locales	✓		• S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés)	• Ratio du personnel local au personnel non local • Nombre d'employés locaux formés	UGP et les entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
• Santé et sécurité au travail	✓		• Développer une politique et des règles de santé,	• Nombre d'équipements de	UGP et les entrepreneurs

			sécurité et environnement pour les chantiers de construction • Assurer l'utilisation des EPI par les travailleurs de la construction	prévention en matière de santé et de sécurité en stock / en cours d'utilisation • Nombre de dérapages en matière de santé et de sécurité	UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
• Moyens de subsistance des populations rurales touchées	✓	✓	• Entreprendre des enquêtes représentatives régulières pour surveiller l'amélioration ou les moyens d'existence	• Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	UGP UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
Préparation/défrichage	✓				
• Dégradation de la terre	✓		• Veiller à ce que les travaux restent dans les limites physiques des voies/routes existantes pour éviter toute perturbation de la végétation, des champs, etc.	• Changement subi par la forêt / couvert végétal	UGP et les entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
• Risque d'érosion du sol	✓		• Prévoir de travailler en saison sèche • Installer des clôtures limoneuses en descente du sol nu pour capturer tous les écoulements, le cas échéant (en particulier près des cours d'eau)	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP et les entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
Excavation de matériaux à des fins de	✓				

construction					
• Perturbation des cours d'eau et des fosses d'emprunt	✓		• Recueillir des matériaux d'agrégats sur des sites d'emprunt existants	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	Entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction	✓				
• Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses)	✓		• Toutes les matières dangereuses seront stockées de manière appropriée (couverte, etc.) avec un confinement secondaire de capacité suffisante (> 110% du volume) • Utiliser du matériel de prévention des déversements, tels que faisceaux, barrages adsorbants, etc.	• Nombre et volume de matières dangereuses stockées	Entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
• Pollution sonore	✓		• Effectuer le travail à la lumière du jour (lorsque les niveaux de bruit ambiant sont plus élevés) • Conseiller les résidents avant les activités bruyantes • Sélectionner l'équipement de machinerie lourde pour s'assurer que les niveaux de bruit ne dépassent pas	• Suivi régulier du bruit	Entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)

			les normes de bruit guinéennes		
• Production de poussière	✓		• Couvrir toutes les charges pendant le transport • Couvrir tous les stocks (de sable, etc.) pendant le stockage	• Suivi régulier de la qualité de l'air	Entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
Production de déchets	✓				
• Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux	✓		• Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage et des résidences, de préférence dans une zone précédemment perturbée	• Nombre et volume de types de déchets stockés	UGP et les entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)
Santé et sécurité communautaires	✓	✓			
• Risque d'accidents de la circulation	✓	✓	• Mettre en place des mesures de sécurité routière, y compris une signalisation et un contrôle de la vitesse appropriés (bosses sur la route, etc.) lorsque cela est jugé nécessaire	• Nombre d'agriculteurs formés à la santé et à la sécurité • Nombre de membres de la communauté formés à la sécurité routière	Entrepreneurs UGP va coordonner aussi l'application des mesures de gestion et suivi du cofinanciers (Fond d'Adaptation)

Tableau 7 : Principales mesures de gestion et de suivi du CGES

Aspect / Impact	Phase		Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre et suivi
	Cons.	Oper.			
Généralités					
• Impacts de l'eau	√		• Consulter les Responsables du bassin du Mono avant de réaliser des travaux	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP et parten de mise en œu compris les se techniques étatiques y cor le ministère l'environnemen
• Augmentation des conflits avec la faune	√		• Visiter des sites agricoles sélectionnés avec des représentants locaux dans les deux pays avant les travaux afin d'identifier les espèces de flore menacées et les corridors écologiques à conserver (par exemple pour le passage des hippopotames, etc.) • Former les communautés locales à l'importance et aux techniques de la protection de la faune et de la flore menacées (identification des espèces et espèces menacées présentant un intérêt écologique, utilisation de zones tampons, multicultures, etc.)	• Nombre d'agriculteurs formés aux techniques d'évitement des dommages causés par les espèces sauvages (épouvantails) • Nombre d'agriculteurs formés à la lutte antiparasitaire • Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale	UGP et pa prenantes (autorités loc OP) y compri ministère l'environnemen
• Renforcement des capacités locales	√		• S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés)	• Ratio du personnel local au personnel non local • Nombre d'employés locaux formés	UGP et parten de mise en œu compris les se techniques étatiques y cor le ministère l'environnemen
• Impacts sur la	√		• Intégrer un programme de	• Zone de terres reboisées • Changement de forêt /	UGP et parten de mise en œu

biodiversité			reboisement au projet, en consultation avec les acteurs locaux. Les espèces doivent inclure les espèces et espèces menacées ayant un habitat/valeur de nidification/recherche de nourriture pour les animaux	couvert forestier • Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale	compris les se techniques étatiques et a parties prena (autorités locale
• Moyens de subsistance des populations rurales touchées	✓	✓	• Entreprendre des enquêtes représentatives régulières pour surveiller l'amélioration ou les moyens d'existence	• Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	UGP et parten de mise en œ (ONG locales,
Préparation / défrichage					
• Perte d'arbres	✓		• Démarquer clairement les chantiers avant les travaux ; s'assurer que la perturbation ne se produit que dans les limites marquées • Préserver les arbres dans la mesure du possible • Intégrer la plantation d'arbres, en donnant la priorité aux espèces et/ou arbres menacés ayant une valeur nutritive pour les personnes ou les animaux	• Changement de forêt / couvert forestier	Partenaires de mis œuvre y compris ministère l'environnement
• Risque d'érosion du sol	✓		• Maintenir une zone tampon de> 15 m de toutes les lignes de drainage (soit au moins 15 m de part et d'autre du drainage), en veillant à ce que la végétation soit retenue dans la zone tampon • Installer des clôtures limoneuses en aval du sol nu pour capturer les eaux de ruissellement, le cas échéant	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP et parten de mise en œu compris les se techniques étatiques y cor le ministère l'environnemen
• Risque de déplacement physique / économique	✓		• Consulter les parties prenantes concernant le régime foncier	• Nombre de griefs enregistrés • Nombre d'affaires ouvertes / fermées relatives à un déplacement physique /	UGP et pa prenantes (autorités locale

				économique	
Excavation de matériaux à des fins de construction (barrages, etc.)					
• Perturbation des cours d'eau et des fosses d'emprunt			• Recueillir des matériaux d'agrégats sur des sites d'emprunt existants	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	Partenaires de en œuvre y cor les se techniques étatiques y cor le ministère l'environnemen
Utilisation d'équipement à des fins de construction					
• Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses)			• Toutes les matières dangereuses seront stockées de manière appropriée (couverte, etc.) avec un confinement secondaire de capacité suffisante (> 110% du volume) • Utiliser du matériel de prévention des déversements, tel que des faisceaux, des barrages adsorbants, etc.	• Nombre et volume de matières dangereuses stockées • Nombre d'équipements de prévention des déversements en stock / sur site	Partenaires de en œ (entrepreneurs) compris le mini de l'environnem
• Pollution sonore			• Effectuer le travail pendant les heures de clarté • Conseiller les résidents avant les activités bruyantes	• Suivi régulier du bruit	Partenaires de en œ (entrepreneurs)
• Génération de poussière			• Couvrir toutes les charges pendant le transport • Couvrir tous les stocks (de sable, etc.) pendant le stockage	• Suivi régulier de la qualité de l'air	Partenaires de en œ (entrepreneurs) compris le mini de l'environnem
Construction de barrage					
• Obstruction des voies navigables			• S'assurer que le dimensionnement et l'emplacement des petits barrages/zones de rétention permettent le passage continu de la faune aquatique (par exemple poissons, hippopotames)	• Nombre de voies navigables obstruées lors des audits du site	Partenaires de en œ (entrepreneurs) compris le mini de l'environnem
La production de déchets					
• Production de déchets de construction, y			• Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage	• Nombre et volume de types de déchets stockés	UGP et Parten de mise en œ (entrepreneurs)

compris les déchets dangereux					
• Production de déchets organiques		✓	• Promouvoir le compostage des déchets organiques	• Nombre d'agriculteurs formés au compostage et à la gestion des déchets	UGP et Parten de mise en œ (entrepreneurs)
• Production de déchets dangereux (par exemple, récipients contenant des herbicides / pesticides, etc.)		✓	• Sensibiliser les communautés locales sur les dangers des déchets dangereux et la nécessité de gérer les déchets • Assurez-vous que tous les contenants de produits chimiques vides sont rincés trois fois et perforés avant leur élimination pour éviter leur réutilisation (comme les contenants d'eau, etc.). • Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage	• Nombre d'agriculteurs formés au compostage et à la gestion des déchets	UGP et Parten de mise en œ (entrepreneurs)
Utilisation d'intrants agricoles					
• Risque de pollution de l'eau		✓	• Dispenser une formation sur l'utilisation rationnelle des produits agrochimiques (dosage, etc.), l'utilisation du compost organique et du fumier, les techniques de rotation/association des cultures (intégration des légumineuses dans les systèmes de riz et de maïs) et d'autres techniques pour minimiser l'utilisation d'intrants agricoles • Promouvoir des méthodes de désherbage manuel si possible	• Nombre d'agriculteurs formés à la préparation durable des terres • Modification de la couverture des forêt-galerie et des zones humides • Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP et Parten de mise en œ (entrepreneurs)
• Risques pour la santé et la sécurité de la communauté		✓	• Dispenser une formation aux méthodes d'application et aux équipements de protection individuelle appropriés (gants, masque, etc.)	• Nombre d'agriculteurs formés à la santé et à la sécurité	UGP et Parten de mise en œ (entrepreneurs)
Activités agricoles générales					
• Perte de biodiversité via la mise en place de monocultures		✓	• Promouvoir les cultures mixtes/interculturelles, y compris la plantation d'espèces/cultures de	• Changement subi par la forêt/couvert végétal • Nombre de types de cultures	UGP et Parten de mise en œ (entrepreneurs)

			subsistance parallèlement à des espèces de valeur écologique	• Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale	

Activité avec une composante suivi	Indicateurs clés de suivi	Responsabilité de la surveillance	Mécanisme de suivi	Fréquence de suivi	Suivi des coûts (estimation en USD)
SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT					
Etude de référence environnementale pour le projet	• Télédétection et collecte de données SIG, permettant de faire le suivi des éléments suivants : • Changement de forêt/couvert forestier • Modification de la couverture des forêt-galerie et des zones humides • Zone de terres reboisées • Statut étude référence des conditions environnementales au niveau du projet, y compris : • le suivi de la qualité de l'eau • le suivi du bruit • le suivi de la qualité de l'air • le recensement de la biodiversité	Responsable UGP	Télédétection et évaluation rapide sur le terrain	Une fois (étude de référence)	70,000
Notice d'impact spécifique au site pour la réhabilitation des routes et	Statu étude de référence des conditions	Responsable UGP	Rapport de notification	Par intervention	100,000

la construction du marché, école et sante	environnementales (comme ci-dessus)		d'impact		
EIES spécifiques au site pour le développement agricole	Etude de référence des conditions environnementales (comme ci-dessus)	Responsable UGP	Rapport ESIA	Par intervention	40,000
Évaluation de la dégradation des sols, des sols et de l'eau (y compris les déchets et les produits agrochimiques)	• le suivi régulier de la qualité de l'eau • le suivi régulier des effluents • le nombre de voies navigables obstruées lors des audits du site • le nombre d'agriculteurs formés à la préparation durable des terres	Responsable UGP	Enquêtes sur le terrain et analyses en laboratoire	Chaque six mois (saison sèche et humide)	30,000
Évaluation de la déforestation des forêts et des zones humides	• Changement de forêt/couvert forestier • Modification de la couverture des forêts galeries et des zones humides • Zone de terres reboisées	Responsable UGP	Télédétection et enquêtes sur le terrain	Annuelle	50,000
Enquêtes et recensement de la biodiversité	• Changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale • Nombre d'agriculteurs formés aux techniques d'évitement des dommages causés par les espèces sauvages (épouvantails) • Nombre d'agriculteurs formés à la lutte antiparasitaire • Nombre de types de cultures	Responsable UGP	Enquête de terrain	Chaque six mois (humide et saison sèche)	45,000
Santé et sécurité au travail	• Nombre d'équipements de prévention en matière de santé et de sécurité en stock/en cours d'utilisation	Responsable UGP	Audit	Mensuelle	40,000

	• Nombre de non-conformités en matière de santé et de sécurité • Nombre d'équipements de prévention des déversements en stock/sur site • Nombre d'agriculteurs formés à la santé et à la sécurité surtout sur les mesures barrières et le COVID-19				
Gestion des déchets	• Nombre d'agriculteurs formés au compostage et à la gestion des déchets • Nombre et volume de matières dangereuses stockées • Nombre et volume de types de déchets stockés	Responsable UGP	Audit	Mensuelle	35,000
Suivi SOCIAL					
Etude de référence du projet	• Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	Responsable social et communautaire de UGP	Enquêtes socio-économiques rapides	Une fois (étude de référence)	30,000
Moyens de subsistance des populations rurales touchées	• Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	Responsable social et communautaire de UGP	Enquêtes socio-économiques rapides	Annuelle	40,000
Egalite des sexes dans les contextes sociaux, la sensibilisation et des formations pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et le taux de natalité élevé	✓ Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant de programmes de formation à la violence domestique. • Prévalence de violence physique et / ou sexuelle entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois; et la prévalence de la violence sexuelle par un non-partenaire	Responsable social et communautaire de UGP	Responsable social et communautaire de UGP	annuelle	50,000
Griefs (négatifs et positifs)	• Nombre de griefs enregistrés	Responsable social	Boîtes à	Mensuelle	25,000

	• Nombre d'affaires ouvertes/fermées relatives à un déplacement physique/économique	et communautaire de UGP	suggestions, réunions régulières des parties prenantes		
Mise en œuvre du FPIC	• Plan de mise en œuvre	Responsable social et communautaire de UGP	Rapport de suivi et réunions régulières	semestrielle	50,000
Renforcement des capacités	• Ratio du personnel local au personnel non local • Nombre d'employés locaux formés	Responsable social et communautaire de UGP	Audit	Semestrielle l	70,000
Santé et sécurité communautaires	• Nombre de membres de la communauté formés à la sécurité routière	Responsable social et communautaire de UGP	Réunions régulières des parties prenantes, étude des archives concernant la formation	Semestrielle	30000
Total					705,000

6.4. Engagement des parties prenantes, sensibilisation de la communauté et gestion des attentes

162. L'expérience des précédents FIDA et d'autres projets d'investissement économique et social montre que l'engagement et la sensibilisation des parties prenantes sont d'une importance critique pour la réussite du projet. En l'absence de communication claire avec les parties prenantes concernées et de sensibilisation appropriée des communautés locales, les rumeurs, la désinformation et la spéculation se développent, et les accusations et les tensions se transforment facilement en conflit (violent) au sein et entre les communautés. Par conséquent, pour bon nombre des impacts environnementaux et sociaux potentiels, les plans de gestion recommandent l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes avec une stratégie de communication claire et l'organisation d'activités de sensibilisation communautaire sur une base régulière.

163. Un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) doit inclure au moins les éléments suivants:

a) Principes, objectifs et champ d'application b) Règlements et exigences (institutionnelles)
c) Résumé des activités d'engagement des parties prenantes précédentes d) Cartographie et analyse des parties prenantes
e) Stratégies d'engagement
f) Messages clés et canaux de communication
g) Mécanisme de réclamation (voir également la section 9.6 ci-dessous)
h) Ressources et responsabilités
i) Suivi et évaluation

164. Les activités de sensibilisation de la communauté (c'est-à-dire la sensibilisation et la formation) doivent être claires, opportunes et adaptées à la culture; cela signifie que les messages clés doivent être communiqués dans un format et dans une langue facile à comprendre, de préférence par quelqu'un qui parle la langue locale et connaît les coutumes et sensibilités locales, et à un moment qui convient et suffit à toutes les communautés clés groupes, en particulier les femmes et les jeunes. Pour garantir une entrée appropriée dans la communauté et atteindre les groupes cibles de la manière la plus efficace et la plus efficiente, il est conseillé d'impliquer également les organisations de la société civile qui sont déjà actives et auxquelles font confiance les communautés sélectionnées.

6.5. Gestion des griefs

165. Le projet établira un processus d'engagement communautaire et fournira un accès à l'information sur une base régulière. Afin de réduire les conflits, le projet utilisera le mécanisme de réclamation mis en place par le FIDA, qui comprend une procédure de réclamation pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des réclamations concernant le non-respect présumé des politiques environnementales et sociales du FA ou du FIDA ainsi que aspects des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique dans le contexte des projets appuyés par le FIDA. La procédure permet aux plaignants touchés de voir leurs préoccupations résolues de manière équitable et rapide grâce à un processus indépendant. Bien que le FIDA traite normalement les risques potentiels principalement grâce à son processus amélioré d'AQ / AQ et au moyen d'un appui à l'exécution des projets, il reste déterminé à: i) travailler de manière proactive avec les parties concernées pour résoudre les plaintes; (ii) veiller à ce que la procédure de plainte soit réactive et fonctionne efficacement; et iii) tenir des registres de toutes les plaintes et de leurs résolutions. De plus, le Cadre stratégique du FIDA appelle à faire en sorte que les projets et programmes favorisent l'utilisation durable des ressources naturelles, renforcent la résilience au changement climatique et reposent sur l'appropriation par les femmes et les hommes ruraux eux-mêmes afin d'atteindre la durabilité

166. Les projets et programmes appuyés par le FIDA, y compris des fonds supplémentaires comme ce Fonds d'adaptation, sont conçus de manière participative, en tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes. Le FIDA exige que les projets soient exécutés

conformément à ses politiques, normes et garanties. Il appartiendra à l'UGP du projet, sous le contrôle du FIDA, de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient correctement informées du mécanisme de réclamation. Ce mécanisme sera mis à disposition au Gouvernorat de la région et aux administrateurs des provinces (secteurs). Des exemplaires du manuel du mécanisme de règlement des griefs seront mis à disposition au niveau des villages. Il sera également affiché sur le site Web du projet et sur le site Web de l'entité d'exécution (FIDA). Les procédures de dépôt de la plainte sont disponibles sur le site du FIDA

167. L'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient en place pour permettre aux individus et aux communautés de contacter directement le FIDA et de déposer une plainte s'ils pensent être ou pourraient être affectés par un projet / programme financé par le FIDA. se conformer aux politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires du SECAP. Les plaintes doivent concerner uniquement des questions environnementales, sociales et climatiques et ne doivent pas être des accusations d'activités frauduleuses ou de corruption liées à la mise en œuvre du projet - elles sont traitées par le Bureau de l'audit et du contrôle du FIDA.

Critères d'éligibilité selon le mécanisme de réclamation du FIDA

168. Pour déposer une plainte pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales du FIDA et des aspects obligatoires de son SECAP, le FIDA examinera uniquement les plaintes répondant aux critères suivants:

• Les plaignants affirment que le FIDA n'a pas appliqué ses politiques sociales et environnementales et / ou les dispositions obligatoires énoncées dans le projet SECAP et Sauvegardes du Fonds pour l'adaptation.

• Les plaignants affirment qu'ils ont été ou seront affectés par la non-application par le FIDA de ces politiques.

• Les plaintes doivent être déposées par au moins deux personnes, toutes deux ressortissantes du pays concerné et / ou vivant dans la zone du projet. Les réclamations de sites étrangers ou les réclamations anonymes ne seront pas prises en compte.

• Les plaintes doivent concerner des projets / programmes en cours de conception ou de mise en œuvre. Les plaintes concernant des projets clôturés, ou ceux qui sont décaissés à plus de 95%, ne seront pas prises en considération.

3. Le processus selon le mécanisme de réclamation du FIDA:

169. Les plaignants doivent d'abord porter l'affaire à l'attention du gouvernement ou de l'organisation non gouvernementale responsable de la planification ou de l'exécution du projet ou du programme (agence d'exécution du ministère de l'Agriculture et ministère de l'Économie et des Finances et Agence de protection de l'environnement qui ont la responsabilité pour superviser les travaux sur le terrain. Si l'agence d'exécution ne répond pas de manière adéquate, la question peut être portée à l'attention du FIDA. La question peut être portée directement devant le FIDA si les plaignants estiment qu'ils pourraient faire l'objet de représailles s'ils directement à l'agence chef de file.
170. La Division régionale du FIDA examinera la plainte et, si nécessaire, prendra contact avec le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'économie et des finances, l'Agence de protection de l'environnement relevant du Ministère de l'environnement pour décider si les plaintes sont justifiées. Si les plaignants demandent que leur identité soit protégée, le FIDA ne divulguera pas ces informations au Ministère de l'agriculture ou à quiconque au sein du gouvernement. Si la plainte n'est pas justifiée, la division régionale en informera les plaignants par écrit. Si la Division régionale estime que la

plainte est justifiée et qu'il existe des preuves d'un préjudice réel ou probable du fait du non-respect par le FIDA de ses politiques et procédures, le FIDA prendra des mesures. Cela peut consister à apporter des modifications au projet / programme, ou à exiger que le gouvernement respecte ses obligations en vertu de l'Accord de financement. La réponse du FIDA se concentrera sur la mise en conformité du projet / programme et aucun dédommagement financier ne sera disponible ou payé en réponse à de telles plaintes. Les plaignants seront informés de l'issue de la question par la division régionale.

171. Dans tous les cas, si les plaignants ne sont pas d'accord avec la réponse du FIDA, ils peuvent adresser une demande à SECAPcomplaints@ifad.org et demander qu'un examen impartial soit effectué par le Bureau du Vice-Président. Le bureau du vice-président décidera des mesures à prendre pour examiner ces plaintes, y compris, si nécessaire, engager des experts externes pour examiner la question. Les plaignants seront informés des résultats de l'examen. IFAD inclura dans son rapport annuel une liste des plaintes reçues et un résumé des mesures prises pour y remédier.

Comment déposer une plainte:

172. Une plainte relative au non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires de son SECAP peut être soumise de l'une des manières suivantes:

• Téléchargez le formulaire de plainte (Word) sur le site Web du FIDA: https://www.ifad.org/en/accountability-and-complaints-procedures
• Envoyez un e-mail à SECAPcomplaints@ifad.org
1. En outre, le PRAPAM utilisera autant que possible tous les mécanismes de recours disponibles, y compris: les associations (y compris les associations / organisations d'agriculteurs), le conseil traditionnel (chefs suprêmes et les anciens), l'engagement de la place du village (composé de représentants d'hommes, de femmes et groupes), l'assemblée générale du village, le projet NPMU, etc.

Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) pour les étapes de la chaîne de valeur agricole

Partie dans la chaîne de valeur	**Problème clé affectant l'environnement**	**Impact potentiel (négatif et positif)**			**Mesures d'atténuation standard**	**Suivi et indicateurs**
		Environnement	**Social et institutionnel**	**Économique**		
Production	▪ Préparation des terres - défrichage, culture et autres problèmes ▪ Utilisation d'engins de terrassement, p.ex. de tracteurs pour le	▪ Élimination des forêts et des zones humides ▪ Dégradation des terres et des sols ▪ Pollution de l'eau et du sol ▪ Innondation ▪ Érosion	▪ Augmentation de l'emploi des jeunes avec une diminution possible de l'agitation des jeunes ▪ Augmentation de l'interaction et de la coopération des jeunes et de leur	▪ Augmentation des ventes et des revenus des ménages ▪ Augmentation de l'emploi des jeunes et du bien-	▪ Autant que possible, décourager l'ouverture de forêts vierges et de zones humides ▪ Former les agriculteurs aux pratiques de gestion durable des terres pour réduire les impacts environnementaux	▪ Nombre d'agriculteurs ayant reçu une formation sur la préparation durable des terres ▪ Changements dans les forêts et les zones humides ▪ Résultats d'analyses périodiques du sol ▪ Manuel de santé, de sécurité

	déblaiement ▪ Utilisation d'agro-chimiques ▪ Utilisation de pesticides	▪ Incendie de brousse et de pipeline ▪ Perte de biodiversité ▪ Gestion des déchets ▪ Émission de GES	capacité à résoudre les problèmes et à résoudre les conflits ▪ Augmentation du sentiment de fierté et de responsabilité chez les jeunes participants ▪ Conflit intercommunautaire et intracommunautaire sur la propriété foncière ▪ Agitation possible de la part des jeunes qui ne sont pas actuellement inclus dans le programme ▪ Exclusion sociale, en particulier le manque d'accès à la terre des femmes et des jeunes	être social ▪ Amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire ▪ Capacité accrue des jeunes à gérer leurs entreprises de manière productive et rentable, augmentant ainsi le développement du PIB et de la main-d'œuvre ▪ Augmentation de la substitution des importations ▪ Mais l'augmentation des coûts environnementaux et sociaux associés	▪ Offrir une formation et des intrants agricoles aux agriculteurs à temps pour leur permettre d'ajuster et d'adapter leurs méthodes et leur calendrier de plantation et de récolte ▪ Adopter et appliquer des règles de santé, de sécurité et d'environnement sur les sites de production pour garantir des processus de production propres, durables et respectueux de l'environnement ainsi que des processus de production intelligents face au climat ▪ Encourager l'exploration complète de la chaîne de valeur, par exemple convertir la volaille et autres déchets d'élevage en fumier de ferme	et d'environnement ▪ Nombre d'entreprises de la chaîne de valeur autour de la gestion et de la valorisation des déchets, de la gestion des pesticides et des produits agrochimiques ▪ Plan d'engagement des parties prenantes ▪ Réunions du comité de résolution des conflits ▪ Listes des projets approuvés et de leurs bénéficiaires ▪ Accord communautaire sur l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes

					▪ Développer un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) clair et simple, incl. mécanisme de réclamation, pour gérer les attentes ▪ Impliquer activement les femmes et les jeunes dans toutes les composantes et niveaux de prise de décision du projet	
En traitement	▪ Utilisation de machines de traitement	▪ La production de déchets ▪ Pollution de l'air, de l'eau et du sol ▪ Émissions de GES des machines	▪ Conditions de travail dangereuses et insalubres ▪ Utilisation d'enfants travailleurs	▪ Augmentation des ventes et des revenus des ménages ▪ Augmentation de l'emploi des jeunes et du bien-être social ▪ Amélioration de la capacité de traitement, des ajouts de valeur et du développement	▪ Encourager l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et à faible émission de carbone lors des opérations de transformation ▪ Adopter des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement sur les sites de transformation ▪ Former les agriculteurs aux pratiques agro-industrielles durables pour réduire les impacts	▪ Nombre d'opérateurs adoptant des technologies renouvelables à faible émission de carbone ▪ Nombre d'entreprises créées axées sur la conversion et la valorisation des déchets ▪ Nombre d'entrepreneurs adoptant des opérations de transformation durables ▪ Gestion des connaissances / plans de communication, rapports de réunion des parties prenantes, dépliants / dépliants de projets de communication

				de la chaîne de valeur ▪ Amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire ▪ Capacité accrue des jeunes à gérer leurs entreprises de manière productive et rentable, augmentant ainsi le développement du PIB et de la main-d'œuvre ▪ Augmentation de la substitution des importations ▪ Mais l'augmentation des coûts environnementaux et sociaux associés	environnementaux ▪ Intensifier la gestion des connaissances et la diffusion des informations pour mettre en valeur la réalisation du projet	

Commercialisation	▪ *Construction d'une infrastructure de marché*	▪ Poussière, fumée, bruit, mouvement du sol / vibrations ▪ La déforestation ▪ Pollution de l'eau ▪ Inondations et érosion de mal ▪ Ponceaux construits, routes, etc.	▪ Meilleur accès au marché ▪ Meilleur accès aux sites de production et de transformation par les agences de contrôle ▪ Meilleur accès aux communautés rurales ▪ Conflit foncier et demande d'indemnisation là où l'infrastructure doit être construite	▪ Meilleure pénétration du marché ▪ Accès aux informations sur le marché et aux services de liaison et de soutien avec les marchés ▪ Chaîne de valeur marchande renforcée, avec des entreprises plus rentables ▪ Stockage amélioré et réduction des déchets	▪ Utilisation de la construction à equipment moderate decibel pendant la construction ▪ Élaborer / adopter et appliquer des règles de santé, de sécurité et d'environnement sur les chantiers de construction ▪ Consentement légal et volontaire de la communauté / ou des individus sur le site foncier pour l' infrastructure du marché	▪ Observation des engins de chantier pour la poussière, le bruit, la fumée, les vibrations, etc. ▪ Rapport d'inspection des travaux sur la qualité environnementale des infrastructures de marché ▪ Plans de santé, de sécurité et d'environnement ▪ Copie du consentement de la communauté / des individus sur le site foncier de l'infrastructure du marché
Transport (et approvisionnement)[1]	• Utilisation d'engins de transport motorisés et lourds	▪ Émissions de GES liées au transport	▪ Afflux de migrants ruraux vers les sites agro- industriels et les zones de transformation	▪ Appropriation accrue du système de transport motoris	▪ Organiser les entrepreneurs du transport en association pour une gestion facile	▪ Code de conduite pour les transporteurs ▪ Procès-verbaux des réunions de l'association des transporteurs

			▪ Augmentation du nombre de prestataires de services, qui stimulent l'économie	é et autre ▪ Augmentation du nombre de prestataires de services ▪ Augmentation du PIB ▪ Mais l'augmentation des coûts environnementaux et sociaux associés	▪ Élaborer un code de conduite et une réglementation en matière de santé, de sécurité et d'environnement pour les transporteurs	
Services financiers	Adoptez une assurance agricole Produits de prêt verts	Production non durable et perte d'actifs et de production	Déstockage et migration	▪ Augmentation des produits financiers ▪ Mettre en place le secteur de l'assurance agricole	▪ Accompagner les acteurs privés et publics pour développer un secteur de l'assurance mature	▪ Partenariat public et privé

6.6. Analyse des alternatives

173. Les alternatives suivantes seront envisagées avant le début de toute activité:

- Site: l'emplacement d'une agro-entreprise proposée sera évalué pour s'assurer qu'elle n'est pas située sur un sentier pédestre ou dans une zone sujette aux inondations et qu'elle maintient la distance nécessaire par rapport aux autoroutes
- Tracé: l'entreprise ne sera pas située près des lignes électriques, des stations de débit et / ou des oléoducs et gazoducs ou de l'emprise
- Produit: seuls les types de cultures et les variétés qui sont tolérantes à la sécheresse, résistantes aux ravageurs et à haut rendement seront sélectionnés
- Intrants (par exemple, source d'énergie, produits agrochimiques), échelle (par exemple, petits producteurs, grandes exploitations commerciales); et la conception (par exemple, hauteur du bâtiment, écrans, couleur) de chaque entreprise sera analysée avant toute activité.

6.7. Analyse des produits de remplacement

174. Le tableau ci-dessous fournit une analyse plus détaillée des alternatives pour les différents types de produits:

MARCHANDISE	PRATIQUES CULTURELLES PRÉDOMINANTES	QUES AGRICOLES CLIMATIQUES INTELLIGENTES
Manioc et équivalent	▪ Utilisation de tiges usées ▪ Mauvaise application des amendements de sol ▪ Utilisation de variétés à faible rendement ▪ Épandage d'engrais ▪ Opérations de travail du sol ▪ Utilisation de produits chimiques inorganiques de protection des cultures	▪ Encourager les programmes de petits planteurs ▪ Encourager l'analyse des échantillons de sol ▪ Encourager l'adoption de variétés améliorées ▪ Encouragez l'application de l'anneau à une profondeur de 6 cm à 10 cm ▪ Encouragez un labour minimum ou nul ▪ Encourager l'utilisation de solutions de protection des cultures biologiques comme l'huile de neem ▪ Encourager les activités de séquestration du carbone
Riz	▪ Recyclage du paddy ▪ Mauvaise application des amendements du sol ▪ Utilisation de variétés à faible rendement ▪ Épandage d'engrais ▪ Opérations de travail du sol ▪ Utilisation de produits chimiques inorganiques de protection des cultures	▪ Encourager la transplantation de paddy ▪ Encourager l'analyse des échantillons de sol ▪ Encourager l'adoption de variétés améliorées ▪ Encouragez l'application profonde d'urée à une profondeur de 6 cm à 10 cm ▪ Encouragez un labour minimum ou nul ▪ Encourager l'utilisation de solutions de protection des cultures biologiques comme l'huile de Neem ▪ Encourager les activités de séquestration du carbone

MARCHANDISE	PRATIQUES CULTURELLES PRÉDOMINANTES	QUES AGRICOLES CLIMATIQUES INTELLIGENTES
Bétail	▪	▪
Cultures d'arbres	▪ Recyclage des plants ▪ Mauvaise application des amendements du sol ▪ Utilisation de variétés à faible rendement ▪ Épandage d'engrais ▪ Opérations de travail du sol ▪ Utilisation de produits chimiques inorganiques de protection des cultures	▪ Adopter des régimes de sous-traitance ▪ Encourager l'analyse des échantillons de sol ▪ Encourager l'adoption de variétés améliorées ▪ Encouragez un labour minimum ou nul ▪ Encourager l'utilisation de solutions de protection des cultures biologiques comme l'huile de Neem ▪ Encourager les activités de séquestration du carbone

7. Examen environnemental et social des sous-projets

7.1. Introduction: dépistage et examen

175. Cet examen est destiné à vérifier les problèmes potentiels de sauvegarde environnementale et sociale en évaluant les impacts potentiels et, par le biais d'un nouveau PGES spécifique au projet, en identifiant les mesures d'atténuation de conception appropriées. Le résultat du processus de sélection est un examen de la proposition finale de sous-projet qui comprendra:

- Conformité avec le PGES et le CGES décrits ci-dessus ainsi qu'avec les déclarations d'orientation SECAP du FIDA;
- Potentiel pour le projet d'avoir des impacts environnementaux négatifs;
- Potentiel pour le projet d'avoir des impacts climatiques défavorables;
- Potentiel pour le projet d'avoir des impacts sociaux négatifs;
- Adéquation et faisabilité des mesures d'atténuation de sauvegarde et des plans de suivi proposés, y compris tout plan ou cadre de processus des communautés locales pour les restrictions d'inclusion.

176. En cas de sous-projets ayant des impacts environnementaux et sociaux moyens (et donc gérables), un examen environnemental et / ou social devrait être entrepris, sur la base du FIDA SECAP et du PGES et du CGES décrits aux chapitres 6 et 7. Cette un examen examinera les impacts environnementaux et sociaux négatifs et positifs potentiels du sous-projet et définira les mesures nécessaires pour prévenir, minimiser ou atténuer les impacts négatifs et améliorer les performances environnementales et sociales. Dans la plupart des cas, il s'agira d'un simple examen par référence aux rapports et études existants (si disponibles), et par des discussions avec les communautés locales et d'autres parties prenantes, si nécessaire.

177. Les propositions de sous-projets ayant des impacts environnementaux et sociaux moyens (gérables) devraient inclure les éléments de base suivants dans la candidature et contenir dans le PGES spécifique au projet:

- Un résumé et une description des effets négatifs possibles que des activités spécifiques de sous-projet peuvent survenir;

- Une description de toutes les mesures prévues pour éviter ou atténuer les impacts négatifs, et comment et quand elles seront mises en œuvre;
- Un système de suivi des effets environnementaux et sociaux du projet;
- Une description de qui sera responsable de la mise en œuvre et du suivi des mesures d'atténuation; et
- Une estimation des coûts des mesures d'atténuation, qui devrait être incluse dans la proposition de sous-projet.

178. La portée de tout examen environnemental et / ou social et des mesures d'atténuation associées sera déterminée par le personnel compétent (environnement / changement climatique) en consultation avec des experts techniques si nécessaire, via le processus de sélection et d'approbation des sous-projets.

179. Les propositions de sous-projets avec seulement des impacts négatifs mineurs ou sans impact négatif n'ont pas besoin d'un examen séparé (ou PGES). Les sections suivantes décrivent le contenu des formulaires de sélection.

7.2. Dépistage de l'éligibilité

180. Le rapport de conception de projet (PDR) de chaque projet fournit une description détaillée des critères d'éligibilité. Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et le processus de sélection, voir les paragraphes pertinents dans la section « Composantes et résultats » du chapitre « Description du projet » du PDR de chaque investissement de base. L'annexe 1 fournit le format proposé pour la lettre d'intérêt / le formulaire de demande, qui doit être rempli par chaque bénéficiaire prévu (p. Ex. Incubateur ou demandeur) et sera utilisé comme principal outil pour vérifier l'éligibilité par le prestataire de services.
181. Le reste de ce chapitre se concentrera sur l'examen de l'impact environnemental, climatique et social des sous-projets probables d'agro-entreprises et d'infrastructures de marché.

7.3. Dépistage des impacts environnementaux et sociaux

182. Sur la base des directives SECAP pertinentes ainsi que de l'expérience technique, deux formulaires distincts de sélection environnementale et sociale ont été élaborés: pour les sous-projets de l'agro-entreprise et des infrastructures connexes (de marché). [1] Les formulaires de sélection sont présentés à l'annexe 2. Pour être clair: les formulaires de sélection présentés à l'annexe 2 doivent être remplis par le responsable environnement / climat, assisté si nécessaire par des spécialistes techniques externes. Les bénéficiaires prévus (c'est-à-dire les incubateurs et les apprentis) sont uniquement tenus de remplir le formulaire d'intention / de candidature (voir annexe 1).

7.4. Dépistage des impacts climatiques

Un formulaire distinct de dépistage climatique est également présenté à l'annexe 2.

7.5. Évaluation de l'importance de l'impact

183. Afin de déterminer l'importance des impacts, la probabilité qu'un impact se produise est comparée à la conséquence ou à l'ampleur de l'impact s'il devait se produire. La probabilité est définie comme la fréquence d'un impact.

Définitions de la conséquence

Conséquence	**Définition**
Aucun impact / aucun changement	Aucun impact sur les environnements biophysiques et sociaux / les moyens de subsistance / la santé / le genre Aucune préoccupation du public Aucun problème juridique
Négligeable	Impact faible / mineur sur l'environnement / les moyens de subsistance / la santé / le genre Impacts sociaux mineurs Aucun problème juridique
Intermédiaire	certain niveau d'impact sur l'environnement / les moyens de subsistance / la santé / le genre Problèmes sociaux apparents Peut avoir des implications juridiques
Sévère	Impacts de haut niveau sur l'environnement / les moyens de subsistance / la santé / le genre Préoccupations ou perceptions importantes du public Non-conformité légale
Inconnue	ampleur de l'impact ne peut être déterminée à ce stade Appliquer le principe de précaution

Le tableau ci-dessous peut aider à faire une évaluation visuelle rapide de l'importance des impacts particuliers, ainsi que de l'intervention dans son ensemble.

Conséquence				
Probabilité	*Aucun impact / aucun changement*	*Négligeable*	*Intermédiaire / modéré*	*Sévère*
Improbable				
Possible / moins d'une fois par an				
Occasionnel / au moins une fois par an				
Fréquent / au moins une fois par mois				
Continu, inévitable, quotidien irréversible				

Légende:
Faible importance
Importance moyenne
Importance élevée

184. Quelle que soit leur importance, dans tous les cas où un impact négatif peut survenir, des mesures d'atténuation doivent être proposées. Dans la plupart des cas, il est possible d'incorporer des mesures d'atténuation dans la conception, de sorte que les conceptions devront peut-être être changées / modifiées pour permettre cela. Les projets qui n'ont que des impacts de faible importance n'auront probablement pas besoin d'un nouveau PGES; dans ce cas, le PGES standard et le CGES dans ce rapport suffiront. Dans le cas d'un projet avec des impacts d'importance moyenne, l'élaboration de plans appropriés, en plus du PGES standard et du CGES peut suffire pour gérer la gravité des impacts. Dans le cas de projets ayant des impacts de grande importance, une EIES distincte est presque toujours nécessaire.

8. Suivi des impacts environnementaux, climatiques et sociaux

8.1. Introduction

185. Le suivi est un processus à long terme, qui doit commencer dès le début et se poursuivre tout au long de la vie du projet. Son objectif est d'établir des repères afin que la nature et l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux anticipés puissent être évaluées en permanence. Le suivi implique un examen continu ou périodique des activités de sensibilisation de la communauté et des bénéficiaires et de construction / maintenance des infrastructures pour déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation recommandées. Par conséquent, les tendances de la gestion sociale ainsi que la dégradation ou l'amélioration de l'environnement peuvent être établies, et des impacts auparavant imprévus peuvent être identifiés ou anticipés et évités. L'objectif général du suivi environnemental et social est de s'assurer que les mesures d'atténuation recommandées sont incorporées et que les activités menées pendant la sensibilisation (c'est-à-dire la formation et la sensibilisation) et la construction / l'entretien des infrastructures sont acceptables sur les plans environnemental et social, et donc durables.

8.2. Indicateurs de performance clés

186. Lors de l'identification des indicateurs de performance, il est important de sélectionner des indicateurs simples à suivre et qui ne nécessiteront pas l'utilisation d'équipements hautement techniques ou ne nécessiteront pas de formation spécialisée. Des objectifs de performance doivent être établis avant que les indicateurs de performance ne soient identifiés. Pour ce projet, six objectifs de performance globale (axés principalement sur les principaux bénéficiaires) ont été proposés;

- Amélioration de la sécurité alimentaire (prise en compte de la durée de la saison de la faim, du nombre de repas, de la diversité et de la qualité des aliments;
- Augmentation des actifs (détenus par les bénéficiaires;
- Création d'emplois (par la création, la croissance et le renforcement de l'agro-entreprise);
- Amélioration de la stabilité des revenus (pour une sécurité alimentaire renforcée et des moyens de subsistance durables;
- Amélioration du volume de production et de la commercialisation (par les agro-entrepreneurs bénéficiaires);
- Renforcement du soutien et des capacités des institutions rurales (promotion des agro-entreprises basées sur les jeunes)
- Produits d'assurance et nombre d'agriculteurs assurés

Voir la section 2.4 pour plus de détails, y compris les objectifs de performance convenus pour chaque indicateur.

187. Compte tenu de l'accent mis sur l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les zones sujettes aux conflits, nous suggérons d'inclure un indicateur de performance supplémentaire axé sur l'inclusion sociale: une participation accrue des femmes et des jeunes à la prise de décision communautaire.

188. Divers impacts et aspects du projet sont liés à ces objectifs de performance globale. Lorsque les activités et les indicateurs sont établis, la première activité consiste à collecter des données de base qui serviront de référence et par rapport auxquelles les changements dans les indicateurs identifiés peuvent être mesurés. Les types de paramètres qui peuvent être surveillés peuvent inclure des mesures d'atténuation ou des caractéristiques de conception, ou des

impacts réels. Dans certains cas, tels que les ouvrages de drainage et les interventions de conservation des sols, le suivi est assez simple et peut être effectué dans le cadre d'un entretien de routine ou périodique. Cependant, d'autres paramètres, notamment ceux liés aux enjeux sociaux, écologiques et de changement climatique, ne peuvent être évalués efficacement que sur une période de 2 à 5 ans.

189. Le plan de suivi du tableau 10.3 ci-dessous énumère les indicateurs qui devraient être suivis au cours de ce projet. Il décrit les paramètres qui peuvent être surveillés et suggère comment le suivi doit être effectué, à quelle fréquence et qui devrait être responsable du suivi et de l'action.

Plan de surveillance environnementale, climatique et sociale

Étude de base

8.3. Coûts de la surveillance environnementale et sociale

Coûts de surveillance (estimation)

Paramètre de surveillance	**Total**	**Année ½**	**Année 2-5**	EIES spécifiques au site pour les routes par district *	62786	30000	39344
EIES spécifiques au site pour les barrages en terre par district	32786	16393	16393				
Étude de référence environnementale	25 000	25 000		Surveillance de l'environnement **	160000	60000	100 000
Enquête sur l'accès aux informations climatiques et étude sur les émissions de GES -	47214	23607	23607				
Étude de base sur les moyens de subsistance / sociaux	49951	49951	0				
Suivi des moyens d'existence	78689	13115	65574	Autre veille sociale *** y compris sur le COVID-19 et le VIH/SIDA	65574	10929	54645
Coûts totaux de surveillance	**522000**	**228995**	**299563**				

9. Renforcement des capacités et formation pour la gestion environnementale et sociale

9.1. Renforcer les capacités et améliorer la résilience

190. Une mise en œuvre réussie du projet nécessite le renforcement des capacités institutionnelles, en particulier dans le domaine des assurances, des coopératives et des autres organisations agricoles pertinentes. En outre, il existe un fort besoin de sessions de formation in situ spécifiques au contexte pour les agriculteurs, d'autres bénéficiaires, par exemple sur l'agriculture intelligente face au climat et l'adaptation au changement climatique, afin d'améliorer leur résilience afin de faire face plus efficacement aux événements météorologiques liés au climat tels que comme les inondations, la sécheresse et les vagues de chaleur.

9.2. Capacité existante

191. Les consultations avec les parties prenantes ont révélé que l'un des principaux défis était l'expertise technique limitée, l'expérience pratique et le manque de responsabilités claires des fonctionnaires chargés de l'environnement. En conséquence, leur capacité à mettre en œuvre ou à suivre pratiquement la gestion environnementale, sociale et climatique était limitée. Pour garantir que les garanties environnementales, sociales et climatiques sont respectées et pleinement intégrées dans le projet, une formation pratique est nécessaire sur un large éventail de sujets et à différents niveaux.

9.3. Sujets de formation

192. Les thèmes de formation proposés comprennent, à tout le moins:

- Sensibilisation communautaire;
- Les exigences du SECAP et de l'ERNM du FIDA ainsi que les politiques sur le climat, les terres et la divulgation;

193. Processus, procédures et arrangements institutionnels du CGES pour développer et mettre en œuvre les plans de gestion requis;

- Collecte de données et utilisation d'outils d'analyse de données;
- Dépistage et notation tels que prescrits dans le CGES;
- Évaluation et exigences des impacts environnementaux, sociaux et climatiques;
- Préparation, mise en œuvre et suivi des PGES et des EIES;
- Reporting et suivi de la mise en œuvre des PGES;
- Formation spécifique aux produits sur l'agriculture intelligente face au climat, les meilleures pratiques environnementales et sociales, telles que l'utilisation efficace d'engrais organiques et chimiques, la lutte contre les ravageurs et les maladies, les pratiques agronomiques économes en eau, la gestion de la fertilité des sols, les méthodes agricoles à faible impact ainsi que la main-d'œuvre et techniques de sauvegarde;
- Mécanismes de résolution des conflits et de gestion des griefs;
- Audit environnemental (EMS 14001) et social, et rédaction de rapports

9.4. Public cible

194. Les groupes cibles pour la formation devraient inclure au moins:

- Comités de pilotage et techniques du projet;
- Agents régionaux et nationaux chargés de l'environnement et du climat
- Personnel de projet du FIDA
- Les fournisseurs de services
- Bénéficiaires (c.-à-d. Incubateurs et apprentis)
- Compagnies d'assurance agricole

9.5. Approche de formation

195. Les thèmes de formation susmentionnés seront dispensés en fonction des besoins de chaque groupe cible de formation. Volonté en premier lieu la formation fournie au personnel du projet ainsi que le Comité directeur et techniques. Les spécialistes régionaux de l'environnement / du climat seront ensuite formés pour dispenser une formation de formateurs (ToT) aux spécialistes de l'environnement / du climat de l'État et à d'autres parties prenantes au niveau du gouvernement local et de la communauté. Cette ToT se concentrera en particulier sur le processus du CGES, les exigences de sélection et les approbations, y compris la préparation des plans de gestion des impacts et leur mise en œuvre. Le personnel du projet dans le pays sera formé pour soutenir les prestataires de services privés dans la mise en œuvre sur le terrain de l'agriculture intelligente face au climat, l'amélioration de la résilience, la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de gestion, avec une attention particulière à la gestion de l'eau et à l'application agrochimique, à la manipulation, au stockage et à l'élimination. Des consultants indépendants seront engagés pour dispenser des formations techniques spécifiques. Dans la plupart des formations, d'autres personnes ressources du FIDA, du monde universitaire, de la société civile et d'autres agences de développement seront invitées à participer.

9.6. Coûts du renforcement des capacités (estimation) au regard de la faiblesse des capacités nationales

Activité	An							Budget (USD)	Remarques
	1	2	3	4	5	6	7		
1. Sensibilisation des parties prenantes et de la communauté								50,000	
2. Sensibilisation communautaire								30,000	
3. Formation à la FdF pour les spécialistes régionaux et nationaux de l'environnement / du climat, le personnel de projet et d'autres parties prenantes concernées; a. Exigences des politiques SECAP et ERNM du FIDA, sur le climat, les terres et la divulgation; b. Processus, procédures et arrangements institutionnels du CGES pour développer et mettre en œuvre les plans de gestion requis; c. Dépistage et notation tels que prescrits dans le CGES; d. Évaluation et atténuation des impacts environnementaux, sociaux et climatiques; e. Préparation, mise en œuvre, suivi et reporting des PGES et EIES.								20,000	
4. Analyse des sols et analyse des sols pour les chaînes de valeur								15,000	
5. Collecte de données et utilisation d'outils d'analyse de données								15,000	
6. Formations spécifiques aux produits sur l'agriculture intelligente face au climat, les meilleures pratiques environnementales et sociales, y compris l'utilisation efficace des engrais organiques et chimiques, la gestion des ravageurs et des maladies, les pratiques agronomiques économes en eau, la gestion de la fertilité des sols, les méthodes agricoles à faible impact et les techniques								20,000	

permettant d'économiser la main-d'œuvre .									
7. Résolution de conflits et gestion des griefs								10,000	
8. Audit environnemental (EMS 14001) et social et rédaction de rapports								20.000	
somme finale								**180,000**	

ANNEXES

Annexe 1 - Formulaire de vérification de l'admissibilité

Lettre d'intérêt (formulaire de vérification d'admissibilité)
Veuillez remplir tous les espaces requis dans ce formulaire

1. Nom: Prénom ---------- ---- Autres noms: ---------- ------- Nom de jeune fille (pour les mariés femmes): ---------- -------
2. Sexe: (a) Homme {} (b) Femme {}
3. Date de naissance: ---------- --------
4. Plus haut niveau d'éducation: (a) Pas d'éducation formelle {} (b) École primaire {} (c) École secondaire {} (d) École professionnelle (e) Enseignement supérieur {}
5. À quelle communauté appartenez-vous: ---------- ----------
6. Depuis combien de temps vivez-vous dans cette communauté: ---------- ---- ----------
7. Comment appartenez-vous à cette communauté: (a) par naissance {} (b) par mariage {} (c) autre (précisez): ---------- ---------- ---------- --
8. Zone de gouvernement local (LGA): ---------- ------ Etat: ----------
9. Quelle entreprise vous intéresse (voir la liste des entreprises sélectionnées pour la LGA): ---------- ---------- ---------- -------
10. Avez-vous une expérience dans cette entreprise: (a) Oui {} (b) Non {}. Si oui, combien d'années: ---------- ----------
11. Appartenez-vous à une organisation de jeunes ou de femmes: (a) Oui {} (b) Non {}. Si oui, quel est le nom: ---------- ---------- ---------- ----------
12. Appartenez-vous à une société coopérative: (a) Oui {} (b) Non {}. Si oui, quel est le nom: ---------- ---------- ---------- ----------
13. Avez-vous accès à un terrain pour l'entreprise: (a) Oui {} (b) Non {}.
14. Si oui à la question 13, où se trouve le terrain ---------- ---------- ; et quelle est la superficie du terrain? ---------- ---
15. Quel type de titre vous avez sur la terre: (a) Document du gouvernement {} (b) Héritage du parent {} (c) consentement du mari ou de la femme {} (d) allocation familiale {} (e) allocation de la communauté { } (f) Autres (précisez): ---------- ---------- ----------

<u>Approbations:</u>
Candidat: je certifie que les informations fournies ici sont correctes
Nom: ---------- ----------
Signature: ---------- ----------
Date: ---------- ----------

Leader communautaire / traditionnel :
Nom: ---------- ---------- -----
Signe: ---------- ---------- -------
Date: ---------- ---------- -----

<u>Vérifications:</u>

Commentaires du bureau de liaison du gouvernement local : ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ----------
Nom de l'officier: ---------- ----------

La désignation: ---------- ----------
Signe et date: ---------- ----------

Commentaires du Bureau national de coordination des projets : ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ----------
Nom de l'officier: ---------- ----------
La désignation: ---------- ----------
Signe et date: ---------- ----------

Dépistage:
Commentaires des prestataires de services : ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- ---------- Commentaires catégoriques (a) Candidat éligible {} (b) Candidat inéligible {}

Annexe 2 - Formulaire d'examen environnemental préalable et social s

A: Formulaire de présélection des projets agro-industriels

Informations générales

Nom du projet:	
Nom de l'incubateur / du demandeur:	
Nom de la coopérative: Coordonnées de la personne de contact:	
Nom du groupe Apex: Coordonnées de la personne de contact:	
Emplacement du projet:	
Secteur du projet (par exemple, riziculture, transformation du manioc, etc.)	
Coût estimé:	
Date de début proposée:	
Durée prévue du projet:	
Site (superficie estimée en ha):	
Toute équité / contribution apportée au projet:	
Tout projet de nouvelle construction:	

Evaluation des problèmes environnementaux et sociaux

Question	Oui	Non	Explication supplémentaire de la réponse «Oui»
1. Le sous-projet développera-t-il des zones humides?		x	
2. Le sous-projet entraînerait-il un déplacement économique[2] (perte d'actifs ou accès aux ressources) ou réinstallation physique		x	
3. Le sous-projet entraînerait-il la conversion et / ou la perte de ressources culturelles physiques?		x	
4. Le sous-projet aura-t-il des impacts sociaux négatifs importants (affectant l'accès et / les droits d'utilisation à la terre, l'accès à l'eau potable et à l'eau pour d'autres usages) sur les communautés locales ou d'autres parties affectées par le projet?		x	
5. Le projet déclenchera-t-il des pratiques de gestion non durable des ressources naturelles (pêche, foresterie, élevage, augmentation significative de l'utilisation des produits agrochimiques) qui dépassent la capacité de charge?		x	
6. Le sous-projet comprend-il la conversion de zones importantes (au-dessus de 50 ha) de forêts naturelles / autres terres sauvages?		x	
7. Le projet entraînerait-il des effets négatifs importants sur les habitats et / ou les écosystèmes et leurs services (par exemple, perte d'habitat, érosion / autre forme de dégradation des terres, fragmentation, changements hydrologiques)?	x		Le projet prevoit la construction d'infrastructures qui pourront mener à cela
8. La zone cible du projet proposé comprend-elle des zones écologiquement sensibles[3] ; les zones d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité et / ou les zones riches en biodiversité; des habitats dépendants d'espèces menacées?	X		Zones forestières
9. Le projet implique-t-il le développement de la pêche dans des situations où peu d'informations existent sur le rendement durable?		x	
10. Le projet pourrait-il présenter un risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes?		x	
11. Le projet implique-t-il le transfert, la manipulation ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés / d'organismes vivants modifiés susceptibles d'avoir un effet néfaste sur la biodiversité menacée?		x	
12. Le site du projet est-il à proximité d'une installation pétrolière et gazière telle que des stations de débit, un terminal pétrolier, une emprise de pipeline de pétrole ou de gaz?		x	
13. Un déversement d'hydrocarbures ou un incendie de pipeline a-t-il déjà été enregistré autour du site du projet?		x	
14. Le projet implique-t-il des changements d'utilisation des terres (intensification agricole et / ou extension de la zone de culture) et des ressources qui peuvent avoir des impacts négatifs sur les habitats, les écosystèmes et / ou les moyens de subsistance?	x		La promotion d'une agriculture résiliente aux changements climatiques
15. Le projet se traduira-t-il par une utilisation accrue de produits agrochimiques susceptibles d'affecter l'environnement naturel / la santé humaine?		x	
16. Le projet comprend-il des projets d'irrigation et de drainage à petite échelle et des retenues d'eau, y compris de petits barrages (sauf dans les zones humides)?	x		
17. Le projet implique-t-il une intensification agricole et / ou une extension de la surface de culture dans les zones non sensibles?	X		

Question	Oui	Non	Explication supplémentaire de la réponse «Oui»
18. Les activités du projet incluent-elles le développement des parcours et de l'élevage?	Oui		Pour la diversification agricole
19. Le projet concerne-t-il la pêche artisanale où il existe des informations sur le rendement durable?		x	
20. Les activités du projet incluent-elles l'aquaculture et / ou la mariculture?		x	
21. Les activités du projet comprennent-elles la gestion ou la réhabilitation des bassins versants?		x	
22. Le projet comprend-il des mesures de conservation des sols et de l'eau à grande échelle?		x	
23. Le projet comprend-il des sous-projets de développement de petites et microentreprises?	Oui		
24. Le projet implique-t-il des opérations de crédit par le biais de prestataires de services financiers, y compris des crédits pour les pesticides / autres produits agrochimiques, l'achat de bétail, l'irrigation, etc.?	x		A travers le renforcement de capacités pour l'accès aux marchés
25. Les activités du projet incluent-elles le développement de chaînes de valeur basées sur les ressources naturelles?	x		
26. L'une des activités du projet aurait-elle des effets négatifs mineurs sur les ressources culturelles physiques?		x	
27. Le projet aurait-il une faible probabilité d'avoir une réinstallation physique ou un déplacement économique?	x		Pour les infrastructures routières
28. Le projet comprend-il le développement d'installations agro-industrielles?		x	
29. Le projet nécessitera-t-il une main-d'œuvre migrante pendant la construction?	x		
30. Le projet nécessitera-t-il des travailleurs saisonniers pour planter et / ou récolter les produits?	x		
31. La construction ou l'exploitation du projet entraînera-t-elle une augmentation du trafic sur les routes rurales?	Oui		

Conseils pour la catégorisation des sous-projets:

Réponse "Oui" à l'une des questions 1 à 13	La catégorie environnementale et sociale du sous-projet est A	L'EIES est requise pour le sous-projet
Réponse «Oui» aux questions 14 à 31	La catégorie environnementale et sociale du sous-projet est B	Sous-projet d'adoption du PGES dans le CGES général
Réponse «Non» à presque toutes les questions	La catégorie environnementale et sociale du sous-projet est C	Aucune analyse supplémentaire n'est requise

B: **Formulaire de sélection des sous-projets d'infrastructure (de marché)**

Nom de l'infrastructure de marché:	
Type d'infrastructure:	
Emplacement:	
Date de début proposée:	
Durée prévue du projet:	

Coût estimé:	
Estimation du nombre de communautés à desservir:	
Nombre estimé d'entrepreneurs à servir:	

Dépistage des sous-projets d'infrastructure (de marché)

Question	Oui	Non
1. Les activités du projet comprendront-elles la construction / réhabilitation de routes rurales ou d'autres infrastructures rurales dans des zones protégées / sensibles[4] ?		X
2. Le projet comprend-il la construction de routes ou d'autres infrastructures dont la superficie totale est défrichée de 50 ha ou plus?	Oui	
3. Le projet comprend-il la construction de barrage (s) / réservoir (entre 5 et 15 m de haut avec un réservoir de plus de 2 millions de m ^{3})?	Oui	
4. Le projet implique-t-il la réhabilitation / développement de périmètres irrigués à grande échelle (au-dessus de 100 ha)?	Oui	
5. Le projet implique-t-il une extraction importante des eaux souterraines (nettement au-dessus de la capacité de recharge)?	oui	
6. Le projet comprend-il un développement à base d'eau (au sol ou en surface) où l'on pense qu'un épuisement important dû au changement climatique ou à une surutilisation s'est produit?		non
7. Le projet implique-t-il une extraction, un détournement ou un confinement importants des eaux de surface?	oui	
8. Le projet comprend-il le drainage ou la correction des plans d'eau naturels (ex: drainage des rivières)?	oui	
9. Le projet comprendra-t-il la construction / réhabilitation de routes rurales qui traversent des emplacements d'infrastructure pétrolière tels que des stations de débit, des parcs de stockage ou des oléoducs et gazoducs?	oui	
10. L'une des activités du projet aurait-elle des effets négatifs mineurs sur les ressources culturelles physiques?		non
11. Le projet comprend-il le développement d'installations agro-industrielles?		non
12. Le projet nécessitera-t-il une main-d'œuvre migrante pendant la construction?	oui	
13. La construction ou l'exploitation du projet entraînera-t-elle une augmentation du trafic sur les routes rurales?		
14. Le gouvernement ou la communauté a-t-il garanti la location du terrain pour l'infrastructure (du marché)?	oui	
15. Y a-t-il un plan en place pour la durabilité de l'infrastructure pendant la durée de vie du projet?	oui	
16. Le projet comprend-il des mesures spécifiques de protection contre la poussière (comme des masques anti-poussière et des projections d'eau)?	oui	
17. Des dispositions ont-elles été prises pour payer une compensation adéquate pour la propriété privée qui pourrait être affectée par la construction du projet?	oui	
18. Des équipements de construction avec des décibels modérés seront-ils utilisés et le moment de l'utilisation sera-t-il prévu pour que les gens ressentent moins d'inconfort?	oui	
19. La replantation d'arbres et de végétation sera-t-elle effectuée pour stabiliser les pentes et reverdir les bords des routes?	oui	

Conseils pour la catégorisation:

Réponse "Oui" à l'une des questions 1 à 9	La catégorie environnementale et sociale est A	L'EIES est requise
Réponse «Oui» aux questions 10 à 13	La catégorie environnementale et sociale est B	Sous-projet d'adoption du PGES général dans le CGES

Réponse «non» à presque toutes les questions 1 à 13 et «oui» aux questions 14 à 19	La catégorie environnementale et sociale est C	Aucune analyse supplémentaire n'est requise

C: Formulaire de dépistage climatique pour les sous-projets
À utiliser avec les formulaires de dépistage environnemental et social.

Evaluation des problèmes climatiques

Question	**Oui**	**Non**	**Explication supplémentaire de la réponse «Oui» ***
1. La zone du projet est-elle sujette à des événements climatiques extrêmes tels que des inondations, des sécheresses, des tempêtes tropicales ou des vagues de chaleur?	X		Le pays subit les effets des changements climatiques
2. Les scénarios climatiques pour la zone du projet prévoient-ils des changements de température, de précipitations ou de conditions météorologiques extrêmes qui auront un impact négatif sur l'impact, la durabilité ou le coût du projet pendant sa durée de vie?	X		Des variabilités climatiques sont déjà enregistrés
3. Le projet réalisera-t-il des investissements dans les zones côtières basses / exposées aux inondations fluviales et aux ondes de tempête côtières?		x	
4. Le projet promouvra-t-il l'activité agricole dans les zones marginales et / ou fortement dégradées qui ont une sensibilité accrue aux événements climatiques (comme sur les coteaux, les pentes déboisées ou les plaines inondables)?	X		Les sites cibles sont impactés par le climat
5. Le projet est-il situé dans des zones où les projets de développement rural ont subi des pertes et des dommages importants liés aux conditions météorologiques dans le passé?	X		Les sites cibles sont impactés par le climat
6. Le projet développera-t-il / installera-t-il des infrastructures dans des zones ayant des antécédents d'événements météorologiques extrêmes?	X		Le projet entend développer des infrastructures climato résilientes dont des routes de plus 10 km
7. Le groupe cible du projet est-il entièrement dépendant des ressources naturelles (telles que les cultures saisonnières, les parcelles agricoles pluviales, les stocks de poissons migrateurs) qui ont été affectées au cours de la dernière décennie par les tendances climatiques ou des événements climatiques spécifiques?	X		Les bénéficiaires dépendent à fond des ressources naturelles
8. La variabilité du climat affectera-t-elle probablement la productivité agricole (cultures / élevage / pêche) ou l'incidence	X		Les sites cibles sont impactés par le climat

associée de ravageurs et de maladies pour les groupes cibles du projet?			
9. Les risques liés aux conditions météorologiques ou les extrêmes climatiques auraient-ils un impact négatif sur les étapes clés des chaînes de valeur identifiées dans le projet (de la production aux marchés)?	X		Les risques climatiques pourront avoir des impacts négatifs sur les différents segments des chaines de valeur
10. Le projet investit-il dans des moyens de subsistance sensibles au climat et diversifiés?	X		Les interventions sont proposées dans le PRAPAM
11. Le projet investit-il dans une infrastructure exposée à des événements météorologiques extrêmes peu fréquents?	x		Les interventions sont proposées dans le PRAPAM dont les infrastructures de production, d'irrigation et des routes
12. Le projet investit-il dans le développement institutionnel et le renforcement des capacités des institutions rurales (telles que les groupes d'agriculteurs, les coopératives) dans des zones climatiquement hétérogènes?	X		Des actions sont proposées
13. Le projet a-t-il le potentiel de devenir plus résilient grâce à l'adoption de technologies vertes à un coût raisonnable?	X		Des actions sont proposées
14. L'intervention du projet a-t-elle la possibilité de renforcer les capacités locales de gestion des risques climatiques?	X		Des actions sont proposées aussi à travers le projet
15. Le projet a-t-il la possibilité d'intégrer les aspects de la résilience climatique à travers le dialogue politique pour améliorer les stratégies / politiques du secteur agricole?	X		A travers les actions proposées sur le renforcement des capacités
16. Le projet a-t-il le potentiel d'intégrer des mesures de résilience climatique sans coûts supplémentaires importants (par exemple, amélioration de la variété des cultures, renforcement des capacités; ou inclusion des questions de risque climatique dans les processus politiques)		x	Les mesures de résilience ont un cout additionnels et inclus dans le projet et le projet
17. Sur la base des informations disponibles, le projet bénéficierait-il d'une analyse plus approfondie des risques climatiques et de la vulnérabilité pour identifier des actions d'investissement complémentaires supplémentaires pour gérer les risques climatiques?	X		Une analyse plus approfondie a été développée

Conseils pour la catégorisation:

Réponse "Oui" à l'une des questions 1 à 9	Le risque climatique du sous-projet est élevé	Une analyse des risques climatiques est requise pour le sous-projet
Réponse «Non» à presque toutes les questions	Le risque climatique du sous-projet est modéré	Sous-projet d'adoption du PGES dans le CGES général

Annexe 3 - Directives environnementales et sociales pour les entrepreneurs[5]
(pour référence dans les accords / contrats contractuels)

Une saine gestion environnementale et sociale des projets de construction ne peut être réalisée qu'avec une sélection de site et une conception de projet adéquates. En tant que tel, le PGES pour les projets impliquant toute nouvelle construction, ou toute réhabilitation ou reconstruction pour des projets existants, devrait fournir des informations sur les critères de sélection pour la sélection et la conception du site, y compris les éléments suivants:

Sélection du site

Les sites doivent être choisis en fonction des besoins de la communauté pour des projets supplémentaires, avec des lots spécifiques choisis en fonction des caractéristiques géographiques et topographiques. Le processus de sélection du site implique des visites et des études sur site pour analyser: (i) les caractéristiques du site, suburbaines ou rurales; (ii) les réglementations nationales, régionales ou municipales affectant les sites proposés; (iii) accessibilité et distance des zones habitées; (iv) la propriété foncière, y compris la vérification de l'absence de squatters et / ou d'autres problèmes juridiques potentiels liés à l'acquisition de terres; (v) la détermination de la vulnérabilité du site aux risques naturels (c'est-à-dire l'intensité et la fréquence des inondations, des glissements de terrain, etc.); (vi) l'adéquation des sols et sous-sols à la construction; (vii) contamination du site; (viii) les caractéristiques de la flore et de la faune; (ix) présence ou absence d'habitats naturels et / ou d'habitats importants sur le plan écologique sur le site ou à proximité (par exemple, forêts, zones humides, espèces rares ou menacées); et (ix) les caractéristiques historiques et communautaires.

Les règles (y compris les interdictions spécifiques et les mesures de gestion de la construction) doivent être incorporées dans tous les documents d'appel d'offres, contrats et bons de travail pertinents.

Les interdictions

Les activités suivantes sont interdites sur ou à proximité du site du projet:

- Coupe d'arbres pour quelque raison que ce soit en dehors de la zone de construction approuvée;
- Chasse, pêche, capture d'animaux sauvages ou collecte de plantes;
- Utilisation de matériaux toxiques non approuvés, y compris les peintures à base de plomb, l'amiante, etc.
- Perturbation de tout ce qui a une valeur architecturale ou historique;
- Construction de protection contre les incendies;
- Utilisation d'armes à feu (sauf par des agents de sécurité autorisés);
- Consommation d'alcool par les travailleurs.

Mesures de gestion de la construction

Les déchets solides, sanitaires et dangereux doivent être correctement contrôlés, grâce à la mise en œuvre des mesures suivantes:

La gestion des déchets:

- Minimiser la production de déchets qui doivent être traités ou éliminés;

- Identifiez et classez le type de déchets générés. Si des déchets dangereux (y compris des déchets de soins de santé) sont générés, des procédures appropriées doivent être prises concernant leur stockage, leur collecte, leur transport et leur élimination;
- Identifier et délimiter les zones d'élimination en indiquant clairement les matériaux spécifiques qui peuvent être déposés dans chacune;
- Contrôler le placement de tous les déchets de construction (y compris les déblais de terre) vers des sites d'élimination approuvés (> 300 m des rivières, des ruisseaux, des lacs ou des zones humides). Tous les déchets, métaux, huiles usées et matériaux excédentaires générés pendant la construction ne doivent être éliminés que dans des zones autorisées, intégrant des systèmes de recyclage et la séparation des matériaux.

Entretien:

- Identifier et délimiter les zones d'entretien des équipements (> 15 m des rivières, ruisseaux, lacs ou zones humides);
- S'assurer que toutes les activités de maintenance des équipements, y compris les changements d'huile, sont menés dans les zones d'entretien démarquées; ne jamais jeter les huiles usées sur le sol, dans les cours d'eau, les canaux de drainage ou dans les égouts;
- Identifier, délimiter et appliquer l'utilisation des voies d'accès à l'intérieur du site pour limiter l'impact sur la végétation du site;
- Installer et entretenir un système de drainage adéquat pour empêcher l'érosion sur le site pendant et après la construction.

Contrôle de l'érosion

- Ériger des barrières de contrôle de l'érosion autour du périmètre des coupes, des fosses d'élimination et des routes;
- Pulvériser de l'eau sur les chemins de terre, les coupes, les matériaux de remblai et le sol empilé pour réduire l'érosion induite par le vent, au besoin;
- Maintenez la vitesse du véhicule à ou en dessous de 10 mph dans la zone de travail, 15 mph ou moins à moins de 200 m du site, et respectez les limites de vitesse pertinentes en tout temps vers / depuis la zone de travail.

Stocks et fosses d'emprunt

- Identifier et délimiter les emplacements des stocks et des bancs d'emprunt, en veillant à ce qu'ils soient à 15 mètres des zones critiques telles que les pentes raides, les sols sujets à l'érosion et les zones qui se drainent directement dans les plans d'eau sensibles;
- Limitez l'extraction des matériaux aux bancs d'emprunt approuvés et délimités.

Nettoyage du site

- Établir et appliquer des procédures quotidiennes de nettoyage du site, y compris l'entretien d'installations d'élimination adéquates pour les débris de construction.

Sécurité pendant la construction

Les responsabilités de l'entrepreneur comprennent la protection de chaque personne et des biens à proximité contre les accidents de construction. L'entrepreneur est responsable du respect de toutes les exigences de sécurité nationales et locales et de toutes les autres mesures nécessaires pour éviter les accidents, y compris les suivantes:

- Baliser soigneusement et clairement les voies d'accès sécuritaires pour les piétons;
- Si des écoliers se trouvent à proximité, incluez le personnel de sécurité routière pour diriger la circulation;
- Maintenir l'approvisionnement en fournitures pour les panneaux de signalisation (y compris la peinture, le chevalet, le matériel de signalisation, etc.), le marquage routier et les garde-corps pour maintenir la sécurité des piétons pendant la construction;
- Mener une formation sur la sécurité pour les travailleurs de la construction avant de commencer les travaux;
- Fournir des équipements de protection individuelle (EPI) et des vêtements (tels que des lunettes, des gants, des respirateurs, des masques anti-poussières, des casques de sécurité, des bottes à embout en acier, etc.) pour les travailleurs de la construction et faire respecter leur utilisation;
- Afficher les fiches signalétiques pour chaque produit chimique présent sur le chantier;

- Exiger que tous les travailleurs lisent ou aient lu toutes les fiches signalétiques. Expliquez clairement les risques pour eux et leurs partenaires, en particulier si vous êtes enceinte ou prévoyez de fonder une famille. Encouragez les travailleurs à partager l'information avec leurs médecins, le cas échéant;
- Veiller à ce que l'élimination des matériaux contenant de l'amiante ou d'autres substances toxiques soit effectuée et éliminée par des travailleurs spécialement formés;
- Pendant les fortes pluies ou les urgences de quelque nature que ce soit, appliquer les directives de garanties de construction;
- Renforcez les équipements électriques et mécaniques pour résister aux événements imprévus pendant la construction.

Contrôle des nuisances et de la poussière

Pour contrôler les nuisances et la poussière, l'entrepreneur doit:

- Maintenir toute la circulation liée à la construction à 15 mi / h ou moins dans les rues à moins de 200 m du site;
- Maintenir toutes les vitesses du véhicule sur place à ou en dessous de 10 mi / h;
- Dans la mesure du possible, maintenir les niveaux de bruit associés à toutes les machines et équipements à 90 dB ou moins;
- Dans les zones sensibles (y compris les quartiers résidentiels, les centres de santé, les écoles, etc.) des mesures plus strictes peuvent être nécessaires pour éviter les niveaux de bruit indésirables;
- Minimiser la production de poussière et de particules à tout moment, pour éviter les impacts sur les familles et les entreprises environnantes, et en particulier sur les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées);
- Élimination progressive de la végétation pour éviter que de grandes zones ne soient exposées au vent;
- Placez des écrans anti-poussière autour des zones de construction, en accordant une attention particulière aux zones proches des habitations, des zones commerciales et des zones de loisirs;
- Pulvériser de l'eau au besoin sur les chemins de terre, les zones coupées et les tas de terre ou les matériaux de remblai;
- Appliquer des mesures appropriées pour minimiser les perturbations dues aux vibrations ou au bruit provenant des activités de construction.

Relations avec la communauté

Pour maintenir des relations communautaires cordiales, l'entrepreneur doit:

- Conformément aux exigences du pays et du PGES, informer la population sur les horaires de construction et de travail, l'interruption des services, les itinéraires de contournement de la circulation, le cas échéant;
- Limitez les activités de construction la nuit. Si nécessaire, s'assurer que le travail de nuit est soigneusement planifié et que la communauté est correctement informée afin qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires;
- Au moins cinq jours avant toute interruption de service (y compris l'eau, l'électricité), la communauté doit être informée au moyen d'affiches clairement visibles sur le site du projet et aux emplacements centraux de la communauté;
- Dans la mesure du possible, en particulier pour les tâches qui peuvent également être effectuées grâce à un travail manuel peu qualifié (comme le creusement de tranchées peu profondes, etc.), utilisez la main-d'œuvre de la communauté locale.

Procédures de recherche fortuite pour les artefacts d'importance culturelle

Dans le cas où des matériaux de valeur culturelle (y compris des sanctuaires, des tombes, etc.) sont découverts pendant les fouilles:

- Arrêter les travaux immédiatement après la découverte de tout matériau présentant une éventuelle valeur archéologique, historique, paléontologique ou autre valeur culturelle, annoncer les résultats au chef de projet et informer les autorités compétentes;
- Protéger au mieux les artefacts à l'aide de couvercles en plastique et mettre en œuvre des mesures pour stabiliser la zone, si nécessaire, pour bien protéger les artefacts ;
- Empêcher et pénaliser tout accès non autorisé aux artefacts ;
- Redémarrer les travaux de construction uniquement avec l'autorisation des autorités compétentes.

Supervision environnementale pendant la construction
Le dossier d'appel d'offres devrait indiquer comment le respect des règles environnementales et des spécifications de conception serait surveillé, ainsi que les sanctions en cas de non-respect par les entrepreneurs ou les travailleurs. La supervision de la construction nécessite une surveillance du respect du manuel et des spécifications environnementales par l'entrepreneur ou son superviseur environnemental désigné. Les entrepreneurs sont également tenus de respecter les lois nationales et étatiques règlements régissant l'environnement, la santé et la sécurité publique.

Annexe 4 - Liste de contrôle des impacts environnementaux et sociaux des travaux de construction (Appliquer les normes et réglementations nationales de construction)
Annexe 5 - Une stratégie d'inclusion sociale sera élaborée et utilisée comme levier pour d'autres projets et initiatives agricoles

Annexe 6 : Liste des parties prenantes consultées dans la formulation du projet : Voir fin du document.

Annexe 7 - Aperçu du plan de mise en œuvre du CLIP[6]

Si des détails adéquats sur le projet ne sont pas disponibles au stade de la note conceptuelle, la première mission de conception doit identifier les besoins en CLPE, ainsi que les composantes et activités du projet qui nécessitent un CLIP par les communautés rurales. La mission doit ensuite élaborer le plan de mise en œuvre du CLIP indiquant le processus et le calendrier de sollicitation du CLIP auprès des communautés concernées avant que la conception du projet ne soit terminée.

Un aperçu du plan du CLPE comprendrait les étapes suivantes du processus et un calendrier:

- ***Réaliser une évaluation socioculturelle et foncière***
  Fournir des informations sur l'évaluation socioculturelle, ce qui a été fait pendant la conception et ce qui doit être fait pendant la mise en œuvre. Fournir des informations sur le moment où l'évaluation socioculturelle sera prête

- ***Identifier les institutions décisionnelles et les représentants***
  Décrivez les consultations tenues pendant la phase de conception du projet (y compris le nom des communautés, les contacts des organisations) et ses résultats. Décrivez comment les institutions décisionnelles seront identifiées, les représentations formalisées afin de convenir du processus de consultation menant au CLIP des communautés concernées. Indiquer quand ce processus sera mené.

- ***Mener une consultation menant au CLIP sur le projet / composant / activités spécifiques proposé***
  Décrivez les consultations tenues pendant la phase de conception du projet (y compris le nom des communautés, les contacts des organisations) et ses résultats. Décrivez le processus de consultation à mener pendant la phase de mise en œuvre qui mènera au CLIP par les communautés concernées. Indiquez les aspects du projet proposé qui nécessitent un CLIP. Indiquez qui mènera les consultations. Indiquez quand ce processus sera mené. Dans le cadre du processus de consultation, précisez si la cartographie participative sera utilisée comme instrument pour le processus de consultation menant au CLIP.

- ***Formaliser l'accord de consentement***
  Précisez que l'accord de consentement sera officialisé sous forme écrite ou sous d'autres formes convenues par les communautés. Indiquez la date à laquelle l'accord de consentement sera officialisé.

- ***Évaluer la mise en œuvre du CLIP***
  Décrivez comment la mise en œuvre du CLIP sera évaluée lors des missions de supervision conjointe

- ***Accord de prêt***
  Indiquer les actions appropriées que l'emprunteur s'engage à entreprendre

- ***Divulgation de la documentation relative au processus du CLPE***
  Indiquez quand la documentation sera divulguée.

- ***Documenter le processus du CLPE***
  Décrivez comment le processus du CLPE sera documenté

Tableau 6 HTDN ON FPIC: recherche du FPIC au stade de la mise en œuvre

Effectuer une évaluation socioculturelle et foncière	**Identifier les institutions décisionnelles et les représentants**	**Mener une consultation menant au CLIP**	**Formaliser l'accord de consentement**
De la note conceptuelle à la première mission de conception	**Lors de la première mission de conception**	**De la première mission de conception à l'évaluation**	**Avant QA (à annexer au PDR)**
Identifier: • Lois coutumières, règles informelles et pratiques d'organisation sur la propriété foncière • Institutions et systèmes de gouvernance • Types de moyens d'existence • Mécanismes de soutien mutuel et de solidarité • Les acteurs de la communauté, les utilisateurs des terres et évaluent qui a le droit de donner ou de refuser le consentement **Évaluer :** • Conséquences du projet proposé pouvant	• Mener des consultations préliminaires avec la communauté et expliquer la nature du projet proposé • Accorder du temps aux communautés pour discuter et choisir leurs représentants pour le processus de consultation menant au CLIP • Clarifier les responsabilités des représentants • Convenir du processus menant au CLPE	• Partager l'objectif et la portée du projet avec les représentants identifiés par les communautés et identifier les composantes du projet nécessitant un CLIP • Les informer sur les acteurs finançant et mettant en œuvre le projet et leurs responsabilités respectives • Fournir des informations claires et transparentes sur les avantages et les risques du projet • Partager les résultats de l'évaluation socioculturelle, foncière et	**Comprendre:** • Attentes respectives • Durée du projet proposée, résultats attendus et activités • Plan et procédures de suivi et de vérification participatifs • Identification des procédures et mécanismes de réclamation • Conditions de retrait du consentement • Enregistrement du processus par des moyens et des langues accessibles à toutes les parties prenantes et parties impliquées

entraîner le changement de statut des terres, territoires et ressources	• Identifier les parties signataires de l'accord de consentement	environnemental e • Formaliser l'accord de consentement	

Annexe 8 - Processus abrégé pour un plan d'action de réinstallation (PAR)[7]

Afin de simplifier la préparation d'un PAR où 10 ménages ou moins seront économiquement ou physiquement affectés par le projet, les étapes suivantes peuvent être suivies:

1. Réalisez une enquête de recensement pour identifier les personnes potentiellement affectées, en indiquant le nombre de personnes et de ménages affectés.

2. Identifiez les personnes vulnérables au sein de ce groupe afin de pouvoir leur accorder une attention particulière.

3. Fixez une date limite bien définie après laquelle les demandes d'éligibilité à inclure dans le processus de réinstallation ne seront pas acceptées.

4. Vérifiez, par le biais du service gouvernemental local compétent, que les personnes affectées identifiées sont éligibles pour être incluses dans le processus de réinstallation.

5. Documentez le statut socio-économique des personnes affectées, y compris la valeur / l'évaluation de leurs actifs et autres sources de moyens de subsistance qui seront affectés ou perdus.

6. Décrivez les différentes options d'indemnisation à offrir à chaque personne / ménage à réinstaller (« options de droit ») et documentez les options préférées pour chaque personne / ménage, en indiquant le coût de cette option. Impliquez toute la communauté et les ménages dans les décisions de compensation convenue.

7. Documenter toute autre aide à la réinstallation à fournir à la demande des personnes affectées, y compris leurs choix préférés.

8. Les personnes déplacées doivent être réinstallées au sein de leurs propres communautés ou villages, afin que les bouleversements causés par la réinstallation soient minimisés. Si ce n'est pas le cas, alors consulter les communautés d'accueil pour la fourniture de terres et de services sociaux aux personnes réinstallées et leur apporter un soutien en conséquence.

9. Décrivez les rôles institutionnels et les responsabilités pour la mise en œuvre du plan de réinstallation, y compris la participation du gouvernement local et des ONG au suivi du plan.

10. Fournissez un calendrier clair pour les activités de réinstallation et un calendrier pour l'ensemble du processus. Le calendrier doit garantir une compensation / réinstallation en temps opportun.

11. Fournir le budget de réinstallation / compensation

Annexe 6 : Projet de Renforcement de la Productivité et de l'accès aux marchés des Produits agropastoraux dans les savanes (PRAPAM)

Liste des participants clés lors des séances d'élaboration du projet

No	Noms et prénoms	Fonction/Organisation	Contact
1	DAOUDA Souleymane	Ministre ai/MESA	75254747
2	AMOUDOU Aimé	DIRCAB/MADR	72744003
3	Dr NAMKOISSE Emmanuel	DIRCAB/MESA	72502978
4	YAKENDE Rodrigues Prosper	DG/ACDA	72757705
5	Dr YASSIGAO Désiré	Président/CAEEFCPT	72228436
6	DALAMBAYE Francis Yvon	Assistant Technique/MESA_UE-Bekou	72672532
7	BOUAOUA Eugene	DG EPAJ/MEFCP	75204634
8	MAGOUMBALA Le Parfait	Coordinateur PREPAS	72665407
9	KONDAYEN Arsene IGOR	RCT/RSE ai PREPAS	75763969
10	Privat Patrick NGAYE-YANKOÏSSET	Coordonnateur du PADECAS & PASTAC-PEJA	72037225
11	GALI Guy Blaise	RSE/PADECAS	72172753
12	ZARABINGWI BABIDOU Paul	GDGSV/MESA	70907226
13	NGAWEN Janvier	Expert national CCS	72226607/75203216
14	GNILANGBA Landry Paterne	CS/SEEBI/MEPC	72544079/75603554
15	KONGOMBE Nancy	CS/DGPE/MEPC	72093514/75030568
16	NGOUNDA Prosper	RCV/PADECAS	72054476
17	KOLA Marcel	RIP/PADECAS	70857714
18	NDAKORO Donatien	SSMSPM/MESA	72044050
19	SEREBONA Jacques	DEPE/ACFPE	72433611
20	Charles Maxime KETTE	SEPP/ACFPE	72104121
21	ZENGUE SOPHIE	Directrice Technique/ ORCCPA	72 50 67 23
22	KWAHU Felix	ONG KYBS	72347245
23	MAKASI Prisca Nelly	SMCAF	72505757
24	TCHOKAM Faustin	SN-HUSACA	75500719

25	HARIRI Raed	DG/ SN-HUSACA	72112222
26	GBANGO Armelle	ONG KYBS	72 28 42 93
27	MADOZEIN Astrid	La BIMBOSAINE	72172447
28	MADOZEIN Prudence	Yaya Bimbo	75203851
29	MAHYUM FOFUNG Steven	ECOFARM	72085130
30	EL HADJ OUSMAN SHEHOU	Secrétaire Général de la FNEC	75050246
31	MBETIGAZA Alexis	Assistant HoP/CAF1015-WHH	72739192
32	ATANGANA John Junior	Responsable S&E/WHH	72079627
33	GRENGBO Lacko Maurice	CS ACDA/Damara	72721199
34	SONITH TALLO Irene	Conseiller Technique ACDA-Damara	72377930
35	OUNDA LINGOULA Michel	CS Elevage ANDE/Damara	72596150
36	MOKO DOUA Jeannot	Opérateur Economique Damara	72137868
37	CHANGEMENT Etienne	Chef de station ICRA/BAKERE	72572021
38	YABIZON Eveline	VP GAM/DOWALA	72214803
39	SENENINE Aristide	SG/FMABE	72171687
40	KOFESSEM Véronique	Conseillère/FMABE	72721246
41	MBOUTOU Constant	Conseiller Municipal/Boda	
42	LAVY Fidèle	Chef de Service ACDA/Boda	
43	SARA Guy Armel	SG REPROSEM/Bolée	72441890
44	EKANA KANA SAMAFOU	CTA Bouar	72215945
45	KOTTO GANA Stephane	CS CADA/Bouar	72376286

46	MADMAR Delphine	Présidente REPROSEM/Bolée	72825038
47	DORI Clotaire	Conseiller/REPROSEM Bolée	72 734114
48	MATAHALA Joseph	DCRPR/ICRA-Bouar	72050323
49	SIMBAKOLI Arsene	DR/ANDE Bouar	72234315
50	YAKETE Basile	Coordinateur FNEC/Bouar	72756589
51	DANGABO Jean Noel	Délégué des Bouchers/Bouar	72768469
52	FOYEWANE Jeanne	Pdt Grpt TOUMBAYERE	72112220
53	MBAKORE Georgine	Présidente REPROSEM	72766075
54	DOCKO Patrice	Président grpt GUIHOMTE	72 44 76 73
55	BANAM Renée	Membre grpmt DEKOMESSE	72 13 97 37
56	HAMADA Louise	Membre TOUMBAYERE	72 2175 25
57	OUESSE Ali Zomthe	Ancien député (Bossemptélé)	72760503
58	DAMGON Jean Baptiste	Chef de centre	72622587
59	LOSSENE FASI Jude	Chef de groupe	72337427
60	BEA Elisabeth	Cheffe de quartier	72765273
61	DONGALI Nadège	SG Mairie Bossemptélé	72888393
62	OUASSEM Ali Vincent de Paule	Maire	75708429
63	KELLA Martin	President Groupement	72101122
63	NGUEMON Denis	DO/ACDA	72029186
64	ANDJIOGBANGA Sylvain	Directeur régional No3/ ACDA	72079575